

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 19 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET (Départ 22h – II-3 Pouvoir M. Bernard FREDON) - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE (Départ 21h – II-3 Pouvoir M. Guy MIKOLAJSKI) - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ (Départ 22h25 – II-17 Pouvoir M. Jean-Claude LAGRANGE) - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Viviane PERRIN - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR,
M. Lionel DUPARAY,
Mme Marie-Claude JARROT (Arrivée 18h57 – I-2),
M. Felix MORENO,
M. Laurent SELVEZ
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. PINTO (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ jusqu'à 22h25 – II-16 et à partir II-17 pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)
M. PISSELOUP (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Noël VALETTE

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	4
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	5
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 21 novembre 2024	5
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales	5
3. Instauration de la prime de responsabilité aux emplois administratifs de direction	8
4. Convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'Université de Bourgogne	8
5. Direction Transports et Mobilité - Transformation d'un emploi et mise à jour du tableau des effectifs ..	8
6. Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent	8
7. Comité des Œuvres Sociales - Convention financière 2025	8
8. Communauté Urbaine Creusot-Montceau - Rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes 2024	9
9. Communauté Urbaine Creusot-Montceau - Egalité entre les femmes et les hommes - Plan d'actions ...	9
10. Rapport Social Unique 2023	13
11. SEMCIB - Développement de la filiale "SAS Atelier pour la maintenance des engins mobiles" - Modifications statutaires	13
II – QUESTIONS FINANCIERES	14
1. Budget principal - Vote d'une décision modificative	14
2. Budget Lotissement - Décision modificative	14
3. Budget primitif 2025 - Adoption du budget principal	15
4. Budget Annexe Zone d'Activités Coriolis - Vote du budget primitif 2025	15
5. Budget Annexe Zones d'Activités Economiques et Commerciales - Vote du budget primitif 2025	15
6. Budget Annexe Lotissements - Vote du budget primitif 2025	15
7. Budget Annexe Eau - Vote du budget primitif 2025	15
8. Budget Annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2025	15
9. Budget Annexe Assainissement non collectif - Vote du budget primitif 2025	15
10. Budget Annexe Transport - Vote du budget primitif 2025	15
11. Budget Principal - Durées d'amortissement des immobilisations	15
12. Budgets annexes Eau potable et Assainissement collectif - Actualisation des durées d'amortissements des immobilisations	15
13. Impôts directs locaux - Vote des taux 2025	15
14. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du taux 2025	15
15. Tarifs eau et assainissement 2025	15
16. Création et mise à jour des AP/CP	15
17. Subventions 2025 - Institutionnelles et personnel communautaire	41
18. Subventions 2025 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine	42
19. Subventions 2025 - Economie	42
20. Subventions 2025 – Economie solidaire	43
21. Subventions 2025 – Développement durable	43
22. Subventions 2025 – Politique de la ville	44
23. Subventions 2025 – Versement d'avances	44
24. Règlement interne d'utilisation de la carte achat	45
25. Frais de représentation de Monsieur le Président	45
III - DEVELOPPEMENT URBAIN	48
1. Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) - Convention pluriannuelle - Autorisation de signature	48

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	49
1. TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY - Convention d'application à la convention cadre	49
2. Convention cadre de coopération "Bourgogne Industrie"	50
3. WALPI - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application	50
4. ACSM LIORET METAL - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application	50
5. Techni Métal Maintenance (T2M) - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application	50
6. Comité des Fêtes de Blanzay - Opération Chèques Cadeaux 2024 - Demande de Subvention	51
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	52
1. Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)- Signature de la convention.....	52
2. Appel à projets 2025 du Département de Saône-et-Loire - Approbation des deux projets sur le volet « aide aux territoires »	53
3. Conférence intercommunale du logement (CIL) de la CUCM - Modification de la composition de la CIL	54
4. ECOMUSEE - Gratuité de la billetterie	54
5. SPL Sud Bourgogne Aménagement - Cession d'une action à la commune de Saint-Bérain-sous-Sanvignes	55
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE.....	55
1. ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2025.....	55
VII - PROXIMITE	56
1. Contrat de Délégation de service Public du service (DSP) de transports urbains - Avenant 3	56

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Monsieur Noël VALETTE est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Bien, mes chers collègues, en ouverture de notre dernier Conseil communautaire de l'année 2024, je souhaite tout d'abord en notre nom à tous apporter notre profond soutien à nos compatriotes de Mayotte qui vivent des moments très éprouvants après le passage du cyclone Chido. Une tempête hors norme qui a fait de très nombreuses victimes, dont le bilan d'ailleurs reste encore provisoire tellement l'île a été dévastée. Lors de notre prochain Conseil, je vous proposerai de délibérer pour l'attribution d'une aide financière qui servira à venir en aide aux populations sinistrées. Certaines collectivités ont déjà délibéré. Nous savons que la reconstruction sera très longue et que donc ils auront besoin de soutiens financiers, mais aussi, pourquoi pas, techniques, en lien avec les associations d'élus que j'ai eues encore cette semaine et en lien avec certaines et certains d'entre vous, puisque nous avons échangé sur la possibilité d'une aide financière de la Communauté. J'ai bien entendu dit oui tout de suite, mais que nous la passerions au prochain Conseil, de manière à bien voir comment les choses se passent. Et puis, comme je le dis, ça va être dans la durée. Peut-être même qu'il faudra délibérer une autre fois après, si les besoins étaient nécessaires. En tout cas, bien entendu, nous serons ici présents pour cette aide. Certains d'entre vous, d'ailleurs maires, se sont déjà manifestés auprès de moi pour dire qu'ils apporteraient aussi une aide lors de leur prochain conseil municipal. Chacun dans la mesure de ses moyens bien entendu et nous avons toujours fait preuve de solidarité.

En ce qui concerne le conseil de ce soir et notamment le vote du budget. Permettez-moi de revenir sur le contexte global dans lequel celui-ci s'inscrit. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'aborder lors des précédents conseils, nous sommes dans un contexte national inédit, et les dernières semaines ont confirmé cela. Depuis notre réunion du mois dernier, le gouvernement de Michel BARNIER a été censuré et un nouveau Premier ministre, en la personne de François BAYROU, a été nommé. Je me garderai bien d'ajouter des commentaires aux commentaires sur la personne qui occupe désormais cette fonction essentielle au bon fonctionnement de nos institutions républicaines, car je préfère partager avec vous ce que j'appelle de mes vœux. Ce vœu s'appelle la stabilité. J'ai eu l'occasion de m'exprimer au travers d'une tribune sur ce sujet, car la stabilité est plus qu'un mot, c'est une exigence. La stabilité est une exigence parce que le pays et nos concitoyens ne peuvent plus attendre. Ils veulent avec légitimité des réponses concrètes face à la hausse des prix, aux fermetures des entreprises, aux difficultés des agriculteurs à vivre de leur travail. Ils demandent des solutions pour leurs territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, afin de bénéficier de services publics solides, de transports accessibles et d'un avenir où ils ne se sentent plus oubliés. Mais cette stabilité, elle ne se décrète pas, elle se construit. Elle doit être fondée sur le dialogue et l'écoute, dans le respect de chaque sensibilité politique de l'arc républicain. Cet arc républicain qui doit constituer notre socle commun. Ainsi, le nouveau Premier ministre doit entendre la colère. Mais il doit aussi rassembler autour de réponses concrètes pour les Français, autour d'une vision forte pour nos territoires et autour d'une méthode renouvelée pour notre démocratie.

Alors, une fois de plus, à notre niveau d'élus locaux au sein de ce qu'on appelle le bloc communal, c'est à dire au travers de l'action conjuguée des 34 communes du territoire et de la Communauté Urbaine, nous allons contribuer à la stabilité et à faire en sorte que l'unité et l'indivisibilité de notre République soient préservées. Le socle de cette stabilité, c'est la poursuite de la mise en œuvre de nos services publics locaux et la réalisation des projets pour l'avenir. Cela nécessite de disposer de moyens humains et financiers pour continuer à agir car, vous le savez, mes chers collègues, je suis de ceux qui ne se résolvent pas à attendre et qui s'accomplissent dans l'action et la réalisation des engagements pris. C'est pour cela que, malgré les incertitudes, malgré la plus grande inconnue qui pèse sur nos finances, j'ai décidé de vous proposer l'adoption du budget primitif 2025 de la Communauté Urbaine. Un budget de prudence sur le fonctionnement, pour prendre en compte une partie des mesures d'économies annoncées par le précédent gouvernement, car quelle que soit la future loi de Finances, des efforts seront demandés aux collectivités. Un budget de constance sur l'investissement pour poursuivre nos projets, la mise en œuvre du plan de mandat avec un niveau d'investissement très élevé de près de 42 000 000 d'euros tous budgets confondus, dont 28 000 000 simplement sur le budget principal. Adopter notre budget 2025, c'est donner le signe de la stabilité, la stabilité dans notre capacité à délivrer nos services publics du quotidien, stabilité dans notre volonté résolue de mettre en œuvre les projets du plan de mandat nécessaire à l'adaptation de notre territoire aux réalités du XXIème siècle. Cette stabilité, nous la devons à nos habitants. Cette stabilité, nous la devons à nos entreprises. Cette stabilité, nous la portons avec responsabilité, dans l'intérêt de notre territoire de tous les possibles. Je vous remercie de votre attention.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 21 novembre 2024

M. le Président.- Je vous invite dès à présent à examiner et à commencer notre conseil avec l'adoption du procès-verbal du 21 novembre. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant adoption ? Je n'en vois pas. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 21 novembre 2024

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 21 novembre 2024.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités. Donc il s'agit d'en prendre acte. Y a-t-il des interventions avant la prise d'actes ? Oui Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, j'ai 2 questions. Premier sujet, il y a 2 marchés, enfin 2 prestations d'accompagnement qui sont présentées à 39 000 €, une le 21 octobre 2024 pour la société Rediktio, une le 31 octobre 2024 pour la même société. Est-ce que vous pouvez nous préciser s'il y a là une erreur de frappe ou s'il y a bien 2 prestations différentes, sachant qu'elles sont intitulées de la même façon.

M. le Président.- Là comme ça je ne peux pas vous répondre, on vous apportera la réponse.

M. Charles LANDRE.- D'accord, parce que je précise que je suis très surpris de voir 2 fois 39 000 €, alors que le seuil de passation des marchés publics est à 40 000 € pour la même prestation et la même société. Donc j'aimerais avoir les précisions sur ce sujet. Donc je précise que c'est pour l'organisation d'un forum Incyber des territoires sur le territoire de la CUCM. 2ème sujet, est présentée dans les décisions du président, toujours au 31 octobre, la revalorisation à hauteur de 4 000 € chacun des frais de représentation de la collaboratrice de cabinet, conseillère en stratégie et du directeur général des services. Déjà je voudrais savoir pourquoi il n'y a pas de délibération alors que l'année dernière il y a eu une délibération qui a été présentée sur le sujet et qu'il me semble que c'est une obligation concernant les frais de représentation des emplois fonctionnels. Vous aviez à l'époque, enfin Daniel MEUNIER avait présenté la chose comme étant l'organisation d'une plus grande transparence, je pensais qu'à l'issue de cette année, nous aurions la présentation de la réalisation effective de ces frais. Là, on a simplement une revalorisation sans explication, ce qui correspond quand même à 1 000 € par mois, 12 000 € par an. Et je vois que parmi les décisions qui ont été prises en début de documents, il y a des facturations qui là sont plus claires puisqu'il y a des mandats spéciaux accordés à Messieurs MEUNIER, LACOUR et JAUNET pour un déplacement à Copenhague. J'imagine que les frais de représentation qui sont dans l'enveloppe des collaborateurs comprennent ce genre de déplacement. Donc j'aimerais qu'on ait quand même beaucoup plus de transparence à ce sujet. Et puis je répète mon souhait de savoir quelle est la, enfin, quelles sont les compétences spéciales et la stratégie et les compétences en stratégie qui nécessitent qu'une collaboratrice de cabinet touche 12 000 € d'indemnités de frais de représentation par an. Je vous remercie.

M. le Président. - Alors sur le premier point, c'est une erreur de frappe, donc il n'y a qu'une seule délibération. Sur le 2^{ème} point, je vais apporter quelques éléments de réponse. Peut-être que Daniel MEUNIER pourra compléter la délibération. La délibération, elle pose le cadre. Donc on est bien dans un cadre légal puisque nous avons pris une délibération et, elle, elle pose le cadre et je dispose ensuite dans mes délégations, dans mon pouvoir et bien la possibilité d'adapter l'enveloppe en fonction des besoins, qui en fait n'est pas une enveloppe, c'est une ligne, c'est une ligne comptable. Ce n'est pas une enveloppe comme celle qui m'est attribuée par exemple. Quant au bilan, comme pour toutes les exécutions budgétaires, le bilan pourra être réalisé au moment du compte administratif. À ce moment-là que nous pourrons faire le bilan. Quant aux frais de représentation, je le répète, ce ne sont pas des sommes qui sont versées au DGS ou à la collaboratrice. Absolument pas. Il s'agit d'une ligne budgétaire sur laquelle l'ensemble des frais de déplacement sont payés, donc les 2 agents ne touchent pas cet argent. Je tiens à le répéter, ça avait déjà été expliqué, je le redis à nouveau, ce sont vraiment pour les déplacements liés aux fonctions et des déplacements qu'ils font à ma demande pour l'intérêt du territoire. Je pense que les résultats sont là, ou alors c'est que on ne veut pas les voir, mais ces déplacements sont nécessaires pour l'exécution de leur travail quand je leur demande et ils n'ont pas cet argent, c'est une ligne budgétaire, ce n'est pas la même chose donc il ne faut pas confondre et il ne faut pas essayer les polémiques, là où il n'y en a pas. C'est dans toutes les collectivités comme ça, on n'est pas la seule, d'ailleurs c'est le cadre légal qui le fixe, justement pour avoir de la transparence, justement pour avoir de la transparence. C'est ce que j'avais expliqué, me semble-t-il la première fois. On pourrait très bien ne pas le faire. On pourrait très bien faire ce remboursement, personne n'y verrait rien alors que là c'est en toute transparence. Je vais laisser compléter peut-être Daniel MEUNIER sur ce sujet.

M. Daniel MEUNIER. - Oui Monsieur LANDRE, moi je pense que je n'ai pas dû être assez clair lors de ma présentation première. Donc je vais quand même y revenir. Effectivement lors du Conseil de décembre de 2023, nous avons décidé de mettre en place une enveloppe de frais, déjà de frais de représentation du président à compter de l'année 2024 pour lui permettre, encore une fois, comme il vient de le répéter, la prise en charge des dépenses qui sont avant tout des dépenses engagées dans le cadre de l'exercice de son mandat. Donc ce sont des frais qui sont générés uniquement et ça, je tiens quand même à le répéter et le renforcer, par des déplacements qui sont nécessaires à la représentation de la Communauté Urbaine à l'extérieur du territoire avec le développement de nouveaux partenariats, la valorisation aussi de notre territoire auprès de porteurs de projets - et ça c'est important et ça, encore une fois, ça se vérifie - suivons et suivez bien l'actualité - avec des décideurs publics ou privés. Donc ces déplacements, ils ont avant tout un objectif précis qui constituent quand même un levier que j'appellerais levier stratégique qui est destiné à renforcer l'attractivité économique et le rayonnement du territoire pour pouvoir aussi attirer *in fine* et bien des investisseurs potentiels dans le cadre d'opportunités économiques pour nos communes et pour toutes nos communes de la Communauté Urbaine. Et puis soutenir aussi des projets qui sont des projets structurants et puis que je qualifierai quand même non seulement de structurants mais de très ambitieux.

Encore une fois, cette enveloppe de représentation, ce n'est pas une dépense personnelle, mais une responsabilité collective pour le développement économique et le rayonnement de notre territoire. Je crois que ça, il faut que nous en soyons toutes et tous convaincus autour de ces tables. Moi je vais rappeler quand même les actions qu'ont été menées grâce à cette enveloppe, qui ont déjà permis aussi d'attirer des partenaires, des nouveaux projets et puis aussi d'accroître la visibilité de notre territoire au niveau national, voire international. Donc encore une fois, ces frais de représentation, c'est avant tout une allocation, et ne sont pas un remboursement au sens strict et sont accordés - et ça, soyons ensemble convaincu - sous forme d'une indemnité qui est une indemnité unique fixe annuelle, arrêté à un chiffre déterminé forfaitairement et on a voulu opérer de cette manière tout simplement, je le rappelle, dans un but de plus grande transparence et de clarté dans les comptes. Et là les services nous ont effectivement alertés sur ce sujet et nous les avons suivis. C'est une solution qui a été préconisée pour rendre transparente cette gestion de frais. Et puis en même temps aussi, je l'avoue, d'en simplifier quand même la gestion administrative et comptable, car auparavant chaque facture faisait l'objet d'un remboursement au coup par coup et je vous assure que ça générerait quand même une charge de travail assez importante pour la Direction des finances. Et puis une difficulté aussi à avoir une vision globale de ces frais. Pour rappel, l'enveloppe, parlons déjà de l'enveloppe qui est versée au Président. Il en assume les dépenses et il conserve tous les justificatifs des frais engagés. Et ça, je peux m'en porter on ne peut plus garant. Et à l'issue de l'exercice comptable, si les dépenses engagées devaient être inférieures au montant de l'enveloppe attribuée, alors à ce moment-là et bien le trop perçu sera reversé par le Président à la CUCM. C'est à dire que là il y a quand même une grande transparence et moi je ne voudrais pas que l'on mette ici ce soir un manque quelconque de probité dans l'exercice des fonctions à la fois, puis en même temps dans la mutualisation des moyens. Ce sont des remboursements de frais d'élus qui sont, je vous le redis quand même, réglementés par des articles du Code général des collectivités territoriales. Et par délibération encore une fois, rappelons-nous du 21 décembre 2023, on a mis en place les frais de représentation pour Monsieur le Président sous

la forme de cette allocation forfaitaire annuelle d'un montant de 12 000,00 € à partir du 1er janvier 2024, qui est une allocation versée de manière trimestrielle sur un compte réservé à cet effet par ses soins. Les missions, les déplacements, je ne vais pas revenir sur l'importance des missions et des déplacements qui ont été effectivement très nombreux dans l'année à l'échelle nationale. Elles se sont montrées... cette enveloppe s'est montrée finalement insuffisante. Donc pour 2024, les frais qu'il a supportés s'avèrent supérieurs à l'enveloppe fixée, ce qui nécessite effectivement la révision du montant et vous avez pu le percevoir dans le déroulé de ce conseil communautaire. Donc on nous, on nous propose de revaloriser cette enveloppe 2024 de 1 700,00 € après ajustement des besoins, de fixer cette enveloppe relative aux frais de représentation du président à 20 000 € pour l'année 2025.

Quant au DGS, à la conseillère en stratégie, directrice des relations institutionnelles et internationales, il s'agit encore une fois-là, très clairement, de lignes - vous pourrez le vérifier de lignes identifiées dans le budget de la CUCM, permettant la prise en charge des frais par la collectivité et qui vise aussi à avoir une meilleure régulation et un meilleur suivi des frais. Encore une fois, c'est un dispositif qui permet la prise en charge directement par la collectivité, sur ou le remboursement, mais sur production de justificatifs des frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions respectives, aussi bien pour le DGS que pour la conseillère en stratégie, directrice des relations institutionnelles et internationales. Encore une fois, les modalités, là on ne fait pas dans la demi-mesure, les modalités, elles sont fixées par l'article 6 du décret n°2022-250 du 25 février 2022, puisque je me sens obligé de donner tous les renseignements portant diverses dispositions d'application du Code général de la fonction publique. Voilà donc je ne veux pas laisser penser ce soir qu'il y a effectivement que cette gestion soit faite un petit peu sous le manteau. Voilà Monsieur LANDRE.

M. le Président. - Très bien, merci. Alors le premier vice-président a anticipé une délibération qui arrive après parce que ce n'était pas le sujet mais elle vient après. Donc ça évitera un autre débat après comme ça. Il a bien fait de traiter l'ensemble puisque les 2 sont liés. Mais je répète, pour mes collaborateurs, il n'y a pas de d'argent versé. C'est une ligne comptable qui est ouverte et tout est justifié. Absolument tout. Et je ne reviendrai pas sur ce que vient de dire Daniel MEUNIER. Mais à un moment donné, il faut savoir si on se donne les moyens, si on donne les moyens au territoire de faire ce que nous avons fait déjà depuis quelques temps, avec des ressources humaines en capacité d'apporter une plus-value justement vers l'extérieur. Ressources humaines qui n'existaient pas avant, avec des résultats aujourd'hui. Ou alors si on y renonce. Alors la question, elle est là. Quant au montant que ça représente, et bien c'est un montant, mais au regard de ce que ça ramène, je dirais, on peut considérer ça que c'est un investissement. D'autres collectivités font de même. Certains le font sous cette forme-là par transparence. Encore une fois on ne peut pas me reprocher la transparence, j'aurais pu éviter ça. Je pense que la vie politique, elle a besoin de transparence et c'est pour ça que j'ai souhaité à un moment donné que ce soit transparent, vraiment transparent, et donc tout est vérifiable. Absolument tout. En ce qui me concerne, tout est fait vérifiable. En ce qui concerne les collaborateurs, tout est vérifiable. Et les élus qui ont fait des déplacements avec moi peuvent témoigner que je suis extrêmement regardant sur les frais engendrés par les déplacements. Je pense que là il y a des témoignages qui peuvent être faits. Donc voilà, j'espère qu'on n'y reviendra pas à chaque fois parce que sinon... Laisser entendre à certains moments comme ça, de manière... même si c'est légitime qu'on pose des questions. Attention, c'est légitime. Mais y revenir systématiquement alors qu'on l'a déjà dit, qu'on l'a déjà expliqué et qu'on dit que c'est en toute transparence, faisons attention, faisons attention, parce que ça laisse entendre d'une part, parce que moi je le dis, mes chers collègues, même si c'est aujourd'hui, posé sous cette forme-là mais il y a des façons différentes de le poser. Dans l'ambiance qui est celle d'aujourd'hui, que les élus profitent ou que des collaborateurs - et je trouve que cibler des collaborateurs c'est malsain. En tout cas moi je ne l'accepte pas. Qu'on me cible moi, qu'on me cible, moi... Moi, oui, pas les collaborateurs, les collaborateurs, j'en suis responsable et j'assume. Donc qu'on ne cible pas les collaborateurs, ils font ce que je leur demande. Donc qu'on me cible moi. Et si on me cible, moi, je vous le dis mes chers collègues, à un moment donné, on cible tous les élus dans l'état d'esprit qui peut régner à un certain moment, qui laisse entendre que les élus profitent, et ça, je ne peux pas l'accepter parce que je sais que les élus qui sont ici, ils ont choisi d'être élus pour l'intérêt général. C'est ça la réalité. Et que quand on revient systématiquement sur ce genre de chose, ça veut dire qu'on veut alimenter quelque chose. Et bien très bien, que chacun, en conscience, le fasse ou ne le fasse pas. Mais en tout cas les explications ont été données. Ce n'est pas la première fois, on le répète, en toute transparence. Encore une fois, en toute transparence, tout est fait, tout est vérifiable, tout, absolument tout.

Voilà, mes chers collègues, ça évitera le débat tout à l'heure, comme ça, c'est fait. Et en ce qui concerne les questions que vous avez posées, vous avez eu les réponses. Voilà, et je mets maintenant aux voix pour prendre acte des décisions. Alors est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre acte ? Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Est-ce qu'il y a des personnes contre ? Est-ce qu'il y a des personnes pour ? Je vous remercie.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Observations : Prise d'acte.

3. Instauration de la prime de responsabilité aux emplois administratifs de direction

4. Convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'Université de Bourgogne

5. Direction Transports et Mobilité - Transformation d'un emploi et mise à jour du tableau des effectifs

6. Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent

7. Comité des Œuvres Sociales - Convention financière 2025

M. le Président. - Nous avons ensuite, sans présentation, l'instauration pardon, de la prime de responsabilité aux emplois administratifs de direction, la convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'Université, la transformation d'un emploi et la mise à jour des tableaux des effectifs, la mise à jour des effectifs avec la création d'emplois permanents et la subvention que nous versons au Comité des œuvres sociales. Alors de la délibération 3 à la délibération 6, je vais mettre aux voix. Oui, Cyril GOMET.

M. Cyril GOMET. - Je ne prends pas part au vote sur la 4 où je sors.

M. le Président. - L'Université. Exact.

M. Cyril GOMET. - Je sors, je sors sur la 4.

M. le Président. - Je fais voter. Je fais voter la 3. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ?

Instauration de la prime de responsabilité aux emplois administratifs de direction

Le conseil décide :

- d'octroyer la prime de responsabilité aux emplois administratifs de direction ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Observations : Adoption à l'unanimité

M. le Président. - Sur la 4 cette fois. Donc, Cyril GOMET va sortir. Même vote pour aller plus vite ? Même vote ? Oui, très bien. Adopté. Cyril GOMET peut rentrer.

Convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'Université de Bourgogne

Le conseil décide :

- d'adopter la convention qui précise les conditions de mise à disposition de l'agent concerné auprès de l'Université de Bourgogne pour une durée de 3 ans du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention ;
- d'affecter la dépense au chapitre 12 – charges de personnel du budget principal.

Observations : M. Cyril GOMET ne prend pas part au vote, adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Sur la mise à jour... pardon sur la transformation au niveau d'un emploi au niveau Transports et mobilités. Même vote que les précédents ? Oui, adopté.

Direction Transports et Mobilité - Transformation d'un emploi et mise à jour du tableau des effectifs

- Le conseil décide :
- De modifier le calibrage de l'emploi à temps complet de chef(e) de service transports scolaires et urbains, afin que celui-ci relève des filières administrative et technique sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe, attaché et attaché principal, technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe, ingénieur et ingénieur principal.
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire dans le cadre d'une vacance d'emploi.
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus.
- De mettre à jour le tableau des effectifs.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.
- Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Mise à jour des effectifs, même vote que les précédents ? C'est adopté, je vous remercie.

Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent

Le conseil décide :

- d'adopter la création de l'emploi permanent suivant à compter du 01/01/2025 :
- de mettre à jour le tableau des effectifs.
- de préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Au niveau du COS, là par contre doivent sortir : Jean-Marc FRIZOT, Sébastien GANE qui est absent et Christelle ROUX-AMRANE. S'il vous plaît. Alors sur le COS, des personnes qui ne votent pas ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Adopté.

Tout à l'heure au moment du vote des subventions, beaucoup de personnes vont sortir, si parfois on a oublié quelqu'un, si vous savez que vous êtes comme a fait Cyril GOMET, intéressé, et qu'on ait oublié de vous mentionner, n'hésitez pas à sortir, ça peut arriver les oublis, parce qu'il y a tellement de personnes à un moment donné qui sont concernées dans le cadre des conseils d'administration, ça peut arriver. Très bien, merci.

Comité des Œuvres Sociales - Convention financière 2025

Le conseil décide :

- D'approuver la convention financière précisant les modalités de versement de la subvention pour l'année 2025 à intervenir avec le Comité des Œuvres Sociales.
- D'autoriser le versement, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2025, une somme de 147 095 € pour l'année 2025 au COS.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention financière 2025 dont le projet est joint en annexe.
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, Mme Christelle ROUX-AMRANE, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

8. Communauté Urbaine Creusot-Montceau - Rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes 2024

9. Communauté Urbaine Creusot-Montceau - Egalité entre les femmes et les hommes - Plan d'actions

M. le Président.- Nous passons ensuite à 2 délibérations. Sur le rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et le plan d'action, je vais proposer à Laëtizia MARTINEZ peut-être d'enchaîner les 2, les 2 présentations, puisque l'une est dépendante de l'autre, merci.

Mme Laëtizia MARTINEZ.- Oui, merci Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement, on va passer ces 2 rapports dans la même dynamique, puisqu'ils sont intimement liés. Le premier est surtout le résultat

d'une obligation législative et réglementaire, d'un point sur l'état des lieux de la collectivité notamment dans l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des agentes et des agents de la Communauté Urbaine. Cette partie-là, c'est un rapport qui vous est présenté annuellement et qui dresse les constats qu'on dresse dans de nombreuses collectivités, parce que malgré l'implication et malgré surtout les contraintes législatives, on remarque encore des inégalités à l'œuvre à l'intérieur de nos collectivités qui se traduisent de différentes manières, c'est à dire une faible mixité de certains secteurs d'activité, la difficulté à accéder aux postes à responsabilité, un recours beaucoup plus fréquent chez les femmes au temps partiel que pour les hommes, des questions de parité des postes de direction avec au milieu de ces chiffres que je ne vais pas commenter dans l'intégralité des spécificités de la Communauté Urbaine que vous connaissez ici. Le premier est le fait qu'il y ait peu de femmes à la Communauté Urbaine. On en dénombre 29%, alors que dans la grande majorité des collectivités territoriales, on a en général une plus grande proportion de femmes. C'est dû à la prédominance de nos services techniques, de nos agents dans les services techniques. Ce qui revient à ce que j'évoquais tout à l'heure sur la question de la mixité de certains, de certains métiers. Et puis peut-être un point qu'on peut souligner c'est la parité de la direction générale qui n'est pas un point qu'on souligne dans l'intégralité des collectivités. Ceci étant dit, une fois qu'on a constaté ces inégalités, on a effectivement des sujets sur lesquels il est difficile d'intervenir parce qu'ils relèvent de nos conceptions, de nos imaginaires collectifs, du fait qu'on projette plus les femmes et les hommes dans différents types de métier. Si je caricature, et c'est bien une problématique, on a aujourd'hui peu de femmes dans l'industrie alors que la mixité serait un vrai levier, y compris pour recruter pour nos entreprises. Il en va de même dans les métiers du travail, du travail social.

Pour autant, la collectivité est en mesure de pouvoir intervenir et c'est le 2^{ème} rapport qui vous est présenté à la suite, qui lui aussi fait écho à une obligation législative et réglementaire à l'issue de la loi de 2019 de transformation de la Fonction publique, qui est de présenter un plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour pouvoir corriger les inégalités qui sont à l'œuvre au sein de la collectivité. Je vais vous le présenter assez rapidement ; il y a 5 axes à l'intérieur de ce rapport, un certain nombre d'objectifs et d'actions. Un premier axe qui est pour moi extrêmement important, qu'est la dimension de formation et de sensibilisation au sujet d'égalité. C'est, on va dire, c'est l'étape obligatoire pour pouvoir avancer sur ces questions-là, sensibiliser aux stéréotypes qui existent encore, à nos manières d'appréhender le monde, de nos comportements qui parfois intègrent encore ces inégalités. Et la question de la sensibilisation et de la formation est éminemment importante, tant des élus - d'ailleurs, une première a eue lieu en fin d'année - que des agents de la collectivité. Et j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas simplement de dire on a coché la case, on a fait une formation une fois, on est tous contents. On est vraiment sur une obligation de sensibilisation permanente sur ces questions-là. Un 2^{ème} élément qui me semble extrêmement important, même si quand on le présente comme ça, ça n'a pas l'air de la plus sexy des actions, c'est le recueil de données, la collecte de données. Comment on est en mesure de mesurer, de chiffrer, d'évaluer les inégalités qui sont à l'œuvre dans, à l'intérieur de nos services. C'est vraiment, c'est un travail qui a l'air simple et en fait, il est titanesque. Il demande du temps. Mais c'est sur la base de ces données-là qu'on pourra affiner dans un 2^{ème} temps des actions encore plus précises à construire pour pouvoir accompagner cette dynamique. Bien évidemment, tout un travail de sensibilisation sur la mixité des métiers - j'y faisais, j'y faisais référence - sur une communication plus égalitaire. La manière dont on aborde les différentes problématiques, dont on les donne à voir au grand public est également, doit également être pris en compte. Un 2^{ème} axe sur l'accès aux responsabilités, aux différents grades, échelons de la collectivité avec la prise en compte des conditions d'accueil de nos agents, la manière dont on forme nos jurys de recrutement pour être sûr que des biais ne s'opèrent pas au moment du recrutement. La procédure, la procédure d'accueil bien sûr. Voilà. Un 3^{ème} axe autour de l'accompagnement à la parentalité, que ce soit une information aux futurs parents sur les droits auxquels ils ont droit de fait. Sur la manière dont on revient dans la collectivité après une interruption liée notamment à une grossesse, c'est quelque chose d'important comme on doit être accompagnées dans ces moment-là. Une réflexion aussi qui va se lancer sur la perspective d'une crèche collective à l'intérieur de la collectivité si besoin en émerge. Un travail aussi sur le temps de travail, sur le lien au télétravail, sur des accompagnements plus spécifiques, y compris après une fausse couche. Donc c'est vraiment une volonté d'englober complètement les différentes problématiques que peuvent rencontrer nos agents. Un 4^{ème} axe qui me semble lui déterminant, qui est celui de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. On est aujourd'hui, jour du verdict du procès Pelicot, des viols de Mazan. Quasiment tous les accusés ont été condamnés pour viol avec des peines en deçà du réquisitoire. Mais la condamnation a touché quasiment tous les personnes, tous les prévenus, moins une personne. C'est un procès qui je pense fera date parce qu'il nous rappelle que les violences sexuelles, en l'occurrence, elles se passent, elles ont lieu très majoritairement dans un entourage qui est proche, contrairement à ce que je peux entendre, dans une autre assemblée, et sur d'autres bancs. Et nous rappelle à quel point voilà, ce sujet peut être un sujet qui nous touche au quotidien. Et donc dans ce cadre-là, y compris la protection de nos agents, doit être une préoccupation extrêmement forte de la collectivité avec donc un procédé, un dispositif de signalement qui sera mis en place. Et puis, enfin, un dernier axe. Et ça, c'est l'aboutissement de tous les points que j'ai évoqués, la

mixité, le recours au temps partiel, etc., qui aboutissent à des inégalités de salaires entre les femmes et les hommes. C'est quand même le point d'atterrissage aussi, le nerf de la guerre donc, c'est un sujet qui doit être appréhendé en tant que tel et qui fera également l'objet d'actions spécifiques. Donc voilà, premier plan égalité professionnelle de la Communauté Urbaine Creusot Monceau qui vous est présenté ce soir avec je l'espère, au fur et à mesure, avec la mise en place de référents, avec la formation des agents aussi, des actions qui vous seront proposées dans les années à venir sur l'évolution de nos politiques publiques.

M. le Président.- Merci pour cette présentation. Merci aussi pour le travail effectué avec les directions qui sont derrière moi, avec d'autres agents qui s'investissent beaucoup. C'est un travail de fond qu'il faut mener, qu'on mène déjà depuis un certain temps. Mais là on franchit quelque part une étape importante qui est la mise en place d'un plan d'action. Voilà, qu'il faudra évaluer par ailleurs. Il faudra qu'il y ait une évaluation. Le chemin est encore long. Croyez-moi, le chemin est encore long dans l'égalité entre les femmes et les hommes. Laëtitia MARTINEZ faisait état de l'actualité. Comment peut-on imaginer que ça se passe encore aujourd'hui. Comment peut-on imaginer de tels actes, de tels actes ? Pourtant ça existe. Alors ça se passe en France et ça se passe dans d'autres pays. Ça se passe dans le monde entier où des femmes encore aujourd'hui sont opprimées. Et puis il y a la violence que l'on voit et puis il y a aussi la violence qu'on ne voit pas vis-à-vis des femmes. Que chacun d'entre nous d'ailleurs peut ne pas voir. Et bien en tant qu' élu de la République, je le dis, nous devons, nous devons être le plus attentif possible pour éviter les violences, bien entendu physiques, mais aussi les violences morales, dans le milieu du travail, entre nous même d'ailleurs. Il y a différentes formes de violence dans notre société qui ne sont plus acceptables et qu'on ne peut pas accepter, qui plus est quand on est un élu et on doit tout faire pour ça, être capable de le détecter aussi, être capable de le détecter. C'est bien pour ça que nous avons lancé un plan de formation pour les élus, qui est plus qu'utile. Encore une fois, qui est plus qu'utile. Donc voilà, moi je... très sincèrement mes chers collègues, je vous invite vraiment à vous investir pleinement dans ce combat parce que ça reste un combat. Ça fait des décennies que des femmes ont mené ce combat, parfois au péril même de leur vie. Il faut s'en souvenir, il faut s'en souvenir, on ne va pas toutes les rappeler ici. Mais, mais quand même, ce n'est pas si loin que ça, ce n'est pas ailleurs. C'était même en France. Et bien souvenons-nous du combat de ces femmes, qu'elles ont mené pour l'égalité. Madame JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT.- Bonjour Monsieur le Président. Bonjour mes chers collègues. Alors je voudrais dire 2 choses et je ne distribue pas les bons points ou les bonnes attitudes, je dis ça en propos liminaire. Laëtitia, je pourrais être votre mère donc je me permets un conseil par rapport au sujet que je partage absolument tout ce que vous avez dit, mais je me permets de dire que l'allusion au procès de Madame Pelicot me paraît... ne donne pas plus de force à notre combat. C'est une remarque. Je n'ai pas... ce n'est pas... Je me permets de dire ça. Par contre... Je trouve que.. Ce que vous avez dit, tout ce que vous avez dit, je le partage 1000 fois et vous le savez, c'est des sujets qu'on a abordés quelquefois ensemble. Voilà. Par contre, ce qu'a dit le Président, je trouve que c'est une remarque extrêmement forte. Il a parlé de la violence que l'on ne voit pas et c'est celle-ci qu'il faut combattre. Dans nos institutions, parce que là nous sommes une assemblée d'élus, on parle d'une délibération de la Communauté Urbaine. La violence qu'on ne voit pas, parce qu'elle est insidieuse, parce qu'elle s'est bien installée avec les remarques sexistes. Et Dieu sait si... oui, Dieu sait si en politique, il y en a, des hommes à l'encontre des femmes. Et ce n'est jamais les mêmes remarques. On ne s'est jamais intéressé sur la tenue d'un homme, sa tenue vestimentaire par exemple. Par contre, que n'entend on pas sur les tenues vestimentaires des femmes lorsqu'elles briguent des mandats du plus petit au plus grand mandat. Je pense, je pense à Madame Royal qui, à une époque, a fait l'objet de colibets. Je pense à Madame Dati qui fait l'objet aussi de remarques et puis et puis d'autres femmes qui occupent des mandats communaux. Et c'est ça qu'il faut combattre et c'est ça. Et si on doit, si on doit poursuivre sur ce sujet par rapport à... je crois qu'il faut poursuivre par une sorte d'écriture très fondée, pas facile, sur ces violences qu'on ne voit pas. Il faudrait qu'on arrive à identifier nous les femmes, et à s'exprimer, nous les femmes élues, qui avons des responsabilités, qu'on arrive à identifier et avoir un corpus de propos tenus par les hommes et de façon à pouvoir en faire une sorte de corpus à transformer en théorie. Voilà, voilà sinon, évidemment que je partage complètement tout ce qui a, tout ce qui a été dit. Ça n'est pas une remontrance, c'est simplement un partage. Voilà, je vous remercie.

M. le Président.- Laëtitia MARTINEZ.

Mme Laëtitia MARTINEZ.- Oui, si je peux me permettre 2 remarques aux remarques de Madame JARROT et je n'ai aucun doute sur le fait que sur le fond on partage, effectivement, on a déjà eu l'occasion d'en échanger toutes les 2. Mais la première sur ce que vous dites, ces petits comportements, ces petits gestes qu'on ne voit pas, vous voyez Madame JARROT. Oui, oui, mais que le Président a évoqué, mais sur lequel vous rebondissez et vous avez raison. Mais voyez, vous m'avez interpellée par mon prénom. Et c'est rigolo parce que c'est souvent quelque chose

que je raconte, une anecdote que je raconte. Je me suis souvent retrouvée en situation où : Monsieur le Maire, Monsieur le Président d'une intercommunalité, Monsieur le Vice-président du département et Laëtitia dans mes fonctions régionales. Et il y a... c'est des petites choses, elles sont anecdotiques, mais significatives dans les échanges qu'on peut avoir les uns avec les autres. Mais donc voilà, vous pouvez, vous pouvez la noter comme étant une anecdote. La 2^{ème}. Je ne partage pas totalement votre point de vue sur la justesse d'évoquer le procès Pelicot aujourd'hui, le procès de Dominique Pelicot et le courage de Gisèle Pelicot, parce que je considère qu'on est aussi une assemblée politique et que c'est un sujet qui est éminemment politique. La question des violences faites aux femmes et qu'elles s'inscrivent aussi dans un continuum du sexisme jusqu'aux plus fortes violences qui sont commises. Et je pense que c'est un sujet. On est aussi des élus, on est aussi des acteurs de la société, des acteurs politiques, et c'est des sujets qui doivent tous nous mobiliser. Voilà simplement en retour.

M. le Président. - Merci. D'autres prises de parole ? Un beau sujet. Moi je suis content qu'il y ait des échanges. Vraiment. Il faut qu'il y ait des échanges, y compris dans le désaccord, c'est... ou dans l'approche un peu différente, sans parler de désaccords, mais au moins dans l'approche un peu différente. Mais ça prouve que le sujet est loin, loin loin encore d'être traité comme il se doit. Et moi je n'ai aucun désaccord dans ce que j'ai entendu, ni d'un côté par Madame Laëtitia MARTINEZ, ni par Madame JARROT, mais vraiment aucun. Et je vais même plus loin. Voyez-vous, par rapport à ce que vous avez dit, Madame JARROT, très justement, cette violence invisible, d'abord elle peut être faite également d'une femme vis-à-vis d'une autre femme. On ne peut pas l'exclure, on ne peut pas l'exclure, ça arrive et ce n'est pas pour ça qu'il faut le cautionner non plus. Mais vous parliez de la tenue vestimentaire par exemple, vous avez raison, vous avez cité Ségolène ROYAL, mais vous savez, on aurait pu citer Édith CRESSON, on aurait pu citer Simone VEIL, on aurait pu citer les femmes, même Simone VEIL, c'est un combat qu'elle a mené également, mais on lui faisait des remarques également sexistes, Gisèle HALIMI, etc., etc.. Mais il y a plus grave aussi que ça, qui vient se rajouter, parce que quand une femme arrive en responsabilité, qui plus est quand elle est élue, on essaie parfois de démontrer que ce n'est pas forcément pour ses qualités. Ça aussi, c'est sexiste parce qu'il y a beaucoup d'hommes qui naturellement ne reconnaissent pas les qualités de cette dame qui est arrivée à un certain niveau, parce qu'elle a beaucoup travaillé, parce qu'elle s'est beaucoup investie. Je pense aux femmes qui sont en politique, vous en faites partie. Mais je pense aussi à celles qui ne font pas de politique, mais qui par leur travail arrivent à des niveaux de responsabilité et qu'on veut dégrader, qu'on veut nier parce que la négation est une forme de violence, parfois la négation, le mépris est une forme de violence. Et ça nous pouvons le constater autour de nous. Et il ne faut pas laisser passer. D'où que ça vienne, d'où que ça vienne, quelle que soit la personne. Il ne faut pas laisser passer et c'est pour ça que je dis que le combat est long parce qu'il y a le visible et il y a le moins visible. Mais soyons capables de le détecter, ce n'est jamais anodin, jamais, Et quand on laisse passer quelque chose, ça veut dire que derrière il y aura autre chose et puis derrière il y aura encore autre chose. Et c'est pour ça qu'il faut que nous soyons très attentifs à ça. Et nous les premiers, parce que nous sommes des élus de la République, voilà.

Intervention inaudible

M. le Président. - Exactement. Non mais on est d'accord. Voilà donc soyons attentifs, engageons-nous dans ce combat, ensemble, à la fois les élus, à la fois les agents et mettons en place ce plan d'action qui nous permettra et bien petit à petit, de lutter contre tout ça. Merci en tout cas pour l'échange. Alors au niveau des votes, nous devons prendre acte dans un premier temps du rapport que notre collègue a présenté. Donc là c'est une prise d'actes. Je mets aux voix la prise d'acte pour le coup. Des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Je ne suis pas surpris, je vous remercie. Unanimité. Je ne suis pas surpris, je vous remercie.

Communauté Urbaine Creusot-Montceau - Rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes 2024

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport égalité femmes-hommes tel que présenté ci-dessus.*

Observations : Prise d'acte.

M. le Président. - Et le plan d'action, cette fois, sur le plan d'action, qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Contre ? Pour ? Très bien, le plan d'action peut être mis en place. C'est qu'une première étape, mais nous irons, nous irons bien entendu plus loin.

Communauté Urbaine Creusot-Montceau - Egalité entre les femmes et les hommes - Plan d'actions

Le conseil décide :

- *D'adopter le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur la période 2024-2027 de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

10. Rapport Social Unique 2023

M. le Président.- Nous avons ensuite le rapport social unique. Je vais simplement vous demander d'en prendre acte si vous le voulez bien. S'il n'y a pas de prise de parole, bien entendu, s'il y en a, vous pouvez vous exprimer. Pas de prise de parole. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne prennent pas part aux votes ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Nous avons pris acte, je vous remercie.

Rapport Social Unique 2023

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport social unique 2023.*

Observations : Prise d'acte.

11. SEMCIB - Développement de la filiale "SAS Atelier pour la maintenance des engins mobiles" - Modifications statutaires

M. le Président.- Une délibération cette fois qui concerne la SEMCIB. Donc, nous sommes un certain nombre à sortir. Je vais passer la parole à Jean-François JAUNET, puisque je dois sortir. Jean-Claude LAGRANGE doit sortir, Laëtizia MARTINEZ doit sortir, Jean-Marc FRIZOT, Marie-Claude JARROT, Daniel MEUNIER, Philippe PRIET, Gilda SARANDAO. S'il y en a d'autres que j'ai oublié.

M. Jean-François JAUNET.- Bonsoir chers collègues. Pendant que les collègues concernés sortent, vous m'excuserez si je ne maîtrise pas totalement le sujet, parce qu'en fait tous ceux qui ont des connaissances sont obligés de sortir. Donc je dois présenter une délibération dont je ne maîtrise pas tout à fait le sujet. Mais je vais quand même essayer de vous en brosser le tableau succinctement. Vous avez le détail de toute façon dans cette délibération. Donc en fait, il s'agit pour la SEMCIB, laquelle est associée et préside la SAS Atelier pour la maintenance des engins mobiles d'assurer en fait un transfert d'abord du siège qui était actuellement sur Coriolis, de le transférer sur le site donc du Mecateam qui est donc à Montceau-les-Mines, de procéder à une extension de l'objet social, puisqu'elle travaillait localement et là, l'enjeu c'est de pouvoir travailler à l'échelle nationale, puisqu'il s'agit de développer quelque part une forme d'annexe à Saint-Pierre-des-Corps près de Tours, où il y a une opportunité d'acquérir un bâtiment. Et c'est de permettre aussi une augmentation sociale du capital, puisque Eiffage rail va acquérir ce bâtiment et donc rentre dans ce partage de l'action entre guillemets. Et donc les 3 grandes questions sur lesquelles on doit délibérer, ce sont ces 3-là, avec à la fin une petite diminution des parts sociales qui auront été augmentées dans un premier temps avec l'apport de Eiffage rail et de la Banque des territoires mais ensuite 4 partenaires quittent le consortium et donc représentent une petite partie qui va devoir sortir du capital.

Voilà donc vous avez l'ensemble détaillé sur la délibération. Je vous invite simplement à accorder au Président ou à la personne chargée de signer, de modifier en conséquence sur ce sujet-là la délibération. Est-ce que certains ne prennent pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et qui est pour ? Merci. On va pouvoir faire rentrer nos collègues pour le gros morceau de ce conseil.

SEMCIB - Développement de la filiale "SAS Atelier pour la maintenance des engins mobiles" - Modifications statutaires

Le conseil décide :

- De donner un agrément aux modifications présentées dans le rapport et précisées en annexes

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Madame Laëtitia MARTINEZ, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Daniel MEUNIER, Monsieur Philippe PRIET, Madame Gilda SARANDAO, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

II – QUESTIONS FINANCIERES

1. Budget principal - Vote d'une décision modificative

2. Budget Lotissement - Décision modificative

M. le Président.- Alors nous attaquons maintenant les questions financières. On a 2 décisions modificatives que le premier vice-président va présenter l'une après l'autre si vous voulez bien, et que les 2 décisions modificatives. Et puis ensuite de la 3 à la 16. Ça sera vraiment les questions budgétaires au sens adoption du budget. À ce moment-là, on fera, on fera un global. D'abord les 2 décisions modificatives.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, merci Président. Donc ces 2 décisions modificatives, elles sont imbriquées l'une dans l'autre. C'est une décision modificative au budget principal d'un montant de 340 000 €. Et bien c'est tout simplement qu'elle prévoit des crédits en recettes pour le transfert de terrain, pardon du budget principal au budget annexe lotissement. Sachant que l'équilibre bien entendu sera réalisé par la réduction de la dotation du recours à l'emprunt. Et sur le budget lotissement, fatalement une décision modificative parce que cette décision précédente d'un montant de 340 000 € impacte *de facto* le budget lotissement. En fonctionnement, cette décision modificative prévoit des crédits en dépenses pour le transfert de terrain du budget principal au budget annexe lotissement et l'équilibre, vous en doutez, sera réalisé par opération d'ordre via les variations de stock dont la contrepartie, elle, est prévue à la section d'investissement et là les dépenses d'investissement seront financées par une dotation d'emprunt à l'équilibre.

M. le Président.- Des questions sur ces 2 délibérations ? Non, pas de question. Je mets aux voix la première. Donc première décision modificative, des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? J'en vois une. Pour ? Merci. Même vote pour les 2. Pour la 2^e ? Je suppose Monsieur LANDRE ? Oui, toujours contre ? Très bien. Même vote pour tout le monde, adopté à l'unanimité moins une voix.

Budget principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Lotissement - Décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe lotissements, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

3. Budget primitif 2025 - Adoption du budget principal

4. Budget Annexe Zone d'Activités Coriolis - Vote du budget primitif 2025

5. Budget Annexe Zones d'Activités Economiques et Commerciales - Vote du budget primitif 2025

6. Budget Annexe Lotissements - Vote du budget primitif 2025

7. Budget Annexe Eau - Vote du budget primitif 2025

8. Budget Annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2025

9. Budget Annexe Assainissement non collectif - Vote du budget primitif 2025

10. Budget Annexe Transport - Vote du budget primitif 2025

11. Budget Principal - Durées d'amortissement des immobilisations

12. Budgets annexes Eau potable et Assainissement collectif - Actualisation des durées d'amortissements des immobilisations

13. Impôts directs locaux - Vote des taux 2025

14. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du taux 2025

15. Tarifs eau et assainissement 2025

16. Création et mise à jour des AP/CP

M. le Président.- Ensuite de 3 à 16, la parole est au premier vice-président.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, merci Monsieur le Président, oui, après le sujet majeur qui vient d'animer nos âmes et qui a mis effectivement l'être humain au centre des préoccupations. Moi, pour ma part, je suis désolé de devoir vous entraîner dans un déroulé chiffré et pendant de longues minutes. Mais bon, vous savez que c'est un exercice annuel dont on ne saurait, dont on ne peut se soustraire.

Alors on va commencer effectivement par l'adoption du budget principal. Bon, je ne vais pas revenir, bien entendu, pour allonger à la fois le débat et le temps sur les éléments du débat d'orientation budgétaire que vous avez, toutes et tous bien gardés en mémoire, et qui ont mis en évidence pardon, la perte de 3 000 000 d'euros pour notre collectivité, qui... c'est une perte qui vient opérer et modifier tout le travail de préparation budgétaire qui a été opéré avec les vice-présidents et les services concernés. Mais fort de ces constats et à partir de ces constats, il nous fallait donc revoir la copie pour à la fois ne pas contrarier ou annihiler nos efforts, notre volonté affirmée de ne pas nuire aux investissements que nous avons choisi de faire dans le cadre du cheminement de notre mandat. Donc à ses fins, le Président en a parlé dans son propos liminaire, on a fait le choix de revenir sur la feuille de route budgétaire du fonctionnement, je dis bien du fonctionnement de la collectivité et à la demande de notre Président et sous la commande de notre DGS, les services se sont et bien de nouveau attelés à la tâche pour essayer de dégager de nouvelles marges visant à la fois à préserver notre épargne nette et en même temps maintenir le niveau d'investissement escompté. C'était quand même une commande d'économie de 1 500 000 € qui leur a été adressée. Et là, à ce moment de mon propos, encore une fois, je tiens à vraiment à saluer l'effort conséquent opéré par les services pour ne pas avoir à retravailler les décisions que nous avons actées avec les vice-présidents. Et puis en même temps, ils ont su préserver la fragile santé financière de la CUCM. Donc des économies qui ont été de 3 ordres. La réduction des charges de fonctionnement, charges à caractère général principalement, qui ont été faites pour un montant total de près de 1,3 millions d'euros. Le financement de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, je rappelle que c'était un taux de cotisation de 350 000 € environ au sein de l'enveloppe initiale relative aux charges de personnel. Et puis la diminution des recettes prévisionnelles de fonctionnement relative à la fraction de TVA, aux dotations au FCTVA pour près de 1,5 millions. Le produit de FCTVA, en investissement a également été revu à la

baisse. Mais je pense ici immédiatement, et c'est ça qu'il faut que nous que nous gardions en mémoire, c'est quand même cet effort conséquent au niveau des ressources humaines qui ont réussi à retrouver 347 000 € représentant quasiment le coût de l'impact CNRACL de 350 000 €. D'autres services, bien entendu, ont accompli, à leur niveau, des économies substantielles, dont on pourra donner le détail si vous le souhaitez. Mais je préciserai encore une fois ce soir que rien n'est figé, rien n'est figé. Vous le savez, vu la conjoncture actuelle et que d'éventuelles variables peuvent encore, selon les choix gouvernementaux, venir impacter négativement ce budget. Je pense ici tout naturellement à la ponction qui pourrait intervenir dans le cadre de la mesure relative à la mise en place d'un fonds de réserve. Alors elle n'a pas été intégrée à ce stade dans le budget primitif de la CUCM. Le prélèvement sur les ressources de la collectivité pourrait quand même atteindre 1,4 millions d'euros dans le cas où la mesure serait maintenue en l'état. En conclusion, et avant de passer aux détails de ce budget, moi je voudrais redire sur le fond, signaler que dans ce contexte qui est un contexte très difficile et puis qui est un contexte en même temps totalement inédit, qui ne laisse pas la place à de belles perspectives budgétaires pour l'avenir. Malgré les coups portés, notre collectivité fait preuve, vous allez le voir, de responsabilité et en même temps de synergie collective pour contrecarrer ou du moins minimiser les effets néfastes. Moi, je reprendrai les principaux chiffres. Parce qu'en définitive, quand on fait la présentation d'un budget, ce qui est important, c'est d'en retenir les principaux chiffres. Nous avons réussi quand même dans une démarche collective et responsable appuyée par nos services à réduire notre budget de fonctionnement qui nous permet in fine de conserver une épargne nette de 3,8 millions d'euros et de réaliser dans un budget primitif global de 114 366 000 € un budget d'investissement à hauteur de près de 42 000 000 d'euros, budget principal et budgets annexes confondus, tout cela au sein de notre engagement de mandat pour un budget d'investissement, je vous le rappelle, qui était, enfin qui est de 144 000 000 d'euros. Donc ce cap difficile dont la responsabilité, et bien je dirais, ne nous appartient quand même pas, et bien il est passé grâce à la rigueur de notre gestion. Alors on va, on va détailler si vous le voulez bien maintenant ce budget. Je vous invite à suivre effectivement le PowerPoint qui a été mis à votre disposition. Et là encore je remercie le service Finances pour tout ce travail parce qu'un PowerPoint permet d'avoir effectivement sous les yeux les principaux chiffres et d'avoir quelque chose d'assez synthétique. Si vous vous projetez sur la diapositive numéro 3. Nous sommes au chapitre des recettes de fonctionnement qui affiche une diminution de 1,93% par rapport au budget total voté 2024. Elles intègrent les montants notifiant fiscalité et dotation, à l'exception de la notification intervenue au mois d'octobre relative à la fraction de TVA qui, je le rappelle, représente une démission de 800 000 €. Donc ces recettes, elles sont évaluées à 79 140 000 € et se décomposent de la manière suivante : vous avez la fiscalité locale, les impôts et taxes pour un montant de 51 100 000 €, c'est une baisse de 0,50% par rapport au budget primitif 2024 et une baisse de 0,10% par rapport au budget voté 2024. Donc ce sont des produits qui représentent près de 65% des recettes réelles et n'évoluent pas par rapport au budget primitif 2024. Encore une fois, attention, on a... nous n'avons pas intégré l'impact de la mise en place du fonds de réserve en discussion dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2025 et qui pourrait, j'y reviens, qui pourrait se traduire quand même pour la CUCM par une ponction sur ces ressources jusqu'à près de 1,4 millions d'euros. En effet, malgré les efforts réalisés qui vont vous être présentés dans la section suivante, il est impossible à ce stade de l'intégrer sans dégrader de manière significative les ratios de la Communauté Urbaine. Dans ce chapitre fiscalité, on y retrouve la fiscalité locale qui s'élève à 24 500 000 €. Nous y retrouvons les produits et impôts directs pour 9 730 500 €. Nous attendons 1 665 000 € de produits de TASCOT, 1 050 000 € de produits issus des impositions - vous savez sur les entreprises de réseaux, les IFERS et 100 000 € de rôles supplémentaires. Il est également intégré le produit prévisionnel de la taxe sur les friches commerciales pour 450 000 € mais attention, ce montant pourrait être encore une fois réajusté à la baisse lorsque le montant définitif 2024 sera connu et analysé. Voilà, vous savez que c'était une taxe que nous avons instituée en 2022 pour une application à compter de 2024 qui avait pour objectif premier de permettre la réduction du nombre de friches, qui quand même sont recensées à plus de 1 500 sur notre Communauté et favoriser... pour favoriser une image du territoire et en améliorer son attractivité. Au chapitre Impôts et taxes, un montant prévisionnel de 27 740 479 € qui présente une diminution de 3,25% en comparaison du budget voté en 2024. On y retrouve le montant du fond national de garantie individuelle des ressources, le FNGIR, reconduit pour 6 610 167 €, puis les attributions de compensations versées par les communes pour 1 473 312 €. Concernant le fond de péréquation intercommunale, le FPIC, le montant à percevoir est évalué à 1 200 000 € pour 2025. Nous y retrouvons les dotations, subventions et participations qui représentent 23 750 000 €. Ce sont des recettes qui représentent un peu plus de 30% des recettes réelles de fonctionnement, en diminution de 2,3% par rapport au budget total voté en 2024. Qu'est-ce qu'on retrouve effectivement dans ces recettes ? Et bien la dotation globale de fonctionnement, la DGF qui est le principal concours financier de l'État et qui est estimé à 13 925 000 € pour 2024. Une diminution aussi significative de 2,25% puisqu'elle intègre d'une part les mesures introduites dans le PLF 2025, à savoir la non revalorisation de l'enveloppe globale pour 2025, couplée aussi à l'augmentation de la DSU et DSR et d'autre part la baisse prévisionnelle de la population. Le montant de la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle mise en place dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle est également revu à la

baisse de 2,7%, soit 3 160 000 €. La dotation générale de décentralisation, vous savez elle est versée en faveur des autorités compétentes pour l'organisation des transports de l'État - je rappelle quand même que c'est un montant qui est gelé, tenez-vous bien depuis 2012 - et la participation de la région s'élève à environ 2 390 388 €. Les montants des participations aux différents postes de chargé de mission provenant de la Banque des territoires, de la région ou de l'ARS s'élèvent aussi à 202 000 €. Encore une fois, retenons qu'il est à noter la disparition du montant de FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité qui aurait pu atteindre 185 000 € en 2025, mais qui n'est pas valorisé en raison de sa suppression dans le PLF 2025. Nous y retrouvons le produit des services et du domaine pour 1,5 millions. Les autres produits de gestion courante pour 1,9 millions. Les produits financiers pour 770 000 €. Et les atténuations de charges pour 80 000 €. Que sont ces atténuations de charges ? Ce sont principalement les remboursements de la sécurité sociale au titre des arrêts maladie, congés maternité, paternité notamment. Dans la diapositive 4, vous voyez que les recettes réelles de fonctionnement présentent en synthèse une baisse d'environ 2%, qui pourraient atteindre 3% encore une fois en cas de maintien des dispositions relatives au Fonds de réserve. Les principaux produits issus de la fiscalité locale stagnent, tout comme les principaux impôts, taxes et dotations qui sont, je dirais, étales ou en légère diminution. Diapositive 5, vous avez ici un schéma qui vous présente les dépenses réelles de fonctionnement. Alors vous vous doutez bien que ce sont des dépenses réelles de fonctionnement très contraintes qui ont été particulièrement étudiées pour être soumise au tamis de la restriction. Là encore, je tiens à remercier tous les services pour cet effort demandé, pour tenter d'arriver à un équilibre qui est un équilibre indispensable. C'est une évolution à terme de moins 1,1% alors qu'on avait raisonnablement tablé sur une légère augmentation de +0,7% avant l'annonce des mesures du PLF. Alors, comment se répartissent ces dépenses ? Vous avez les charges à caractère général pour 28 700 000 €. Ça regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement général de la collectivité. Une diminution de 3,13% par rapport au budget primitif 2024. Les efforts supplémentaires drastiques ont été réalisés par l'ensemble des services, ce qui se traduit par une réduction là de 1,2 millions d'euros avec des efforts certains qui se déclinent ainsi. Sur la politique des déchets avec des économies complémentaires qui ont été obtenues principalement par l'ajustement de la prévision d'augmentation des tarifs, des prévisions concernant les tonnages collectés et puis le report de certaines actions comme l'étude bilan et prospective que nous avions imaginée. Le budget global alloué pour la collecte est de 6 960 700 € et pour les déchetteries de 1 632 300 €. Politique de la voirie, une enveloppe allouée à la propreté entretien de la voirie pour 2025, nous prévoyons 3 720 000 € avec une diminution de 5,34% par rapport au budget primitif 2024. Ce sont des crédits qui intègrent principalement le programme d'entretien PPE pour 580 000 €. Les fournitures de voirie pour 651 000 €. On intègre aussi une dotation de 195 000 € pour une location... des locations d'outils de particulièrement de balayeuse et 90 000 € pour des prestations de peinture de voirie qui viendront en renfort des interventions en régie. Politique des transports. L'enveloppe 2025 est estimée à 4 792 927 €. Bon, elle comprend principalement les marchés correspondants, mais vous savez que le renouvellement de ces marchés va intervenir le 1er septembre 2025. Nous espérons et croisons les doigts pour que l'évolution soit contenue. Et voilà... lors de ces nouveaux marchés. Elle y intègre aussi le remboursement aux communes, la gestion du système billettique et le remboursement à la région pour le transport des élèves dans le cadre du périmètre de transport urbain. Politique défense incendie eau pluviale, une dotation prévue qui s'élève à 1 595 000 €, diminution de 6% par rapport au BP 2024. En économie, un budget 2025 qui s'élève à 325 195 € présentant une diminution de 10,7% par rapport au BP 2024, là c'est une enveloppe qui comprend principalement et presque exclusivement les dépenses que nous engagerons pour la prospection, la promotion, la poursuite de l'animation économique dont Innov'insertion et l'animation du Technopôle hub&go et du SLESRIVE. Politique habitat et urbanisme. Une enveloppe de 508 980 € consacrée à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et l'animation dans le cadre de l'OPAH. La politique développement territoriale et durable qui représente 90 354 €. Donc des crédits dédiés à une étude pour la mise en place du projet alimentaire territorial et la poursuite de l'animation territoriale, contrat local de santé et PCAET. Si, effectivement les élus en charge des dossiers veulent préciser effectivement, ils auront la parole tout à l'heure pour le faire. La politique patrimoniale avec une enveloppe allouée à l'Ecomusée de 295 850 €. C'est une diminution, en grande diminution en comparaison avec l'enveloppe allouée au budget primitif 2024. Donc là, ce sont les dépenses diverses liées au fonctionnement de l'Ecomusée, du Musée de l'Homme et de l'Industrie et de la ville à Perrusson. On a prévu quand même aussi des crédits pour l'externalisation de la prestation du traitement des 20 000 images de la photothèque. Parce que vous savez que c'est un très gros, un très gros enjeu concernant l'Ecomusée. Et puis les autres dépenses pour 5 501 862 € qui comprennent le budget alloué à la logistique et moyens généraux. Je ne vais pas là vous donner tous les détails. Charges de personnel, 22 400 000 €. Les dépenses de personnel en 2025 représentent 33% des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un budget prévisionnel qui présente une évolution de 1,15% par rapport au budget primitif 2024. Pourquoi cette augmentation ? Et bien nous avons toutes les évolutions législatives et réglementaires telles que l'augmentation du SMIC et puis du glissement vieillesse/technicité. Les atténuations de produits pour 7 900 000 €. Là, nous avons le versement des attributions de compensation et de la dotation de solidarité aux communes de la

Communauté, le reversement de la taxe de séjour à l'Office du tourisme communautaire et la contribution de la Communauté Urbaine au FPIC, comme évoqué précédemment dans la partie relative aux recettes. Les autres charges de gestion courante pour 7 440 000 € pardon. C'est une évolution de moins 0,38% par rapport au budget voté en 2024. Et là vous y retrouvez les subventions au bénéfice des associations et organismes qui agissent dans le domaine de l'insertion. Les associations qui agissent dans le domaine de l'économie de proximité, du tourisme, l'appel à projet politique de la ville 2025, le titre du Fonds de concours pour entretien des chemins ruraux et indemnités et frais de mission des élus. Les charges financières pour 1 960 000 € avec une diminution de 6,54% de BP pardon. Pourquoi ? Et bien c'est lié tout simplement au fait que plusieurs emprunts sont arrivés à échéance en 2024. Cette dotation pourra toutefois être revue au moment de la reprise des résultats dans le cadre du budget supplémentaire 2025. Charges exceptionnelles sont prévues pour 10 000 € avec un étalement de charges lié au réaménagement d'emprunt. Et enfin un autofinancement de 4 600 000 €, c'est tout simplement et bien le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. C'est le delta, ça correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors capital de la dette bien entendu. Donc en résumé, en tenant compte de la dotation aux amortissements, c'est au total un budget de fonctionnement de 79 190 970 € qui est proposé pour l'année 2025, en diminution de 0,93% par rapport au budget primitif 2024. Diapositive suivante et normalement, vous êtes à la Diapositive 6 si je ne me méprends où vous avez là quelques éléments sur la chaîne de l'épargne. Donc, eu égard aux efforts réalisés, et bien le niveau des épargnes est maintenu à celui du budget primitif 2024. Ce sont des indicateurs qui seront réévalués au moment de la reprise des résultats 2024 et puis aussi au vu des mesures qui seront effectivement prises dans le cadre du PLF 2025. Moi, je répète quand même que le maintien de cette épargne pour ce budget, encore une fois, est dû aux efforts réalisés par la collectivité pour maintenir une situation particulièrement saine de notre capacité financière. Diapositive, on va passer à la Diapositive 7, pardon, où là on va passer à l'investissement. Alors, comme l'a rappelé le Président dans son propos liminaire, au total, budget principal et budget annexe confondu, c'est quand même un volume d'investissement de 41 800 000 €, 41 800 000 € j'insiste. Près de 42 millions d'euros. Donc je dirais quand même, malgré une conjoncture qui est bien peu favorable, on a tenu à conserver à l'image et bien nos engagements. Et pour nos engagements, un volume financier important en matière d'investissement. Alors au budget principal je ne donnerai pas certains détails puisque les vice-présidents pourront après abonder et amender mon propos en rentrant un peu plus dans le détail. Au budget principal, c'est plus de 28 000 000 € qui sont consacrés à l'investissement Budget principal qui se répartissent comme suit. Le financement des dépenses d'investissement qui se monte à 10 600 000 € qui intègre en premier lieu l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement qui, comme vu précédemment, est d'un montant de 4 455 190 € et les recettes d'ordre qui correspondent à l'amortissement des biens pour 5 500 000 €. Ça intègre 2 500 000 € de FCTVA et de taxe d'aménagement. Et puis on y intègre aussi, vous vous en doutez bien, la baisse annoncée du taux de FCTVA à 14,85% au lieu de 16,40% prévu. Le montant des taxes d'aménagement est quant à lui en forte évolution en comparaison à l'année 2024. Tout cela en raison des nombreux projets d'aménagement sur Coriolis, notamment dans le cadre desquels il est anticipé le versement d'acompte suite à la délivrance des autorisations d'urbanisme. Il intègre aussi des subventions d'investissement pour 2 800 000 € et là, ces subventions d'investissement sont liées à la programmation actuelle des investissements qui seront à faire sur l'exercice 2025. Les principaux financements attendus sur 2025 correspondent à des soldes pour les opérations de la Recyclerie, des cinémas Creusot Monceau, du pôle de recherche ainsi que du projet Eurovélo 6, l'aménagement de Sanvignes Centre bourg. Je précise que des demandes de financement sont encore en cours et pourront être intégrées au budget supplémentaire, notamment en ce qui concerne les cinémas et l'aménagement de la place Schneider. Il intègre enfin l'emprunt de 18 800 000 €. Vous vous doutez qu'au vu de ce qui précède et du montant d'investissement à financer, c'est le montant de l'emprunt d'équilibre inscrit à titre prévisionnel. Alors des investissements qui se répartissent par axe du plan de mandat de la manière suivante. La transition écologique au cour de la vie quotidienne avec un budget de 18 700 000 €, 67% du budget. La cohésion sociale territoriale, l'identité de la Communauté Urbaine avec un budget de 7 600 000 €, soit 27% du budget. Le développement économique, enseignement supérieur avec un budget de 1 000 000, soit 4% du budget et le développement numérique et la création d'une Smart communauté pour 726 000 €, soit 2% du budget. Donc, au vu de ce qui précède, le budget primitif 2025 du budget principal s'élève à 114 366 914 €.

Passons au budget annexe, vous avez le détail à la Diapositive 8. Donc pour ces budgets annexes, ce sont des investissements pour un montant de 13 800 000 €. Des dépenses dont vous aurez plus de détails dans les notes qui vont suivre et se répartissent comme suit. Le budget Eau qui représente 48% des investissements avec 6 667 728 €. Le budget assainissement collectif qui représente 42% des investissements avec 5 832 368 €. Le budget des zones d'activités Coriolis, zones d'activités commerciales et lotissements représentant 7% des investissements avec 901 000 €. Et le budget transport qui représente 3% des investissements avec 408 606 €. Détails de ces budgets. Budget primitif annexe Coriolis. Des dépenses de fonctionnement qui représentent un montant total de 552 000 € qui vont

permettre la poursuite des travaux liés à l'aménagement et la viabilisation des terrains de la zone, notamment pour les terrains et toute la voirie qui adjoignent. Les réseaux pour les projets tertiaires et le village d'entreprise. Vous savez que l'année 2024, on l'avait concentré surtout sur l'aménagement des projets industriels. Le budget primitif 2025, budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales. Les zones concernées, vous les connaissez toutes et tous, c'est le site industriel Harfleur, le site industriel Chanliau, la Zone d'activité des Riaux, le site industriel Magenta. Pour Montceau-les-Mines, la Zone d'activité Sainte Élisabeth, du Prélong et des Equipages. Pour Blanzay, la Zone industrielle de la Fiolle, Saint-Vallier, la Zone industrielle de la Saule. Torcy, la Zone industrielle de Torcy et le rond-point Jeanne Rose. Montchanin, celle des Morands, pardon. Et Saint-Eusèbe, celle du Monay. Sans oublier celle de Sanvignes, la zone de l'Essertot. Dans le cadre de ces dépenses, des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 2 157 906 € qui intègrent les charges liées à l'aménagement et la viabilisation des terrains concernés, prioritairement sur la Zone du Prélong, notamment pour 280 000 €. Pour le budget primitif budget annexe lotissement, des dépenses de fonctionnement qui représentent un montant total de 504 770 €. 50 000 € pour des travaux divers. 10 000 € pour des frais de géomètre et 444 770 € restants correspondent aux opérations d'ordre de variation de stock dont nous avons parlé il y a quelques instants. Le budget primitif 2025 budget annexe Eau est d'un montant de 23 708 835 €. Donc c'est un budget qui intègre le maintien de l'évolution des tarifs en eau potable pour préserver quand même une situation financière fragile tout en maintenant, et Jean-Marc y reviendra dans quelques instants, un niveau d'investissement qui nous permet quand même de répondre à nos obligations d'une part, notamment dans les travaux à réaliser dans le cadre des schémas directeurs, mais aussi aux besoins du renouvellement sur le territoire d'autre part. La capacité de désendettement sur ce budget est estimée à près de 8 années minimum au premier janvier, avec une épargne nette évaluée à 1 800 000 € qui présente une augmentation en comparaison au BP 24 de 1,1 millions d'euros. Pour le budget primitif budget annexe assainissement, il est d'un montant de 16 430 301 €. À ce stade, en fonctionnement, la prévision des dépenses réelles de ce budget s'élève à 8 158 083 €, dont plus de 6 300 000 € au titre du contrat de régie intéressée. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 046 933 €. Les dépenses d'équipement à 5 817 368 €. Le budget annexe assainissement non collectif, c'est un montant de 186 105 €. Là, ce sont les recettes réelles de fonctionnement évaluées à 171 105 € qui comprennent le produit des redevances d'assainissement non collectif. Pour le budget annexe Transport, le budget est d'un montant de 5 743 180 €, répartis entre la section de fonctionnement pour 5 277 021 € et 466 159 € pour l'investissement. En fonctionnement, vous doutez bien là aussi que c'est principalement le contrat de délégation de service public, révision de prix inclus, qui intègre aussi l'offre de la ligne TGV et puis les charges liées à l'offre de transport à la demande. Les autres dépenses sont liées à des contrats de maintenance mobiliers urbains, réparation de matériel radio et puis nos cotisations puisque nous cotisons aussi bien au GART qu'AGIR pour 15 500 €. Voilà. Les dépenses d'investissement et bien vont comprendre principalement une étude pour l'électrification des dépôts du délégataire ainsi que les travaux afférents. Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement, elles, du versement Mobilités pour 4 500 000 €. Les dépenses d'investissement qui s'élèvent à... qui pardon oui s'élèvent à 466 159 €. Il est quand même à noter aussi que la livraison d'une partie de la flotte de bus, commandée en 2024 dans le cadre de l'AP/CP, prévue à cet effet, conformément au plan de mandat 2021/2026 interviendra en 2025. Donc ce qui suppose aussi et ce qui induit l'électrification de nos dépôts. Voilà pour la présentation de ce budget 2025.

Je continue Président, puisque vous m'avez demandé d'aller jusqu'au point 16. 16, pas de soucis.

Donc on va.. on va passer maintenant à des délibérations qui sont pour 2 d'entre elles des sujets très techniques que je vais tenter de clarifier. C'est le budget principal... au budget principal, la durée des amortissements des immobilisations. Vous savez que les EPCI de plus de 3 500 habitants sont tenus de procéder à l'amortissement des immobilisations, c'est tout simplement une technique comptable qui vise à apprécier la dépréciation des biens. J'aime beaucoup cette formule, apprécier la dépréciation. Donc les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien et chaque catégorie de bien par l'assemblée délibérante. À l'exception toutefois de certains domaines, les frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans. Les frais d'études et les frais d'insertion non suivi de réalisation amortis sur 5 ans. Les frais de recherche de développement amortis sur une durée maximale de 5 ans, 30 ans ou 40 ans. Donc là il nous a été proposé de prendre la durée d'amortissement maximale. Et pour toutes les autres catégories de dépenses, et bien les durées d'amortissement correspondent à leur durée probable d'utilisation. Pour rappel, c'est depuis la mise en place de la nomenclature M 57 que cet amortissement se fait de manière linéaire. Mais on vous propose dans cette note quelques ajustements pour compléter la délibération, la délibération du 23 novembre pour l'amortissement des comptes pour les biens historiques et culturels et les réseaux câblés. Sans oublier que pour les biens de, je dirais, les biens de faible valeur soit amortis en une annuité unique pour un coût unitaire inférieur au seuil de 1 000 € hors taxes. Même chose pour

les budgets annexes eau assainissement, l'actualisation des durées d'amortissement. L'instruction budgétaire M 4 nous y contraint donc on doit y ajouter au compte 215 une catégorie, c'est la catégorie des regards en béton. Et d'ajouter 2 nouveaux matériaux utilisés pour les canalisations, le béton et le PEHD. Ne me demandez pas de trop de précisions sur ces 2 sujets, je vous en remercie. D'ajouter quand même toutefois une catégorie, la catégorie des panneaux photovoltaïques aux comptes 212 et 213. Et puis d'appliquer aux biens acquis à partir du 1er janvier 2025. Voilà pour ces 2 notes très techniques pour lesquels je ne peux vous apporter plus de renseignements.

Passons aux impôts directs locaux. Le vote des taux 2025. Alors tout d'abord, le taux de la taxe d'habitation figé de 2020 à 2022 est de nouveau à voter depuis 2023. Vous savez que c'est une taxe qui ne concerne plus que les résidences secondaires et puis les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le taux de la taxe avant la mise en place du gel était de 9,98%. Il vous est... nous est tout simplement proposé de le maintenir à ce taux, sachant que le montant des recettes pour la collectivité à taux constant est estimé à 490 000 €.

La taxe foncière sur les propriétés bâties, là, c'est une taxe foncière qui est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties. Mais il faut savoir qu'en 2024, c'est quand même une taxe qui a concerné plus de 40 000 articles sur le territoire communautaire. Donc on en a 6 766 qui bénéficient d'une exonération totale et ne contribuent ainsi pas à l'impôt, soit 17%. Pour 29% d'entre eux, l'imposition à la taxe foncière intercommunale était inférieure à 20 € et pour 32%, comprise entre 20 € et 30 €. Au final, c'est 77% des redevables qui ont une contribution inférieure à 30 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, en ce qui concerne bien entendu la part communautaire. En 2024, le montant de la part intercommunale ne représente que 2,5% de l'imposition foncière. Donc les bases d'imposition calculées sur l'indice des prix à la consommation devraient augmenter de 2,6% pour 2025. Sur cette base de produits de taxe à taux constant est estimé pour la collectivité à 1 380 000 €, soit une progression de recette de 35 000 € par rapport à 2024. On vous propose aussi de maintenir ce taux à 1,25% pour l'année 2025.

Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, on vous propose de maintenir ce taux à 2,85% pour l'année avec un produit estimé à 99 000 €.

Pour la cotisation foncière des entreprises, vous savez que c'est l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale. Elle est due par les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition. Les entreprises industrielles sur le territoire sont au nombre de 108, pour 189 établissements pour un produit de 2 850 000 €, soit 39% du montant de CFE, en sachant qu'elle représente 3% des établissements du territoire. Il vous est là aussi proposé de reconduire ce taux de Cotisation foncière des entreprises voté en 2024 de 25,22% pour 2025. Le produit estimé est pour la collectivité de 7 675 000 € avec une augmentation quand même de plus de 3,5% par rapport au résultat de 2024.

Le taux d'enlèvement des ordures ménagères 2025. L'évolution de la base d'imposition est évaluée à +2,5%, soit une recette de 1 860 000 € à taux constant. Pour information, en 2024, sur 40 500 articles imposables sur le territoire, 9 000 redevables ont reçu une imposition inférieure à 100 € et 15 800 ont reçu une imposition comprise entre 100 et 200 €. Il vous est proposé là aussi de reconduire le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2024 pour l'année 2025 au taux de 10,53%.

Pour les tarifs eau et assainissement. Alors là je serais peut-être un petit peu plus long. Vous savez que pour rappel, nous avons pris la décision d'une évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2022, tout simplement dans l'objectif de pouvoir satisfaire et mener à bien la mise en œuvre des schémas directeurs d'ici 2052, vous voyez jusqu'à quelle année cela nous conduit, pour un montant, je le rappelle quand même, de près de 200 000 000 d'euros. Donc c'est un montant très important, mais c'est un montant qui va nous permettre de garantir l'entretien d'un linéaire conséquent sur le territoire semi-rural et puis de préserver en même temps la protection indispensable de nos ressources en eau. Donc on a pris ces décisions tant au niveau de l'actualisation des durées d'amortissement que de la négociation du contrat de régie intéressée que nous avons voté le 15 février dernier. En 2024. Et l'évolution des tarifs à compter du 1^{er} mars 2024. Donc, ce sont des tarifs qui font toujours l'objet d'une délibération annuelle au moment de la phase budgétaire. Nous y sommes. C'est pourquoi il vous est proposé d'appliquer au tarif de l'eau une évolution de 1,8% qui correspond à la fois à la prévision de l'inflation et d'appliquer à l'assainissement l'évolution votée en 2021, augmentée de cette même inflation de 1,8%. Ceci au 1^{er} janvier 2025. Comment se traduit cette évolution ? Ça représente, sur une base de 120 mètres cube, un passage de 1,97 € à

2,12 € au mètre cube pour l'assainissement et de 2,98 € au mètre cube à 3,04 € au mètre cube pour l'eau potable. Ça représente sur la base d'une consommation pour vous donner quelques chiffres, une consommation de 120 mètres cube qui correspond aux besoins d'un ménage de 4 personnes, une augmentation de 26,28 € TTC à l'année. Concernant les industries et certaines communes aux consommations plus importantes, il est convenu de finaliser la convergence tarifaire prévue en 2022, sachant que cette augmentation ne s'applique absolument pas à la réalisation des rapports de conformité, branchements, ni aux pénalités. Jean-Marc pourra vous apporter d'autres détails tout à l'heure s'il le souhaite avant notre vote. Voilà Monsieur le Président, je suis arrivé au bout de ces quelques questions financières.

M. le Président.- Merci beaucoup. Alors avant d'ouvrir le débat, je vais donner la parole à des vice-présidentes et vice-présidents. Non que des vice-présidents. Et bien oui, c'est comme ça, ce n'est pas, ce n'est pas très normal j'avoue, mais ce sont ceux qui se sont portés volontaires. Pour compléter la, présentation de Daniel MEUNIER, on va commencer d'abord par Cyril GOMET, ensuite Jean-François JAUNET, Jean-Marc FRIZOT, Guy SOUVIGNY, Jean-Claude LAGRANGE. Cyril GOMET.

M. Cyril GOMET.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, la présentation du budget de notre collectivité ce soir m'amène à vous faire un point sur notre Ecomusée. Comme pour la plupart des lignes budgétaires examinées, la direction de l'Ecomusée a effectué les efforts nécessaires pour répondre à la demande de révision à la baisse du budget de fonctionnement. Je tiens à remercier particulièrement les personnels qui ont su trouver collectivement les moyens de maintenir nos missions de service public tout en respectant les engagements que nous avons pris. Malgré le contexte budgétaire contraint, l'année 2025 nous permettra de poursuivre et développer les missions initiées en 2024. L'année 2025 pardon sera placée sous la thématique du jardin, fil conducteur qui nous permettra de décliner une programmation culturelle riche et cohérente. En quelques mots, les principaux axes de travail qui seront déclinés. Tout d'abord sur le plan de la conservation et la valorisation de nos collections. Depuis plusieurs semaines maintenant, le Musée de l'homme et de l'industrie connaît une activité soutenue avec un traitement minutieux des objets stockés dans les réserves du musée. Cette démarche nous permettra d'acquérir une connaissance plus qualitative de nos collections tout en améliorant significativement leurs conditions de conservation avec à terme leur installation au Pôle de recherche et de conservation dans les bâtiments du Thiellay à Montchanin, en cours de réhabilitation. Ce chantier des collections s'achèvera courant février 2025. Le projet scientifique et culturel sera quant à lui finalisé en milieu d'année prochaine. Et j'aurai le plaisir de vous le présenter lors d'un prochain conseil. Pour ce qui concerne le rayonnement et l'accessibilité de l'Ecomusée, notre ambition est toujours de renforcer l'identité de cet Ecomusée et sa présence sur l'ensemble du territoire communautaire. Pour cela, nous développerons plusieurs initiatives en lien avec la thématique retenue. Tout d'abord, un cycle de conférences explorant différentes facettes du jardin. La céramique architecturale et ornementale de la belle époque, les nains de jardin - nous avons trouvé que ce sujet qui prête à sourire souvent dans nos discussions, est en fait très rassembleur et attirera sans aucun doute un public nouveau - et l'art des jardins à la française. Il y aura évidemment, comme nous en avons l'habitude, des dimanches hors les murs, une édition à Montceau et une sur le bassin creusotin. Nous développerons aussi un partenariat innovant avec la direction des déchets, notamment autour du compostage et du jardinage durable. Quelques actions en direction des publics. Nous renforcerons l'année prochaine notre engagement auprès des différents publics à travers notamment des ateliers Jeunesse sous le thème " à l'Ecomusée pour m'amuser " pendant les vacances scolaires bien sûr, avec des activités centrées sur la découverte du monde végétal. Nous aurons également des actions de sensibilisation des publics que l'on qualifie « éloignés » - des gens qui ne viennent pas naturellement au musée - et nous aurons donc ces actions en lien avec l'OPAC de Saône-et-Loire, particulièrement autour des jardins ouvriers, des jardins collectifs ou des jardins partagés. Nous lancerons une expérimentation inédite au sein également d'une galerie commerciale du territoire ayant un pôle culture. Je ne cite pas de nom ce soir pour pas faire de publicité mais le moment venu, nous verrons tout cela. En évoquant les publics, je profite de cette expression pour dire un mot sur le rapport qui vous sera soumis un peu plus tard dans notre ordre du jour, nous le voterons à ce moment-là bien sûr, mais pour ne pas reprendre la parole en fin de conseil, j'indique à cet instant que nous vous proposerons de reconduire la gratuité de la billetterie pour la prochaine année. Les chiffres continuent de progresser et les actions que nous allons engager continueront d'attirer plus largement et viendront amplifier ces données chiffrées. Quelques mots sur les événements phares de l'année 2025, donc cette année, l'année prochaine sera ponctuée d'événements attractifs qui feront la part belle à nos espaces verts. Il y aura bien sûr la traditionnelle nuit des musées en mai, qui sera en lien avec la thématique, donc. Les journées européennes du patrimoine, très... dont nous avons l'habitude les 20 et 21 septembre. Des animations familiales avec une chasse aux œufs au moment de Pâques, avec une édition inédite de cinéma en plein air en juillet, une soirée concert en août, ça c'est habituel. Tout cela dans les jardins de la Villa Perrusson. Et nous lancerons aussi une illumination de la Villa et de ses jardins lors de

la dernière semaine d'ouverture à l'automne 2025. Tous ces projets démontrent notre capacité à maintenir un service public culturel dynamique et innovant, tout en respectant nos contraintes budgétaires. L'Ecomusée continue ainsi d'évoluer pour répondre aux attentes de nos concitoyens tout en préservant notre patrimoine commun. Enfin, pour conclure, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers le directeur et l'ensemble des équipes de l'Ecomusée. Leur engagement quotidien, leur créativité, leur professionnalisme nous permet de faire vivre ce lieu de mémoire et de culture. Le travail formidable qui est accompli tout au long de l'année, parfois dans l'ombre, mérite d'être salué et je pense tout particulièrement cette année aux 50 ans qui se sont déroulés en septembre dernier. C'est grâce à leur implication sans faille que notre Ecomusée reste un lieu culturel, dynamique et accueillant pour tous nos visiteurs. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - Merci pour ce complément très intéressant qui donne des perspectives pour 2025. Je vais passer la parole à Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET. - Merci Monsieur le Président. Quelques éléments de réflexion, quelques apports complémentaires par rapport à ce qui a été dit par Daniel MEUNIER. Sur les déchets, donc on prévoit une baisse en termes de coût de fonctionnement de l'ordre de 250 000 € qui représente 2,7%. Mais cette baisse, elle pourrait être bien plus importante, parce que finalement, l'essentiel c'est d'ailleurs un des sujets qu'on traite déjà depuis quelques années, c'est la prévention et la sensibilisation des habitants, parce que les tonnes, les tonnes, quand elles sont bien triées, on la paye qu'une fois, mais quand on trie mal, on la paye 2 fois. Je m'explique, quand vous mettez les bons déchets dans la poubelle jaune, elle est presque entièrement valorisée et on paye le traitement de la poubelle jaune. Mais ce qui n'est pas destiné à la poubelle jaune et qui se retrouve dans la poubelle jaune a été trié une première fois et ensuite est réexpédié comme la poubelle noire à un autre endroit. Et donc on paye une 2^{ème} fois pour payer cette fois et bien ce qui avait été mal aiguillé. Donc il y a un enjeu extrêmement important de sensibilisation auprès de nos administrés parce que finalement, si on fait tous des efforts et qu'on fasse la promotion de ces efforts et bien en fait, on pourrait avoir des gains beaucoup plus importants assez facilement puisque les tonnes de traitement sont à un coût très élevé. Je rappelle que la TGAP est passée de 25 € à la tonne en 2020 à 65 € pour l'année 2025 donc l'augmentation est conséquente. Donc c'est vraiment un sujet sur lequel on doit faire un effort un petit peu... un petit peu, on va dire important afin de limiter ces coûts. On a aussi la bonne nouvelle du centre de tri qui est maintenant en service, qui accueille les déchets du territoire communautaire et au-delà, puisqu'il est sur un bassin et il répond à un besoin d'un bassin de près de 700 000 habitants. Il est à sa capacité nominale avec une phase probatoire puisqu'il n'est pas encore réceptionné puisque là on est dans des derniers réglages pour atteindre les performances attendues en termes de qualité. Mais ce qui va nous permettre de maîtriser les coûts puisqu'on va abaisser par rapport à ce qu'on pouvait payer avant le coût de traitement sur ce bac jaune. On a aussi sur les déchetteries des enjeux parce que vous savez que depuis l'année dernière est entrée en vigueur la REP bâtiment, c'est à dire que les gens qui font du bricolage ou les entreprises peuvent apporter leurs déchets de travaux du bâtiment auprès des enseignes qui distribuent ces produits ; ce qui évite là encore une fois de payer 2 fois, parce que si vous achetez du matériel pour faire des travaux de bricolage, vous payez la responsabilité élargie donc du producteur, vous avez l'éco-contribution que vous payez auprès du magasin mais après, quand vous l'amenez en déchetterie, et bien vous repayez encore quelque part puisque c'est la collectivité qui supporte le coût de la déchetterie. Alors que si vous le remmenez dans le magasin, la partie déchets et bien si vous la ramenez dans le magasin, vous l'avez déjà payée sur place, donc vous ne la payez pas une 2^{ème} fois. Donc c'est important. On observe une baisse des tonnages en déchetterie, ce qui va permettre aussi peut-être de diminuer les coûts. On a la mise en place sur l'investissement des zones de dons qui sont en cours de travaux sur les 2 principales déchetteries donc de Montceau et de Torcy, de façon à permettre à des objets de vivre une 2nde vie. Là encore, c'est important et c'est intéressant pour le territoire donc qui permettront d'alimenter la recyclerie qui va s'achever dans l'année qui vient. On a aussi l'expérience innovante qui va démarrer sur les armoires connectées sur les 2 villes centres donc des armoires qui permettront aux habitants sur les bio-déchets puisqu'on a une obligation réglementaire de proposer une solution à nos habitants. Le compostage est la solution privilégiée sur le territoire, comment dire les moins denses. Mais sur les villes centres, les gens n'ont pas forcément de jardin. Et donc là on va expérimenter ces armoires connectées. Et donc c'est quelque chose qui va se mettre en place cette année, qui fait partie de l'objectif aussi du territoire d'être plus connecté. Sur les questions de développement durable et bien il y a un travail qui continue sur différents sujets sur l'OPAH qui va s'achever mais avec une réflexion pour la suite à donner donc l'an prochain, puisqu'elle s'achèvera en milieu d'année. On a tout un travail aussi d'étude sur le projet alimentaire territorial. Sur l'accompagnement et la mise en œuvre du territoire ZAN donc 0 artificialisation nette. Sur un bilan de mi-parcours du PCAET qu'on a voté il y a déjà quelques années, mais on doit en faire un bilan pour savoir si finalement on a atteint nos objectifs ou si on a encore un chemin important pour ces objectifs. Donc moi je partage un peu les craintes sur effectivement les difficultés financières qu'on peut rencontrer au niveau national et qui peuvent

ressurgir sur nos territoires mais je salue quand même le travail de cette Assemblée et puis le travail aussi mené par l'exécutif et par les services parce que finalement on arrive à maîtriser les coûts malgré des hausses conséquentes. Je l'ai dit pour les déchets, je pourrais le dire pour l'énergie. Je faisais ce matin un bilan, moi, sur la trajectoire énergétique de ma commune. En 2022, le gaz, c'était +170%. En 2023, l'électricité, c'était +140%. Ça veut dire qu'en fait, on a tous des coûts qui ont explosé sur certains sujets. Mais on arrive malgré cela à faire de l'investissement et à répondre aux attentes de nos citoyens. Donc cet effort collectif, il doit perdurer. La transition, elle n'est pas seulement énergétique, elle n'est pas aussi forcément qu'écologique. C'est avant tout une transition humaine, une société en transition qu'on doit construire et pour construire cette société en transition. C'est important de s'ouvrir aux autres, s'ouvrir aux autres, c'est aller voir ce qui se passe sur d'autres territoires, national ou international. On le fait pour les étudiants par le biais d'Erasmus. Et bien c'est aussi important pour nous de le faire. Je pense que quand on s'ouvre vers les autres et bien quelque part c'est aussi lutter contre le populisme ou le nationalisme. Et finalement voilà, cette transition c'est aussi la brique, une des pierres que la collectivité doit mener afin de construire une société meilleure. Merci Monsieur le Président et merci à tous.

M. le Président.- Merci Monsieur le vice-président. Merci pour ces propos. Et de bien rappeler l'ouverture aux autres effectivement et de s'inspirer de ce qui se fait de bien ailleurs dans les échanges que nous pouvons avoir et que nous devons développer. Jean-Marc FRIZOT pour l'eau.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Merci Président. Daniel, est-ce que tu me permets de faire un tout petit peu de poésie dans ce monde ? Toi, toi, je sais que tu es sensible à ça, dans ce monde de chiffres. Voilà, ce n'est pas moi. En fait, moi je dirigeais une association que tu connais bien et qui était une grosse association parce qu'on avait près de 300 salariés, donc on avait des gros volumes financiers et donc on avait un commissaire aux comptes. Et ce commissaire aux comptes disait - bien sûr, il parlait de chiffres comme toi Daniel - mais il disait : " Les chiffres, ça n'est que l'écume des jours " et ce qu'il voulait, je trouvais ça très beau parce que ce qu'il voulait dire c'est que ce n'est pas les chiffres qui sont importants, c'est tout ce qu'on fait avec ces chiffres. Qu'est-ce qu'il y a derrière tous ces chiffres ? Et je vais essayer de le décliner rapidement parce que Daniel, tu en as déjà beaucoup dit sur la partie eau, au budget eau. Vous avez vu que le budget est assez... est plus facile à monter qu'en assainissement. Je reviendrai tout à l'heure sur des choses qui concernent l'eau et l'assainissement, mais l'eau potable uniquement juste peut-être décliner à quoi sert cet argent qu'on va investir, puisqu'on va investir presque 7 000 000 €, comme tu l'as dit Daniel, c'est surtout continuer à protéger nos ressources, presque pour un petit 1 000 000 €. On continue la mise aux normes des barrages, des barrages qui nous occupent beaucoup quand même. Là, c'est plus d'un 1 000 000 €. On s'occupe aussi d'eau brute industrielle. C'est les travaux qui sont sur le Thiellay, qui sont sur Torcy mais qui sont très près de Montchanin. Là, aussi c'est presque un petit 1 000 000 €. Et puis surtout on rénove les réseaux pour 1 400 000 €. Voilà...voilà des actions qui sont assez concrètes. Et quand je dis qu'on rénove les réseaux, on fait notamment de l'instrumentation du réseau, c'est à dire qu'on met des compteurs de sectorisation pour pouvoir mieux détecter les fuites entre autres. On a aussi les travaux sur la RCEA, on a encore des investissements à faire, je dirais en parallèle avec la RCEA. Et puis des travaux qui vont se terminer quand même à Ciry-le-Noble, je pense aux Porrots, parce qu'on est aux Porrots depuis des années, là ça va...ça va se terminer. Des travaux à Gênelard, Saint-Laurent, ça c'est concernant l'eau. Sur l'assainissement, je voulais dire une chose quand même, on parle de schéma directeur, on parle - Daniel l'a dit - d'investissements sur 30 ans. Il faut... il faut comprendre une chose, c'est que si on a un schéma directeur d'assainissement, c'est le garant de notre développement. On ne peut pas développer un territoire si on n'est pas, si on n'est pas capable de traiter les eaux, les eaux usées... On ne pourra pas avoir du développement si on n'a pas la capacité d'améliorer l'assainissement et ça c'est partout en France, donc c'est vraiment crucial. Alors vous avez compris que Daniel l'a expliqué que le budget était plus...tendu, plus complexe. Je fais une petite parenthèse pour rebondir sur ce que vient de dire Jean-François - il parlait de l'explosion du prix de l'énergie, c'est plus d'un 1 000 000 €, 1,1 millions € entre l'eau et l'assainissement, c'est juste une petite parenthèse pour vous donner un ordre d'idée de l'énergie quoi pour faire de l'eau potable et puis surtout pour faire les évacuations d'eaux usées. Ce que j'ai à dire sur la partie assainissement c'est très ingrat parce qu'on... ça ne se voit pas, mais le schéma directeur est commencé, c'est presque 3 000 000 € cette année qui sont, qui sont consacrés, mais ça ne se voit pas. C'est vraiment des travaux extrêmement ingrats, discrets. Mais qui sont super importants. C'est d'ailleurs - Daniel l'a dit un petit peu parce qu'il a parlé des regards en béton - c'est en fait tous les travaux de dégagement, de repérage des réseaux, de contrôle de conformité, tout ça c'est nécessaire avant de pouvoir engager... On ne peut pas engager d'action, j'allais dire plus profondes, si on n'a pas fait ça. Donc là on est dans cette phase-là, le géoréférencement des réseaux... Voilà tout ça, c'est un travail qui se fait au quotidien. Et puis on a des travaux un petit peu spécifiques qui sont prévus au Creusot, aux Essarts à Sanvignes. Voilà, on a là aussi des travaux autour de la RCEA. Et puis on a nos travaux de rénovation de réseaux aussi pour plus de 2 000 000 €. Ce que je voulais dire alors c'est tout ça - je ne sais pas si vous l'avez vu dans

les délibérations - on a mis quand même un petit un petit bémol, si je puis dire, c'est que on est soumis à la réforme des redevances des Agences de l'eau. Alors la redevance des Agences de l'eau, c'est transparent, ça veut dire que nous on encaisse l'argent, mais nos citoyens ils considèrent que je veux dire ils payent à nous, mais nous on les reverse à l'Agence de l'eau et il y a une réforme complète au premier janvier et on n'a pas pu tenir compte tout simplement matériellement parce que ce n'était pas possible de cette réforme qui risque d'impacter aussi la facture d'eau et la facture d'assainissement. Donc ce qu'on vous propose c'est qu'on reverra, on reverra quand on aura une connaissance plus fine de la réforme et de ses conséquences financières. On reviendra vers vous pour redélibérer sur cette partie-là. Le total, Daniel l'a dit, le total des investissements sur les 2, eau et assainissement, c'est 12,5 millions d'euros. Il me semble qu'on a parlé de 42 millions d'euros d'investissement, donc on représente à peu près, l'eau et l'assainissement représentent à peu près 1/4, un peu plus d'un quart. Une dernière chose importante, c'est l'allocation eau. Il en est question dans votre budget eau. L'allocation eau est en forte augmentation. Ça veut dire en clair que les augmentations que nous avons décidées, comment je dirais, ne s'appliquent pas pour nos foyers, les foyers les plus précaires. On est sur un montant de mémoire, 385 000 €. Donc ça c'est important de le dire. Certes il y a des augmentations mais en contrepartie l'allocation vient amortir voire effacer ces augmentations si les foyers sont précaires et si les, comment je dirais, les revenus n'ont pas changé d'une année sur l'autre, ça vient complètement amortir. Donc il faut le dire, on parle d'augmentation, mais pas pour les foyers précaires qui sont plus de 3 000 sur notre territoire. Voilà une dernière chose. Et bien je voulais remercier moi aussi les services, parce qu'ils sont tous les jours au quotidien à travailler sur le terrain. Et puis je voulais les remercier aussi pour la préparation de nos décisions parce que tout ça c'est le fruit d'arbitrage. Et heureusement que nos services travaillent beaucoup en amont pour nous permettre d'arbitrer et de faire des choix politiques. Voilà ce que j'avais à dire Président.

M. le Président. - Merci Monsieur le vice-président. Parole à Guy SOUVIGNY.

M. Guy SOUVIGNY. - Oui, merci Président. Chers collègues, vous en avez parlé dans vos propos liminaires, Président, le premier vice-président l'a rappelé lors de la présentation du budget - je tiens d'ailleurs à le remercier pour cette présentation et à remercier aussi les services qui ont travaillé sur l'élaboration - Une situation difficile, vous l'avez dit, une situation difficile qui impacte les collectivités, qui impacte nos communes, qui impacte notre EPCI. Tout n'a pas été simple pour élaborer ce budget, mais aujourd'hui, force est de le constater et là je parlerai de la subvention attribuée à l'Office de tourisme qui est identique à l'année précédente. Alors croyez-moi et ça je le sais, certains EPCI ont diminué leurs subventions à leurs Offices de tourisme malheureusement, et d'autres vont le faire. Je tenais quand même à le préciser et donc aujourd'hui, c'est avec une grande gratitude que je prends la parole. Donc au nom de l'Office de tourisme communautaire, permettez-moi tout d'abord au Président de vous exprimer mes plus sincères remerciements pour l'attribution de cette subvention de fonctionnement d'un montant de 349 000 €. Votre soutien constant, votre engagement réel pour le rayonnement de notre territoire sont essentiels à la réussite des initiatives de l'Office de tourisme. Grâce à nos efforts et à notre travail collectif, nous avons pu développer des projets qui renforcent l'attractivité de notre destination. Ensemble, nous faisons de notre territoire un lieu vivant, accueillant et résolument tourné vers l'avenir. Vous le savez, Président, un projet important nous tient particulièrement à cœur. Il s'agit d'une initiative structurante à même de dynamiser l'image de notre Territoire de tous les possibles et d'attirer de nouveaux... d'attirer de nouveaux publics. Ce projet doit devenir un véritable vecteur de développement économique et touristique. Ce n'est qu'en unissant nos forces que nous pourrions faire de cette idée une réalité concrète. Président, vous pouvez compter sur toute l'équipe de l'Office de tourisme pour être la porte d'entrée de notre Territoire de tous les possibles. Alors je tenais à vous rappeler enfin à vous annoncer que le lancement de la saison touristique départementale se déroulera sur notre territoire, en l'occurrence au Château de la verrerie, le 3 avril 2025. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci beaucoup pour ces propos également, et j'ai toujours été convaincu que l'Office de tourisme joue un rôle primordial en matière d'image du territoire et on le sait, nous travaillons ensemble et nous en parlons souvent. Et il y a eu de beaux événements qui ont été organisés par l'Office de tourisme qui ont rayonné bien au-delà du territoire, bien au-delà. Et je sais que les projets 2025 et bien seront tout aussi de qualité. Merci beaucoup. Pour terminer, Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE. - Merci, mon cher Président, j'ai vu qu'entre garçons on pouvait s'appeler par nos prénoms. Mon cher David, c'est plus facile peut-être tu vois ?

M. le Président. - Moi je ne l'ai pas fait.

M. Jean-Claude LAGRANGE. - Non, mais je l'ai entendu, Daniel, *etc.*..

M. le Président. - Mais moi, je ne l'ai pas fait.

M. Jean-Claude LAGRANGE. - Mais moi, pour moi, c'est très amical. Bien, c'est un exercice habituel, la présentation budgétaire pour essayer de valoriser l'action de la Communauté. Moi, j'ai l'habitude de le faire sur l'action économique. Vos propos ont débuté par le rappel de ce contexte politique national inédit avec, comme ça vient d'être rappelé, l'impact qu'il aura pour les finances des collectivités, quelles qu'elles soient. Moi, je voulais qu'on évoque un peu avant de parler vraiment du budget de la Communauté en matière économique, l'impact que ça va avoir et qui est peut-être plus grave encore sur l'économie française parce qu'on a l'habitude, en économie, de connaître des crises. Ce mandat a quand même été marqué - Jean-François JAUNET l'a rappelé par les crises énergétiques, par une guerre, par une crise du COVID - aujourd'hui, on s'aperçoit quand même que, un 9 juillet, un président de la République alors que l'économie se portait plutôt bien, on le savait ici, mais on le savait ailleurs, que nos problèmes étaient presque des problèmes de riches, de trouver des salariés, de remettre des gens au travail. Et bien l'effondrement, il est arrivé. Et je ne suis pas un grand économiste, ça tout le monde le sait. Mais en lisant un peu et en entendant un peu tout ce qui se dit autour de nous, il y a vraiment une inquiétude et on aura vraiment besoin d'une stabilité pour les mois qui viennent, parce que les perspectives sont vraiment effectivement très difficiles. Et c'est souvent dans les territoires industriels que ça se fait avec un peu de retard, mais heureusement que ce territoire a depuis des années... J'ai vu qu'il y a eu des anniversaires d'événements tristes dans l'industrie, ici comme ailleurs, et qu'à chaque fois, le territoire de la Communauté Urbaine a été considéré comme un territoire résilient pour rebondir toujours sur ce passé et sur cette force et ces atouts industriels. Mais quand on commence de lire après avoir entendu que Moody's alors ce n'est pas, ce n'est pas un dessin animé Moody's... ce n'est pas... c'est quand même quelque chose de sérieux qui sanctionne la France en la déclassant. Je lisais dans Le Figaro, ce n'est quand même pas forcément un... ce n'est pas ma lecture de gauche, non ? Marie-Claude, Madame JARROT, mais quand on commence de lire, " les finances publiques de la France seront considérablement dégradées au cours des années prochaines car la fragmentation politique est plus susceptible d'entraver une consolidation budgétaire significative. L'incertitude augmente quant à la capacité des prochains gouvernements à réduire le déficit au-delà de l'année prochaine. Cette crise - c'est là que ça devient peut-être encore plus grave - risque de provoquer des remous sur les marchés dont les banques françaises pourraient faire les frais ». CQFD, Moody's décline 7 banques françaises hier ou aujourd'hui dont quand même, la BNP, le CIC *etc.* On vient d'apprendre avec Laëtitia MARTINEZ. Je ne sais pas si ça se fera que les régions qui sont bien classées, et je pense que la région l'était, bien notée, vont être obligées d'être dégradées. On ne peut pas être avec des notes supérieures à l'État français, donc ça veut dire qu'on va entraîner comme ça, en tirant vers le bas, parce que quand on dit que les régions vont être déclassées ou dégradées, ça veut dire que les taux vont changer et que j'en ai la preuve encore dans les fonctions que j'exerce, les banques sont devenues plus que frileuses. Il y a des projets qui ne sortent plus dans certains endroits à cause de ça. Donc voilà, on parle beaucoup de climato-sceptique, mais franchement le climat en matière économique n'est pas très rassurant. Je ne suis pas de mauvaise augure, parce qu'on sait qu'il y a des temps, il y a des secteurs différents. Ici, on est peut-être préservés, mais qu'il y a vraiment une perte de confiance des entrepreneurs et des entreprises. Je ne pense pas qu'il pousse à l'excès, à l'excès de pessimisme. Mais il y a des secteurs effectivement qui sont... qui sont très touchés. Je reviendrai sur certains alors que je le répète, l'économie était plutôt en croissance. Moi je ne lis pas que la CGT qui annonce effectivement plusieurs plans sociaux avec des suppressions d'emplois, même Le Monde le confirme. Je veux dire, ça commence de faire peur d'entendre parler de 250 plans sociaux. Peut-être ici et je n'espère pas trop, mais ailleurs. Ça veut dire que d'un seul coup on va repartir avec une augmentation du taux de chômage, donc ce n'est quand même pas un contexte très rassurant et bon, je touche du bois, ici Président, on essaie de suivre ça au plus près. Il n'y a pas d'alerte, mais on sait que voilà, l'économie c'est loin d'être un fleuve tranquille. Alors justement, au moment où on parlait de réindustrialisation, où c'était le mot à la mode réindustrialisation, réindustrialisation... et bien ça... là, j'ai changé de revue, ça s'appelle Les Echos : " Les perspectives de production dans l'industrie sont tombées à leur plus bas niveau depuis plus de 10 ans, hors crise sanitaire. Selon l'Insee - et c'est prouvé - il y aura plus de fermetures que d'ouvertures cette année. " Donc je veux bien qu'on soit optimiste, il faudrait qu'on soit réaliste sur ce qui va se passer. Surtout que quand en même temps on parlait de l'industrialisation, on nous faisait des lois qui nous empêchaient - on sait ce que c'est, une loi ZAN avec des contraintes et autres... Donc il faut avoir, je parlais de stabilité, mais aussi une cohérence. Quand on veut relancer une économie qui a peut-être été malmenée et l'économie très industrielle, je pense qu'il faut aller au bout. Et ça a beaucoup d'autres répercussions. La France a été championne d'Europe pendant 5 ans du Tools France. La région, on le sait, on en a bénéficié, était 5^{ème} région de France en termes d'investissements directs étrangers. Business France n'ose même pas annoncer les chiffres qui seront ceux de cette année. Depuis le

mois de juin, depuis le fameux 9 juillet, en tout cas, depuis les vacances, on s'aperçoit que les projets existent mais alors il y a un vrai frein à l'investissement étranger. Par perte de confiance, par manque de stabilité, par manque de visibilité sur la fiscalité, sur la façon dont la loi de Finances va traiter ça. Et puis surtout à cause de cette instabilité politique. Et moi je n'en ferai pas plus de commentaires. Donc comme quoi rien n'est jamais sûr. À cette table on se, on se glorifie et on en est très fier de ce travail qui est fait depuis des années. Et on voit comment en quelques temps - le Président l'a rappelé - on peut faire changer la donne parce que les collectivités avec leurs finances, elles représentent aussi cet investissement, en accompagnement de l'aménagement du territoire mais en accompagnement du développement économique. Alors quand en plus on sait que beaucoup d'investissements étrangers venaient des États-Unis - je n'en rajoute pas avec l'arrivée du nouveau président des États-Unis mais il y a peut-être aussi voilà des raisons de s'inquiéter. Donc, j'ai essayé de trouver des secteurs où on se dit, il y en a qui vont bien, heureusement, y compris ici, mais on a toujours un peu l'habitude de dire quand le bâtiment va, tout va. Et bien je pense que là j'ai lu un autre article, Président, qui dit que nous sommes dans un recul conséquent qui se prévoit en 2025 sur la promotion immobilière, sur la construction et que - alors je n'ai pas vérifié les chiffres - il faut remonter aux années 50 pour voir un nombre de logements aussi faible. Donc je veux bien qu'on ait des discours les uns les autres. Et au moment où dans ce territoire, on le sait, on parle beaucoup d'attractivité, d'attractivités résidentielle, de problématique de logement, ce n'est pas fait pour encourager la construction de logements. Et pour que le bâtiment reparte, il va falloir que y ait cette loi de Finances, que les budgets soient adaptés sinon ça peut être beaucoup plus latent, disons moins visible. Quand on parle d'un plan fermeture Auchan, Michelin, c'est des centaines, là ça va être, ça va être des centaines de milliers d'emplois, mais ça va être dans les TPE, ça va être dans les PME, ça ne sera pas forcément des grands groupes. Donc vous vous dites, mais Lagrange qu'est-ce qu'il a ce soir, alors que je pars en vacances, donc je suis plutôt optimiste, en pleine forme, à peu près. Donc je vais terminer quand même sur la Communauté parce que, je le disais, le budget de cette année, ce n'est pas le budget d'un seul coup, d'un budget économique, c'est le fruit d'années. C'était des assises de l'économie, c'est de la préparation de zones, c'est de la préparation d'équipements et heureusement qu'on est - on va le voir tout à l'heure au travers la convention du Territoire d'industrie sur ce qui est structurant pour l'industrie locale - la décarbonation, l'innovation, la mobilisation foncière, toutes ces questions qui sont essentielles pour accueillir les entreprises. Mais je pense qu'aujourd'hui, pour en avoir parlé avec le directeur du service économique, on n'a pas une visibilité sur des projets nouveaux, massifs, mais c'est la même chose dans les autres régions, dans d'autres régions. Alors heureusement le Président l'a évoqué, il y a des créations d'emplois qui arrivent Jimmy, MCGP, il y a un grand énergéticien - je ne sais pas si on l'appelle comme ça - qui a aussi des perspectives, mais je pense qu'il attend aussi des vraies décisions sur la question de l'énergie. Donc on va, on va continuer de travailler sur nos acquis, mais je pense qu'il ne faut pas en rester là. Il faut préparer effectivement la suite au travers des zones, ça a été évoqué avec les budgets qui sont consacrés à Coriolis. On a un seul site clé en main qui s'appelle Lucy. C'est aussi une opportunité par rapport à ce développement. On a un outil que vous avez renforcé qui s'appelle SEMCIB, qui arrive à répondre à des besoins de réindustrialisation. Mais je pense qu'il va falloir effectivement travailler sur l'existant. Mais quand on est en période de crise, bien travailler sur l'endogène, on a déjà eu cette époque, où il faut accompagner les TPE et les PME locales qui ont encore des projets, qui vont avoir besoin de reclasser ou reformer des salariés. Je pense que... j'étais hier avec mon collègue de Montbéliard : 4 fermetures d'usines, des sous-traitants de l'automobile. Moi je lui dis, tu sais, ce n'est pas ce secteur-là, on a Framatome, on a la défense, des secteurs qui aujourd'hui sont en pointe, mais parce que c'est le fruit aussi de ce qui s'est passé il y a quelques années. Et pour terminer, on entend souvent, on attend souvent beaucoup de l'Etat de ses grands plans, et cetera. Je pourrais citer quand même depuis 10, 12 ans les résultats qu'on a aujourd'hui sur hub&go et le Président l'a dit dans ses discours, c'est du travail sur l'innovation qui date depuis 10 ans. Le Mecateam, c'était il y a 12 ans, la métallurgie des poudres, c'était il y a 12 ans. Personne ne nous a dit d'aller là-dessus. C'était bien l'écosystème de ce bassin industriel, avec un soutien des pouvoirs publics et notamment de la Communauté qui a permis de faire émerger ces filières. Et on sait que on a encore des perspectives. On était sur le dossier du ferroviaire, on va dans l'innovation, on prépare déjà de nouvelles pistes sur ce que pourrait être demain la construction de nouvelles voies. Ce n'est pas un territoire qui attend et qui subit les crises. On est, on est toujours là pour, essayer d'anticiper et de préparer la suite. Alors c'est vrai que le président appelait la France, la nouvelle start-up nation. Je pense qu'il va falloir qu'il revoie un peu ses codes parce qu'il y a effectivement quelque chose qui est en train de se passer, on n'est plus dans la révolution industrielle, dans la post révolution industrielle, on est en plein dans une révolution qui s'appelle le numérique, les datas, les avancées technologiques dans le domaine de l'IA vont jouer un rôle central et donc je sais qu'ici on en a pris conscience. Mais c'est là que se jouera demain l'économie. Et entre la Chine d'un côté, les États-Unis, j'ai peur que ce soit que l'Europe ne soit pas le continent le plus au rendez-vous. Et la France dans la contexte actuel risque d'être également un peu en retard. Je préfère dire en retard qu'absente. Voilà ce n'était peut-être pas ce qu'on attendait de moi comme discours sur le budget parce que le budget

est cohérent, conséquent et ce n'est pas c'est pas le sujet. Mais je pense que la Communauté n'est pas une île isolée dans un contexte économique national et mondial qui est bousculé et qui bouge tout le temps. Merci Président.

M. le Président.- Merci pour cette intervention, mais qui conforte ce que je disais dans mon propos liminaire et ce que je dis depuis déjà pas mal de temps. C'est vrai que nous portons une ambition qui est forte. Ce mandat a été et est un mandat qui traduit une ambition que nous portons, qui est une ambition extrêmement forte. Nous l'avons démontré, nous continuons de le démontrer, nous allons continuer de le démontrer et c'est vrai que nous avons besoin de stabilité. C'est ça qui va nous permettre d'avancer. Quand on regarde autour de nous en Europe, les pays qui bénéficient aujourd'hui des plus fortes, des plus fortes croissances, ce sont les pays qui politiquement sont stables, sans équivoque. Vous pouvez regarder. Que ce soit en Europe du Nord, que ce soit l'Espagne. 3,2 % de croissance quand même. Bon, même si politiquement des fois ça vacille un peu. Mais il n'y a pas de changement de gouvernement constamment et la croissance est là et les emplois sont là. Et bien ici oui, c'est la crise. Alors on avait subi la crise sanitaire, puis ensuite la crise énergétique, puis maintenant c'est la crise politique. Comme si ça ne suffisait pas que les crises engendrées par d'autres phénomènes, nous créons nous-même la propre crise. Quand je dis « nous », ce n'est pas nous, vous avez bien compris, je ne vais pas revenir sur ce qui s'est passé, mais en tout cas la crise politique engendre la défiance financière. C'est dommage alors que la BCE vient de baisser ses taux encore de 0,25%, qui peut bénéficier justement à la construction de logements ? Et bien notre crise politique, nous fait que nous sommes dégradés et ça n'arrange rien. Et après on a de la chance, mais ce n'est pas une chance. C'est tout le travail que nous avons mené ces dernières années qui fait qu'ici nous sommes sur un secteur dynamique économique grâce à l'industrie. Mais ce n'est pas parce qu'on a un secteur dynamique en termes d'industrie qu'il faut oublier les autres secteurs. Et quand Jean-Claude LAGRANGE évoquait le bâtiment, et bien nous on y pense, on y pense au bâtiment. Pourquoi l'exécutif aujourd'hui finalement propose un budget d'investissement aussi ambitieux que nous l'avons voulu au début de ce mandat, voire même plus ? Parce que je rappelle qu'on devait être plutôt sur des investissements à la baisse en fin de mandat et ce n'est pas le cas, pourquoi ? Mais pour défendre l'emploi. Dans le bâtiment, dans les travaux publics, si ce n'est pas nous qui donnons le travail, qui va le donner ? L'Etat ? Non, c'est les collectivités. 70% des investissements, ce sont les collectivités qui le donnent. Donc c'est pour ça que le budget d'investissement doit être offensif parce qu'on pense aussi à ces emplois-là et ça c'est absolument nécessaire. Et puis notre collègue a eu raison de dire que l'avenir passe aussi sur le numérique, le data... C'est ce que nous faisons depuis déjà un certain temps et que nous allons continuer. On ne peut pas faire autrement et ça apportera sans doute des éclaircissements dans les lignes budgétaires que nous avons à certains moments parce que si nous passons à côté de ça et bien nous passerons à côté d'investissements majeurs pour la suite. Merci. Bien après l'intervention des vice-présidents, j'ouvre le débat qui souhaitent prendre la parole sur le budget avant qu'il soit mis à adoption. Alors quand je dis le budget, c'est sur tous les sujets que le premier vice-président a présentés. Il y a eu plusieurs délibérations, mais on regroupe en une seule intervention si vous le voulez bien. Puis, je mettrai ensuite aux voix les délibérations. Alors qui commence ? Madame JARROT, bien sûr. Qui d'autre ? Monsieur LANDRE. Monsieur Georges LACOUR, Madame Laëtitia MARTINEZ. Pas d'autres ? Non ? Alors c'est à vous, Madame JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT.- Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit plutôt de compléments d'information et de souhaits. Alors j'aurais un complément d'information à obtenir, s'il vous plaît. Monsieur le premier vice-président, je n'ose plus dire, Daniel., vous avez dit que la CNRACL, il y aura une augmentation systématique. Enfin, il y aura une augmentation, c'est sûr, je n'en suis pas si sûr que ça, mais bon, voilà, il y a... ce n'est pas certain. Voilà, est-ce que vous avez des informations complémentaires par rapport à ça ? Sur le FCTVA, je n'ai pas très bien compris ce que vous aviez dit par rapport au 800 000€, au rabotage des 800 000€ ? On est bien d'accord que sur les investissements 2024 qui génèrent du FCTVA en 2025, il n'y a pas de rabotage ? Je dis bien sur les investissements, on est bien d'accord là-dessus ? C'est un rabotage lié au fonctionnement ? Voilà ces 2 questions-là m'ont interpellé.

Alors par contre, j'ai une requête, Monsieur le Président, sur la politique de voirie. Vous diminuez... Je voterai évidemment le budget, mais je me dis que diminuer la politique voirie, étant donné l'état de nos voiries à la Communauté, même si les travaux sont faits régulièrement. Ça fait 5,34% par rapport au BP 2024, c'est un peu, c'est un peu embêtant. Alors je fais une proposition. Je crois que dans ACV 1, ACV 2, action Cœur de ville 1, action Cœur de ville 2 et petites villes de demain. Et Montchanin est éligible, je crois qu'il y a la possibilité d'obtenir au-delà des financements classiques de voirie, il y a possibilité d'obtenir des financements complémentaires pour les territoires qui sont à ACV et petites villes de demain, il me semble. J'aurais un souhait par rapport à l'Écomusée, vous vous en doutez que... Voilà, j'espère que le territoire sud de la Communauté sera complètement associé, Monsieur le Vice-président, à l'écriture, je dis bien à l'écriture, pas à la présentation, à l'écriture du projet scientifique et culturel. Je

vous le demande très solennellement alors au nom de la ville de Montceau qui fait partie du territoire sud de la Communauté. J'aurais une autre demande sur les soirées Cinéma. C'est une excellente idée parce que nous avons à promouvoir le cinéma qui est une vraie belle activité culturelle, populaire, de grande qualité. Je vous fais la proposition que les 2 séances de cinéma. Je crois que vous avez dit 2 séances enfin je ne sais plus puissent se passer, ça serait très symbolique puisque les 2 séances cinéma d'été, je sais bien que ce n'est pas... mais puissent se passer en même temps sur nos 2 villes. C'est un souhait, c'est une proposition que je vous fais. Alors je reviens sur, excusez-moi, j'ai oublié de dire une chose, je reviens sur l'affaire de la voirie. Pourquoi je demande une augmentation ou au moins une stabilisation parce qu'au-delà de la voirie, on a des vrais problèmes de propreté et ça, ça crée de l'insécurité autour de la voirie, ça crée de l'insécurité pour nos habitants et ça conduit au vote que nous avons connu en juillet. Vous avez évoqué Monsieur le Vice-président, Monsieur le Maire de Gênelard, vous avez évoqué, la baisse des tonnages en déchetterie ? Oui, oui, et c'est tant mieux. Vous avez donné les raisons et c'est tant mieux. Par contre, ce qui ne baisse pas et je me suis, je me suis renseignée, mais on n'a pas un problème de rythme d'accès à la déchetterie, mais ce qui ne baisse pas et qu'il va falloir bien résoudre enfin ensemble, parce que systématiquement nous sollicitons la Communauté et la ville aussi, ce sont les dépôts sauvages. Alors on me disait, il y a des dépôts sauvages parce que la déchetterie n'est pas assez ouverte. Et bien je crois qu'il y a 32 passages pour les particuliers et un passage est compté, enfin, quand on vient avec une remorque, c'est double passage à peu près. Ça fait beaucoup de déménagements pour les personnes. Je crois qu'on ne peut pas incriminer le nombre de passages. Alors il faudrait vraiment que pour éviter les dépôts sauvages en pleine ville, en pleine ville je ne parle même pas des dépôts sauvages d'entreprises dans la forêt. Moi je parle de dépôts sauvages en pleine ville. Il faudrait qu'on trouve une politique commune parce que régulièrement vous êtes, enfin la Communauté est interpellée par mon conseiller délégué Gérard GRONFIER, vous êtes interpellés, nous on agit aussi. On a besoin de se coordonner par rapport à cela. Et puis je voudrais Monsieur le Vice-président en charge de l'eau vous dire que les réformes des redevances des Agences de l'eau, qui sont effectives à partir de 2025, introduisent et ils sont connus des changements extrêmement significatifs dans la politique de l'eau et de l'assainissement des collectivités et pour le coup, ce sont des changements très positifs liés à la transition écologique puisque les signes qui sont envoyés par les Agences de l'eau, c'est la suppression des redevances existantes, comme vous le savez, les redevances pour la pollution domestique et les redevances pour la modernisation des réseaux de collecte qui sont supprimés avec l'introduction de nouvelles redevances, la redevance sur l'eau potable. Ça ressemble, c'est un peu plus sérieux comme redevance, c'est une redevance positive. Il faut quand même dire aux gens que l'eau qui est fournie au robinet, elle est potable parce qu'on entretient les réseaux. Je crois que c'est très positif. Il y a aussi la redevance qui reconnaît le travail fait par les EPCI parce que le plus souvent, ce sont les EPCI qui utilisent bien sûr et qui s'occupent de l'eau et c'est bien normal, et bien cette redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et cette redevance, elle visera à encourager la performance des réseaux et l'efficacité des services. Je crois que ça, c'est une avancée notoire. La même chose pour les systèmes d'investissement, pardon pour les systèmes d'assainissement. Excusez-moi, lapsus révélateur, puisqu'on a investi, et bien on est récompensé. Et puis, 2 axes forts par rapport à cette modification des Agences de l'eau. Premier axe fort, l'incitation à la performance qui sera accompagnée. Et ça, ça va peut-être nous permettre de faire des économies. Et puis le soutien financier accru - je vous annonce que les agences de l'eau, enfin vous le savez Monsieur le vice-président ça serait bien de pouvoir le préciser - les Agences de l'eau vont pouvoir accompagner avec une augmentation de près de 20% les performances avec un financement, une augmentation de financement de 20%, les performances des collectivités qui font des efforts et la Communauté fait des efforts dans le domaine de la ressource en eau et dans le domaine des infrastructures associées. Voilà donc ce que cherche à faire les Agences de l'eau, je n'ai pas d'intérêt dans les Agences de l'eau, mais je veux le dire, c'est créer de la transparence et puis rendre plus perceptible la redevance liée à l'eau. Donc c'est tout bénéfice entre guillemets pour l'eau qui est un vrai service public. Donc je voulais le préciser parce que tous les avantages, tout l'impact, tous les impacts sont connus concernant l'évolution des Agences de l'eau. Voilà. Merci pour ces présentations. Et merci de votre écoute.

M. le Président.- Merci, je vais prendre toutes les interventions et puis on apportera des réponses tout à l'heure, rapidement sur les questions que vous avez posées, ne vous inquiétez pas...

Propos inaudibles.

M. le Président.- Merci. Alors ensuite, je ne sais plus qui avait demandé la parole, je crois que c'est Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Vous venez de présenter un budget où finalement on a une stabilité des ressources et aggravée par les incertitudes que plusieurs ici ont relayé sur la composition du gouvernement. Une incertitude à la

fois quant aux ressources réelles à l'issue de l'année 2025 de l'EPCI, mais aussi de la situation de l'épargne de la CUCM. Alors nous nous trouvons évidemment face à un effet ciseaux puisque, je le rappelle, nous avons en réalité bénéficié d'une hausse des ressources, et notamment par la hausse des ressources fiscales que vous avez voté ces dernières années, qui se stabilise. Et nous avons à faire à face à une hausse des charges et peut-être demain à des efforts sur la dépense publique. Parce que si l'on parle d'incertitudes, notamment liée à la question gouvernementale, mais qui est finalement récente, qui date de cette année, nous avons quand même une grande certitude quant à la trajectoire de dégradation des Finances publiques connue depuis 20 ans et ignorée, largement ignorée, j'allais dire sur tous les bancs de la classe politique française, mais aussi à tous les niveaux d'engagement de la dépense publique de l'État aux collectivités territoriales, aux EPCI comme les nôtres. Et en fait ce budget, un petit peu comme les années précédentes mais puisque Daniel MEUNIER insiste encore sur l'incertitude à l'issue de l'année prochaine, il marque le besoin d'efficacité, en se centrant évidemment sur les compétences communautaires, en étant efficace sur les infrastructures, sur le développement économique, sur les transports, sur le logement, sur les déchets. Et tout à l'heure, j'ai entendu l'expression d'être un territoire ouvert. En tout cas, il faut être ouvert aux solutions et aux enjeux de l'époque. Et ce n'est pas vraiment ce que j'ai perçu à l'issue de la lecture de ce document et de la présentation que vous en avez faite. Présentation d'un budget qui je le rappelle propose effectivement une épargne dite stabilisée mais potentiellement dégradée à l'issue de l'année et en réalité stabilisée malgré la baisse continue de la DGF liée à la baisse de la population et basée sur l'effort qui a été demandé, qui a été payé par les habitants de la CUCM et les entreprises puisqu'il a été basé sur la hausse de la ressource fiscale et des taxes. Il y a d'ailleurs ces jours-ci des chefs d'entreprise sur le territoire communautaire et je ne prendrai que cet exemple qui reçoivent leurs avis de cotisations foncières des entreprises. Vous savez cet impôt qui devait peu impacter les entreprises du territoire et j'en ai relevé 2, parmi d'autres, l'un dont la cotisation foncière passe de 400 à 1 200 €, l'autre de 300 à un peu plus de 800 €. C'est à dire que nous avons, lorsque nous avons voté et nous avons eu des débats importants à l'époque sur ces efforts qui étaient portés sur les habitants et en réalité ont impactés de façon très importante une partie de la population, y compris des plus fragiles parce que là, nous parlons vraiment des toutes petites entreprises et j'ai entendu tout à l'heure que les plus fragiles étaient, seraient systématiquement protégés dans ce budget. Ça n'est pas le cas. Et en réalité, la CUCM, elle doit évidemment répondre aux problématiques sur les compétences que j'évoquais tout à l'heure. Elle doit aussi jouer son rôle en mutualisant la réflexion et les efforts sur les grands sujets qui sont indispensables à la vie du territoire. Malheureusement, on ne peut que constater et rien dans ce budget ne montre d'évolution, que c'est en échec. Nous avons l'exemple du Projet local de santé qui, 5 ans plus tard, n'a pas avancé. Il n'y a toujours pas l'expression d'une stratégie économique, en tout cas d'une stratégie économique cohérente pour le territoire. Alors je vois bien qu'il y a des idées qui sont exprimées, qui sont en fait les idées du temps ... L'intelligence artificielle... Bon à peu près dans toutes les collectivités aujourd'hui on en parle, mais il n'y a pas de cap qui est présenté, qui est proposé aussi aux entreprises qui, bien davantage que des subventions et nous en votons encore un certain nombre ce soir, ont besoin d'un écosystème et d'un territoire qui s'articulent de façon claire. J'ai quand même noté que dans l'environnement qui est le nôtre, qui nous impose de répondre à cet enjeu démographique important, qui est à la fois celui de la baisse de la population, mais aussi de la dégradation et de l'écart accru entre le revenu fiscal des foyers de la CUCM et le revenu fiscal moyen français. Nous devons répondre à d'abord la question de comment on capte la population qui travaille sur le territoire, qui est un territoire, on le sait tous, qui a d'abord un socle industriel solide mais qui dispose aussi alors en plus de toutes les infrastructures que nous connaissons, d'une gare TGV et de sa proximité avec le nœud autoroutier Beaune / Chalon-sur-Saône qui est un des plus importants d'Europe et malheureusement il y a un nombre de foyers extrêmement important qui ne vivent pas sur le territoire communautaire. Alors j'ai vu que vous proposiez une étude stratégique en matière d'habitat. Alors j'ai envie de dire enfin et en même temps, ce n'est pas la première que je vois apparaître. Et enfin, sauf si elle accentue le toujours plus, c'est à dire le toujours plus d'étalement urbain, toujours plus de construction anarchique et le toujours plus de construction de logements sociaux sans tenir compte du taux de vacances sur le territoire communautaire, qui je rappelle, le taux de pression pardon de logement social qui est, je rappelle de 0,72 et du nombre de logements vacants extrêmement importants. 2ème enjeu majeur, comment on capte cette population ? Par des aménagements, par un projet d'urbanisme que je ne vois toujours pas, alors à la fois sur la présentation du budget, mais aussi sur le détail des travaux. J'ai vu par exemple qu'il y avait encore une ligne - ça nous rappellera ce projet qui est le projet de revitalisation Urbaine d'Harfleur où nous avons choisi de faire une nouvelle zone commerciale en 2023 et 2024. Je dois dire que cet éclatement commercial est une idée absolument tout à fait en phase avec les enjeux de l'époque, en éclatant encore un peu plus le tissu urbain, alors que nous sommes sur cette Communauté Urbaine et rurale et que nous avons besoin comme vous dites assez souvent que les centralités soient renforcées. Et donc nous jonglons année après année avec les programmes de l'État, les projets de revitalisation des centres villes et finalement la politique d'urbanisme et de logement de la Communauté Urbaine, et bien, elle accentue, elle aggrave les problèmes qu'elle prétend combattre par le biais de ces autres ressources octroyées largement par l'État. Ensuite, c'est comment

on lie le territoire, comment on y vit ? Ça impose - la maire de Montceau-les-Mines a parlé à l'instant de la politique de voirie - évidemment de l'entretien de la voirie qui est la première chose perçue par les habitants. Effectivement, quand on parle d'économie, on fait moins 5% sur la voirie et il y a un effort qui manifestement a été demandé sur l'ensemble des politiques communautaires. Je constate que les postes de communication, eux, sont en augmentation importante et nous en parlons tout à l'heure au sujet des frais de représentation, là nous savons trouver des ressources supplémentaires. Or, ce que perçoivent en premier les habitants, c'est bien l'état de cette voirie, son entretien et évidemment la nécessité pour la CUCM, parce que l'impôt, via l'impôt direct ou la dotation est levé pour ça, impose de le faire. Ensuite, rien sur la refonte qui me semble aujourd'hui, avec le recul que nous avons depuis qu'il a été mis en œuvre, la refonte du réseau de transport et notamment de transport en commun, puisqu'il y a beaucoup de choses sur le vélo et rien sur ce réseau de transport en commun qui, s'il était repensé, pourrait y compris d'ailleurs du point de vue de l'accès à l'emploi ou de la vie quotidienne des bourg centres et villes, permettre au territoire de vivre mieux et aux habitants d'avoir envie de s'y installer. Un mot sur l'Ecomusée qui vit. Alors j'ai noté avec joie qu'il y avait des choses autour des jardins cette année. J'espère effectivement que la valorisation des collections ira à son terme. Je veux simplement dire qu'un Ecomusée qui est fermé 3 mois, y compris aux périodes de fêtes de fin d'année, sur un territoire comme le nôtre, ça n'a à mon avis aucun sens quand on prétend vouloir attirer une population nouvelle ou donner envie de rester, puisqu'en période de fêtes de fin d'année par exemple le musée qui est censé faire parler et raconter le territoire, est fermé. Et puis il faut de l'efficacité, alors de l'efficacité évidemment en matière de développement économique, je ne reviens pas sur l'absence de stratégie, mais je le redis si puisque c'est ce qui est encore présenté cette fois-ci, si la politique économique de la Communauté Urbaine c'est d'investir de façon extrêmement importante sur des structures, finalement, ne sachant pas trop ce qu'on va en faire et en espérant que... j'ai entendu parlé de start-up, ou en tout cas que des créateurs d'entreprises viennent s'y installer spontanément ou faire du soutien à l'immobilier d'entreprise par de la subvention à des entreprises qui en réalité - quiconque a travaillé dans une entreprise privée le sait - n'ont pas besoin de ces subventions-là, elles ont davantage besoin de trouver des leviers de croissance par comment dire... en vendant, pardon en trouvant des clients supplémentaires plutôt que de subventions qui sont totalement annexes dans leur chiffre d'affaires. Et puis, il faut être également aussi capable sur le territoire qui abrite cette gare TGV, alors maintenant c'est enfoncer une porte ouverte que de le dire mais de présenter à l'extérieur - et là, les dépenses de communication pourraient peut-être servir à cela. Enfin cette stratégie économique qui ne soit plus celle de la dépense éclatée, de ça de là tout au long de l'année, mais qui présente ce que l'on veut faire sur ce territoire. Je le redis, nous avons beaucoup plus d'atouts que ceux qui sont à l'Ouest ou à l'Est de la CUCM pour réussir ici à être normalement un des territoires les plus dynamiques de France économiquement. Malheureusement, nous conservons le taux de chômage le plus dégradé de Bourgogne. Nous avons ces indicateurs démographiques et sociaux qui sont négatifs et je crois que si l'on continue sur cette trajectoire, qui est à la fois cette trajectoire, je n'allais pas dire, je ne vais pas dire d'aveugle mais de garder des œillères sur la dépense publique pour laquelle nous ne devrions pas faire d'efforts et ce serait à l'État uniquement de faire systématiquement les efforts. Cette trajectoire qui consiste, on l'a encore vu là avec la présentation qui a été faite sur l'eau, avec une augmentation et manifestement une autre à venir et sur ce que vous avez fait voter au cours de ce mandat en augmentation d'impôts et de taxes qui consiste à toujours faire payer aux habitants les efforts qui sont demandés. Alors je crois que nous ne réussirons pas dans ce contexte-là, à présenter l'année prochaine et les années suivantes, des budgets qui soient fondamentalement différents et surtout qui viennent systématiquement dire aux habitants, nous vous demandons des efforts supplémentaires et nous sommes de plus en plus contraints malgré l'efficacité dont nous ferions preuve. Donc j'invite, alors je sais bien que ce n'est pas ce soir que la trajectoire sera changée mais nous sommes quand même dans un pays formidable qui dispose d'un stock de ressources et de données extrêmement importantes peut-être uniques au monde. Nous savons ce qu'il en est de la situation des finances publiques, nous savons ce qu'il en est de la situation démographique, économique et sociale du territoire. Nous savons ce que sont nos infrastructures et ce qu'elles nous donnent comme avantage comparatif par rapport aux autres territoires. Alors engageons enfin une vraie et grande stratégie économique pour les 20 ans à venir. Et puis revoyons sur l'habitat, sur l'urbanisme, sur les transports, sur la façon dont nous voulons lier ce territoire pour donner envie d'y vivre et de s'y installer, et bien, engageons-nous à écrire ce grand projet qui dépasse le simple stade du projet culturel de l'Ecomusée mais qui soit le projet social de la Communauté Urbaine.

M. le Président. - Très bien, merci. Georges LACOUR.

M. Georges LACOUR. - Merci Monsieur le Président. Chers collègues, une courte intervention ce soir, au nom du groupe des communes rurales indépendantes de moins de 3 000 habitants, qui représente ici 17 communes. Je voudrais tout d'abord saluer et remercier les services communautaires qui, cette année encore et plus que d'habitude, ont dû préparer un budget 2025 dans l'incertitude la plus totale, tant pour les recettes que pour les dépenses.

L'absence du gouvernement, puis son renversement après quelques semaines, les annonces puis les démentis sur les mesures envisagées pour réduire le déficit public sont autant de paramètres qu'il a fallu prendre en compte et qui sont toujours incertains. On peut aussi saluer la volonté du Président de maintenir le vote du budget en décembre pour ne pas bloquer les services ni le lancement des projets. Bien sûr, des corrections seront à apporter quand le budget de l'État sera enfin voté. Nous avons entendu la présentation détaillée du vice-président et que plus 1,5 millions d'économies ont été trouvées dans les dépenses de fonctionnement, ce qui compense en partie les hausses attendues, comme pour la CNRACL. Des économies ont été trouvées dans tous les services. Il est bien entendu que nous devons tous participer aux économies à proportion de nos moyens respectifs. Comme Madame JARROT et Monsieur LANDRE, nous avons relevé la diminution de 5,34%, de l'enveloppe allouée à la propreté, à l'entretien de la voirie en 2025. Cette baisse est de nature à nous inquiéter, tant la voirie est un sujet majeur pour nos communes rurales et que moins les entretenir, c'est forcément les laisser se dégrader plus rapidement. Dans un contexte de forte réduction budgétaire, nous nous interrogeons sur la pertinence de certaines dépenses en forte augmentation, telles que par exemple le développement numérique avec +53,61%, les systèmes d'information et méthodes +28,86% ou encore le système d'information cloud +62,36%. Certaines de ces dépenses, même justifiées, n'auraient-elles pas pu être reportées ? Le taux d'épargne net à 3,8 millions permet de maintenir un haut niveau d'investissement, comme vous l'avez indiqué, 42 millions d'euros d'investissement tous budgets confondus et avec en particulier la reconduction à la hausse du programme pluriannuel de voirie auquel nous tenons et les aménagements de l'espace public prévus par exemple à Saint-Micaud, Saint-Romain sous Gourdon ou encore Marmagne. Il nous reste maintenant à espérer que le nouveau gouvernement se mette rapidement en place, qu'il fasse adopter le budget de l'État par des parlementaires enfin devenus sérieux et impliqués dans l'intérêt de la France et de tous les Français. Qu'enfin de bonnes nouvelles viennent soulager nos budgets de plus en plus restreints et que nous puissions collectivement apporter les équipements et les services que nos concitoyens attendent. Monsieur le Président, nous nous voulons force de proposition et de progrès à vos côtés, au service des habitants de ce Territoire de tous les possibles. Nous vous renouvelons notre confiance et voterons les budgets qui nous sont présentés. Nous ne voterons pas de motion de censure. Merci de votre attention.

M. le Président. - Me voilà rassuré. Chers collègues. Alors ? Laetitia MARTINEZ.

Mme Laëtitia MARTINEZ. - Oui, merci Monsieur le Président. Alors c'est déjà un mot qui a été énormément prononcé, tant ce soir que le mois dernier à l'occasion du DOB qui est l'adjectif "inédit". On l'a fait pour qualifier l'ampleur de la contribution des collectivités locales au projet de loi de finances de Michel BARNIER. Et aujourd'hui encore, dans un contexte politique qui l'est là aussi puisqu'après le 49.3 sur le PLFSS 2025, le gouvernement BARNIER a été censuré. Alors ce n'est pas une première en tant que telle sous la Vème République et la seule occasion où la France a rencontré cette situation, c'était en 1962. Le Président de la République de l'époque avait alors refusé la démission du gouvernement, dissous l'Assemblée nationale et provoqué des législatives qui par ailleurs, le confortèrent. Une option qu'Emmanuel MACRON n'a pas pu activer, l'ayant déjà fait en juin dernier, avec le succès de stabilité politique qu'on lui connaît aujourd'hui. Le choix qui a été fait en septembre est celui d'un Premier ministre de droite, alors que, et je le disais déjà la dernière fois, la droite est loin d'être la première force politique sortie des urnes au mois de juillet. Et 3 mois après, le gouvernement est censuré et a remis son destin entre les mains du RN, avec qui il a entretenu une forme de dialogue exclusif pendant ces quelques semaines. On était loin alors du Front républicain exprimé aux législatives et du poids légitime des forces de gauche. Depuis, un nouveau Premier ministre a été nommé. Les chefs de groupe étaient d'ailleurs reçus aujourd'hui à Matignon. Une loi spéciale a été adoptée. Que d'inédits en quelques mois, tout ça pour en revenir peu ou prou à la même situation qu'on connaissait au mois de septembre. Mais si on en revient plus particulièrement au contexte budgétaire des collectivités et du coup au budget, qui nous intéresse ce soir dans lequel le futur projet de loi de finances rectificatif devra s'inscrire. On le sait, quoi qu'il arrive, les collectivités seront de toute façon appelées à contribuer. Le sujet qui demeure, c'est à quelle hauteur ? Le tout dans un contexte économique relativement tendu. Je ne reviendrai pas - Jean-Claude LAGRANGE l'a exprimé dans son intervention au titre du développement économique et alors que les collectivités représentent, vous le disiez encore Monsieur le Président, 70% de l'investissement public. C'est pour ça que le choix qui est fait là dans ce budget, c'est celui de maintenir l'investissement, *a fortiori* dans une période économique trouble pour le secteur, pour le secteur privé. Et donc on maintient cet investissement à hauteur du PPI qu'on avait imaginé en début de mandat. On part pour ça d'un projet de loi de finances qui demandait beaucoup, beaucoup trop d'ailleurs aux collectivités et beaucoup plus que leur contribution réelle à la dette publique. Parce que si les difficultés des finances publiques ne sont pas nouvelles, il faut quand même pas oublier que petit à petit, année après année, et ça c'est quand même précipité dans les années les plus récentes, la décentralisation a été réduite à peau de chagrin. Les marges de manœuvre fiscales qui sont les nôtres, elles sont quand même extrêmement diminuées depuis je pense enfin il y a très longtemps, je ne

siégeais pas encore à la Communauté Urbaine, mais ce que la taxe professionnelle permettait sur ce territoire, c'était une véritable dynamique fiscale. Et c'est vrai qu'elle a été remplacée par la CVAE, entre autres au milieu d'autres dotations et cotisations, puis par une part une fraction de TVA. Mais quand on est aujourd'hui dans un contexte économique comme celui-ci et que d'une part les estimations de nos ressources à partir de la TVA n'ont pas été, ne sont pas in fine celles qui nous avaient été annoncées par l'État il y a quelques mois, que le contexte économique rend le montant de la TVA moins important, qu'en plus le projet de loi de finances vient rogner la dotation qui doit être la partie qui... la fraction qui doit être la nôtre. Et bien on se retrouve sans beaucoup de marge de manœuvre pour pouvoir intervenir notamment sur nos recettes. Donc on a aujourd'hui un projet de budget qui nous présente, qui envisage une perte à peu près de 2% des dépenses réelles de fonctionnement, plus si toutefois le fameux fonds de précaution devait revenir dans le cadre du projet de loi de finances rectificative et qui intègre la CNRACL, parce que la CNRACL peut intervenir par décret. Alors il y a un point d'interrogation mais sa voie d'intervention ce n'est pas le PLFSS, c'est une intervention par décret. C'est la raison pour laquelle on s'est gardé prudemment son approche dans le budget qui vous est proposé en étant toujours rigoureux sur la question des dépenses de fonctionnement. Et entre-temps pour ce qui concerne la fiscalité, et bien en fait, il n'y a pas de surprise sur les taux qui vous sont présentés ici aujourd'hui. Les taux, la proposition qui vous est faite, elle est de les maintenir. Donc assez peu de... assez peu de surprises. Et puis de la même manière, en étant en parallèle attentifs sur nos dépenses, sur nos dépenses de fonctionnement, parce que cet EPCI, il est bien géré et c'est ce qui nous permet aujourd'hui de continuer de proposer le niveau d'investissement qu'on avait jusqu'à présent. Et à quoi ça sert ? Alors je ne vais pas revenir sur tous les exemples qui ont été donnés par les vice-présidents, qui viennent illustrer, comment se transforme ce budget, ni à reprendre la formule poétique de "l'écume des jours" de Jean-Marc FRIZOT. Mais ça nous sert à préserver les services publics locaux et on ne peut pas dire... moi je ne peux pas entendre qu'il ne s'agit pas de protéger les plus fragiles. Le service public c'est quand même le patrimoine de celles et ceux qui n'en n'ont pas. Être attentifs à sa préservation, c'est bien être attentifs aux plus fragiles, aux plus fragiles d'entre nous. De la même manière, on continuera aussi... On en parle peu parce que c'est devenu une habitude, mais ce n'est pas un automatisme. La gratuité des transports scolaires sur le territoire de la Communauté Urbaine, c'est une décision politique que nous avons prise, que cette majorité a prise. Et puis effectivement, il y a des investissements qui illustrent le mouvement dans lequel est engagée cette communauté. La question de hub&go, qui a ouvert cette année, du Technopôle, elle est extrêmement importante. Son accueil de start-up, favoriser l'écosystème de l'innovation. Alors je sais, quand on dit comme ça, dit comme ça, on a l'impression de cocher des cases, des mots qui font joliment les uns à côté des autres. Mais sincèrement, ça a du sens de permettre à des idées de pouvoir se développer, à des travaux de recherche, de pouvoir être conduits. Et puis demain, de se transformer tant à la fois dans des solutions innovantes de notre quotidien, mais aussi dans des entreprises qui créeront, qui sont susceptibles de créer de l'emploi. Et puis il y a effectivement la problématique autour de l'habitat, elle existe et je suis heureuse que vous l'ayez souligné Monsieur LANDRE, cette étude stratégique sur l'habitat, elle est extrêmement importante dans le budget qui est présenté parce que le sujet des logements vacants, et notamment en cœur de ville, en fait, on ne le découvre pas. D'une part, il concerne énormément de villes moyennes sur tout le territoire national. Et c'est bien une question qui fera l'objet de l'étude qui est en cours et sur laquelle bien évidemment, on doit avancer. La question de l'attractivité résidentielle, elle est majeure sur le territoire de la Communauté Urbaine. Mais je n'irai pas plus loin parce que nos collègues vice-présidents ont bien illustré quel est, quel est le sens de ce budget. Quelle est cette déclinaison concrète pour les habitants et les habitantes de la Communauté Urbaine.

M. le Président.- Merci, merci pour vos interventions. Il y a peut-être des collègues vice-présidents qui veulent répondre à des interrogations qui ont été posées ou apporter des précisions. Il y a Yohann CASSIER. J'ai Jean-Marc FRIZOT, Cyril GOMET. Et Daniel MEUNIER. Rapidement. Et Jean-François JAUNET. Yohann CASSIER.

M. Yohann CASSIER.- Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Donc, la voirie. Alors pour apporter quelques réponses et des éléments pour vous rassurer. Mais avant toute chose, je voudrais quand même saluer les hommes et les femmes qui sont sur le terrain, au contact de la population et au contact des élus au quotidien. Car après 2 ans parmi vous, je prends pleinement conscience de la tâche qui est la mienne au travers de cette délégation et je peux vous assurer que c'est quelque chose qui est très important au regard des contacts que l'on a entre nous à chaque réunion. Et je ne peux que constater que, et moi le premier, on a des exigences fortes. Malheureusement, avec les moyens qui des fois qui sont à notre disposition, ce n'est pas forcément simple mais il faut comprendre la justesse des choses. Déjà, vous rassurer. Vous rassurer parce qu'on a l'organisation qui nous permet de nous adapter à la situation. Bien évidemment, quand les services ont travaillé pour l'équilibre budgétaire, le budget de la voirie nécessite bien évidemment des gros moyens et malheureusement, parfois quand on a, quand on est contraint, c'est sur ces domaines là que l'on va chercher. Optimiser, c'est quelque chose sur lequel on a déjà travaillé. On travaille au niveau

des équipes territo et avec des initiatives qui sont engagées notamment par Monsieur BURTIN au niveau de la mutualisation du matériel, on sait où on peut aller dans ce domaine-là. Bien évidemment, toute cette démarche, c'est le dialogue et les éléments que vous avez donnés Madame JARROT, c'est notamment les incivilités qui sont propres à nos villes et à nos villages. Et je peux vous assurer que le travail que l'on va engager et les discussions qu'on a déjà eues, notamment avec votre directeur général des services lorsque j'étais en réunion, il avait abordé le sujet, c'est aussi cette planification que l'on doit définir, peut-être revoir et peut-être optimiser. Donc vous voyez, c'est des sujets encourageants, c'est à dire qu'on va travailler pour remédier à ces problèmes, avec bien évidemment l'ambition de faire en sorte que nos villes, nos villages soient propres, mais ça passera automatiquement par du civisme. Et ça, malheureusement, on n'a pas forcément la baguette magique. On a les territots. Les territots, c'est un sujet parfois qui peut créer des tensions et au travers des dialogues que je peux avoir avec les élus qui nous alertent parfois, et je sais que le Président est attentif à la bonne organisation des territots. Ce sujet-là, c'est notre solution. C'est notre boîte à outils qui doit nous permettre et qui va nous permettre de relever le défi qui nous attend de cette année. Bien évidemment quand, lorsqu'on a 5,34% de budget en moins, on pourrait se dire, mais on peut être inquiets, voire comment on va s'organiser ? Et je regarde les 17 maires qui nous ont porté cette parole-là. Mais moi je peux vous assurer qu'on est à vos côtés pour trouver des solutions ensemble. Et pour la propreté des villes notamment, vous avez dû voir aussi dans le projet de budget où on a aussi une location de balayeuse pour que nos centres villes, pour que nos centres bourgs soient entretenus régulièrement dans le cadre d'une location. Vous avez aussi un paramètre qu'il faut prendre en compte sur le budget de la voirie, c'est que vous avez des inconnus. Il peut se passer des choses dans une année où le bloc communautaire doit intervenir pour répondre à des exigences nouvelles. Et c'est pour ça que je pense qu'il sera judicieux au cours de ce premier trimestre, qu'un point soit effectué avec chaque élu, chaque maire de chaque commune pour revoir la programmation qu'il était prévu. Parce que vous savez que ça dépend du plan de mandat qui a été défini en 2020, à savoir qu'on avait 3 niveaux d'intervention sur les routes. Certaines étaient plus prioritaires que d'autres. Est-ce qu'elles seront bien fléchées cette année ? Est-ce qu'elles sont passées sur l'année 2026 ? C'est toutes ces questions-là auxquelles on doit vous apporter les réponses et on va s'engager à vous apporter ces éléments de réponse pour que vous soyez rassurés dans notre capacité à répondre à vos attentes et puis principalement aux attentes de votre population.

M. le Président.- Merci pour ces paroles rassurantes pour nos maires ruraux, j'en apporterai encore une ou 2 tout à l'heure. Donc qui avait demandé la parole ? Jean-Marc FRIZOT, Cyril GOMET, Daniel MEUNIER. Et Jean-François JAUNET.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Merci Président, non, je voulais répondre aux 2 interventions. Je voudrais répondre à Madame JARROT qu'en fait les taxes d'Agence de l'eau, ce n'est pas l'objet de la délibération d'aujourd'hui. C'est pour ça qu'on n'a pas développé. Bien sûr qu'on suit de très près l'évolution des Agences de l'eau. On a tout à fait analysé les grandes lignes et, en clair, on n'est pas inquiets sur l'eau parce qu'on a un bon rendement. On est plus inquiets sur l'assainissement parce que c'est lié à la qualité et comme notre schéma directeur en est juste au début, on risque d'être plus impacté. Simplement, il y a une complexité de mise en œuvre. Autant on a les grandes lignes et autant il nous faut les indices qui vont permettre de prévoir ces redevances. On y reviendra de façon beaucoup plus précise sur une nouvelle délibération. Deux points où je ne suis pas d'accord avec vous Madame JARROT, c'est qu'il n'y a pas d'économie. On est collecteur, ça veut dire qu'en clair on facture aux usagers et puis nous on reverse aux Agences de l'eau. Donc il n'y a pas d'impact sur le prix de l'eau. Par contre on peut avoir un impact positif, on peut l'espérer sur les subventions parce qu'en retour si l'Agence de l'eau, si les Agences collectent plus d'argent, on peut espérer qu'ils nous subventionnent mieux, c'est ce qu'on attend un petit peu du nouveau plan des Agences de l'eau. Et puis une dernière chose, je ne suis pas d'accord, mais c'est anecdotique, quand vous dites que les EPCI ont la compétence eau. Non, à part le Grand Chalon, et encore pas tout à fait, et nous, nous sommes les seuls et la preuve c'est que le préfet nous a réunis il y a peu de temps, il nous a fait une CDCI, une commission départementale de coopération intercommunale spécifique sur l'eau et on s'aperçoit qu'en fait il y a un émiettement terrible en Saône-et-Loire et qu'il n'y a pas de gouvernance unique de l'eau. Et je pense que notre grande force à la Communauté, on a des faiblesses, mais on a une force, c'est d'avoir la gouvernance unique qui nous permet par exemple de créer une allocation eau. Monsieur LANDRE, ça sera plus court. Soit vous n'avez pas compris sur l'eau, soit vous êtes de mauvaise foi. Choisissez. Non mais pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de nouvelle augmentation, ça n'est que la traduction des augmentations que nous avons décidées dans 2 délibérations. Donc, on ne peut pas parler de nouvelle augmentation prévue. Deuxièmement, comme vous le savez sûrement, l'eau paye l'eau c'est la loi. Ça veut dire qu'on n'a pas d'autre choix. Ça veut dire que soit il faut décider de ne pas faire les barrages, mais l'État en même temps nous dit vous devez faire des barrages parce qu'il y a le changement climatique, il faut absolument que les barrages soient revus. En assainissement, on a un schéma directeur, il faut absolument le faire. Donc à partir du moment où vous

devez faire des travaux, et bien en face vous devez trouver l'argent. Ce n'est pas la Communauté elle-même qui fixe le prix de l'eau, c'est la résultante des travaux. Et puis juste, je redis qu'il n'y a pas d'impact de ces augmentations sur près de 10% de nos foyers, à peu près 8 à 9% puisqu'on a créé l'allocation eau. Et puis enfin je crois qu'il faut être raisonnable, il ne faut pas être démagogue sur l'eau. Parce que ces 3 euros, c'est 1000 litres. Je parle de l'eau potable, je ne parle pas de l'assainissement. 3€ les 1000 litres, ce n'est même pas le prix d'un pack d'eau d'Évian. Et encore je ne parle pas de Perrier, dans ce cas-là, parce que ça serait bien pire. Voilà donc soyons raisonnables sur le prix de l'eau, on reste quand même sur des prix qui sont tout à fait acceptables.

M. le Président.- Merci, Cyril GOMET.

M. Cyril GOMET.- Merci Président. Je suis désolé de tourner le dos à Madame la Maire de Montceau-les-Mines mais elle ne m'en voudra pas, chère Marie-Claude. Donc oui, sur la question de ne pas oublier la ville de Montceau dans l'écriture du projet scientifique et culturel, alors je suis... on est, on approche de la période des vœux. Donc votre vœu est déjà exaucé en fait mais en plus vous le savez déjà, donc ce n'est pas, ce n'est pas un problème puisque la Directrice des services culturels de la ville de Montceau est membre permanent du comité technique et elle participe avec assiduité aux ateliers, aux séminaires et à nombreux comités de pilotage qui se sont déjà tenus et ses propositions sont écoutées et souvent retenues. Donc il y a aucun souci sur le fait que la ville de Montceau soit entendue et participe à cette écriture. Sur la proposition que vous avez formulée sur les cinémas. Là aussi, alors bon, le projet que j'ai évoqué tout à l'heure, portait sur les jardins de la Villa Perrusson. Mais je vais examiner avec la direction de l'Écomusée pour la possibilité d'une séance en parallèle le même jour sur Montceau ou sur une commune, en tout cas du bassin sud. Donc pas d'inquiétude. Pour répondre en 2 mots à Monsieur LANDRE. L'ouverture, la fermeture, plus exactement sur plusieurs mois au cours de l'hiver. Oui, c'est vrai, c'est vrai et c'est vrai à l'instar aussi de nombreux musées équivalents en France. Ouvrir sur cette période de l'année implique des frais de fonctionnement importants au regard de la fréquentation sur cette période, avec notamment le recrutement de saisonniers. Et puis les personnels utilisent cette période pour préparer la saison qui arrive. Donc c'est un temps mis à profit. Mais en revanche, on se pose régulièrement la question de cette fermeture. Et dans le cadre-là aussi de l'écriture du projet scientifique et culturel, cette question sera posée, elle sera mise sur la table. Donc aujourd'hui, on ne s'interdit rien. Et notamment avec là aussi un élément auquel j'ai fait référence tout à l'heure sur notre volonté de diversifier les publics et notre souhait d'ouvrir un espace famille au sein du musée de l'Homme et de l'Industrie. Donc cela pourrait être effectivement, alors je ne dis pas ouvrir totalement sur la période qui est aujourd'hui fermée, mais en tout cas la réduire le plus possible. Donc c'est un élément qui sera en discussion dans les prochaines semaines et prochains mois. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Oui, je me joins à l'inquiétude de Madame la Maire de Montceau-les-Mines sur les dépôts sauvages. Alors c'est une préoccupation partagée par tous les maires. En fait, on a des difficultés parce qu'on a à la fois le pouvoir de police du maire, le pouvoir de police du Président de la Communauté sur la question de déchets mais qui est lié uniquement au règlement de collecte. Et en fait, il y a des difficultés à mettre en œuvre ces différents pouvoirs de police. Il y a eu une conférence des maires cette année où on a évoqué entre autres comment on pouvait essayer de travailler sur le sujet et peut-être envisager la création d'une brigade intercommunale, d'une police intercommunale. Donc ce sont des sujets qui sont travaillés pour essayer de trouver les outils les plus adaptés et les plus efficaces en même temps pour essayer de répondre à ce besoin et qui est malgré tout malheureusement lié aux incivilités de certains de nos habitants et c'est bien dommageable pour nous tous.

M. le Président.- Merci, Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, c'est simplement à l'intention de Monsieur LANDRE mais il n'est plus là. Ah, je n'ai pas de chance. Je n'ai pas de chance parce que j'aurais bien voulu lui dire quand même que j'ai cru comprendre au travers de son propos qu'il essayait d'épingler le transport. Je n'ai pas rêvé ? Je voulais peut-être lui dire mais enfin vous lui répéterez s'il revient un jour... Oui, la mobilité sur le territoire, ce n'est pas un sujet facile à traiter. Je veux bien être sous le feu des projecteurs et sous les coups éphémères de sa part. On a des contraintes géographiques, sociales, financières, il ne faut pas les oublier. Elles sont multiples. On est sur un territoire qui est éclaté avec 2 villes centres, éloignées de 25 km, puis un maillage de communes sur les périphéries. C'est vrai que c'est un territoire qui exige pour être desservi un maillage de ligne important, qui génère aussi un budget particulièrement conséquent et puis qui est quand même bien amoindri par un versement transport qui est très faible.

Et ça, toutes ces considérations, il faut toujours les avoir en tête. Il y a 8 ans, on a fait le choix de séparer le transport urbain du transport scolaire pour que les enfants, les élèves aient de meilleures dessertes des établissements scolaires du 2nd degré, puis aussi des transports plus sécurisants pour les élèves, une meilleure traçabilité dans leurs déplacements. Et puis tout ce réseau, il a été construit quand même au fil de moult réunions. Je crois qu'il a eu tendance à oublier, je voulais le lui rappeler aussi. Des réunions publiques qui nous a permis de privilégier des publics cibles. Et bien vous revoilà Monsieur LANDRE, c'était pour vous. Je continue. Avec des publics cibles qui étaient les personnes âgées, les familles sous le seuil de bas revenu. Et puis on a évoqué ensemble les lieux de desserte les plus appropriés, les centres commerciaux, les centres de santé, France travail, les cimetières. Oui, effectivement, les cimetières étaient effectivement dans la liste. Le réseau, il a été testé, puis il a été quand même régulièrement modifié à la demande d'élus, d'usagers de services. Et je ne vous ferai pas l'affront, Monsieur LANDRE, de vous rappeler quand même tous les avenants depuis 2016 qui ont été adoptés pour améliorer ce réseau de transport. Je ne passerai pas non plus sous silence, parce que je tiens à le faire ce soir, à redire quand même l'effort conséquent de notre collectivité en matière d'accessibilité des arrêts de transports urbains et scolaires. On a quand même mené à bien un plan pluriannuel de mise en accessibilité de tous nos arrêts urbains et j'insiste là-dessus, tous nos arrêts urbains pour faciliter l'accès à des personnes à mobilité réduite, personnes à mobilité réduite que l'on peut devenir chacun et chacune un jour à vitesse grand V et sans s'en rendre compte. La réflexion maintenant, on la porte sur les arrêts de transports scolaires avec une refonte de la pré-signalisation et la signalisation des arrêts pour que nos élèves soient en parfaite sécurité, puis je n'oublierai pas non plus l'important dossier de la desserte TGV. Avec pour illustration la connexion avec tous les TGV à l'arrivée en partance de la gare, incluant une durée de trajet optimisée. Alors je ne doute pas qu'il y ait encore des avancées à faire, il y en a ; en particulier avec l'essor important des zones d'activités économiques qui se profile et qui vont nécessiter in fine un maillage de transport adapté. Le chantier qu'on entreprend sur l'insertion qui va être aussi à intégrer dans notre réflexion en matière de déplacement pour les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi. Mais n'oubliez pas Monsieur LANDRE aussi, parce que je tiens à rappeler toutes ces choses-là. La transition écologique, je pense que ça ne vous a pas non plus échappé. Et dans le budget, c'est bientôt l'arrivée de 4 bus électriques dans le cadre du verdissement de notre flotte. Et je tiens quand même à le dire, c'est quand on connaît le prix d'achat d'un bus électrique. Je vous garantis que l'effort budgétaire est d'importance. Ah, vous n'avez pas parlé du transport scolaire dans votre... ce n'est pas une intervention, mais vous n'en n'avez pas parlé mais je tiens quand même à vous dire quelques mots là-dessus. Je tiens à vous dire d'entrée de jeu que j'ai récemment eu à présenter aux GART qui est le groupement des autorités et organisatrice de la mobilité et du transport où je siège en tant qu'administrateur national au sein de du CA. J'ai présenté l'organisation de notre réseau scolaire. Eh bien, je peux vous dire que cette présentation a requis l'attention et forcé l'admiration, pardon, de nombre d'élus et de services. Pour rappel, c'est quand même le maintien de la gratuité totale pour les familles dont les enfants fréquentent les établissements de secteur. Les élèves sont transportés par quart pour garantir leur parfaite sécurité. Le maillage des arrêts permet d'avoir un arrêt à 300m maximum du domicile. Collégiens et lycéens bénéficient de 2 horaires d'entrée le matin, 2 horaires de sortie le soir. En milieu rural, les familles bénéficient d'une allocation compensant leur déplacement à l'arrêt le plus proche. Nous avons ouvert le réseau aux étudiants post bac et aux stagiaires. Un nouveau règlement a été élaboré l'année dernière pour renforcer qualitativement la sécurité et la prise en charge des élèves pour permettre une plus grande souplesse pour la création de nouveaux points d'arrêt en milieu rural. Je vais arrêter là ma liste à la Prévert. Je ne sais pas si je vous ai convaincu du travail effectué tant par les élus que par les services, mais moi je continue d'espérer que vous serez un beau messenger pour valoriser ces efforts faits en matière de transport urbain et scolaire. Merci.

M. le Président. - Merci pour ces précisions également. On ne voudrait pas... comment dire saper le moral du premier Vice-président ? Mais je ne pense pas que d'autres messagers que nous soient les mieux à même d'expliquer ce que nous faisons ici. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais apporter quelques éléments de précision également et puis mes propres commentaires par rapport à vos interventions. Madame JARROT, vous vous questionniez notamment sur la CNRACL. C'est vrai que moi, les éléments que je peux avoir aujourd'hui concernant ce dispositif, c'est qu'il y aurait des ordonnances, plus que des décrets d'ailleurs, ça serait plutôt des ordonnances qui feraient que nous subirions quand même une augmentation, et pas qu'une d'ailleurs. C'est à dire que ça peut être plusieurs fois. Donc c'est, des éléments, voilà comme on dit de source sûre qui laissent entendre que cette augmentation, nous l'aurons. Sur le FCTVA oui, vous aviez... vous aviez parfaitement relevé. Juste une précision sur la voirie, la propreté. Notre collègue Yohann CASSIER l'a déjà dit, mais peut-être rappeler qu'on est bien sur du fonctionnement et pas de l'investissement. On n'a pas diminué le budget d'investissement de la voirie. C'est important. Parce que le fonctionnement c'est autre chose. Ce qu'a expliqué notre collègue tout à l'heure, en fait on baisse de 196 000 € le fonctionnement. C'est 40 000 sur de la fourniture, c'est 20 000 sur de l'élagage, c'est ça qu'on baisse mais ce n'est pas, ce n'est pas sur l'investissement. Donc soyez rassurés, le budget reste un budget quand

même assez offensif sur l'investissement en matière de voirie et puis sur la propreté, voyez-vous, ça a été dit tout à l'heure également, c'est 200 000 € de plus que nous mettons sur la propreté. 200 000 € de plus sur la propreté notamment avec les prestations balayeuses qui a été évoquée tout à l'heure et donc les territoires sont là pour. Donc ce n'est pas ça qui va faire diminuer le niveau de service c'est... je pense qu'on va arriver et Yohann CASSIER avec les territoires, les maires vont arriver à supplanter ça. Là où mon analyse diverge de la vôtre parce que je l'ai entendue, c'est sur ce que suscite le manque de propreté à certains moments dans nos communes et la réaction par les urnes. Je ne partage pas, je vous le dis, je ne partage pas cette analyse. La réaction dans les urnes, elle est surtout sur des sujets nationaux. Parce que sinon ça voudrait dire que partout en France ou sur les 3/4 de la France, les communes sont mal tenues ? non. Les communes globalement, quelles que soient les sensibilités politiques d'ailleurs en matière de propreté sont plutôt bien tenues. Ce n'est pas ça le réflexe dans les urnes, c'est autre chose, ça peut y contribuer un peu, mais la raison n'est pas là. Croyez-moi, la raison n'est pas là, mais il faut continuer à avoir des villes propres et le plus propre possible.

En ce qui concerne l'intervention de notre collègue Georges LACOUR, là aussi sur la voirie, je n'y reviens pas. Juste sur l'augmentation que vous avez signalée sur notamment le développement numérique, ce qui relève du développement numérique. Effectivement, ça augmente. Ça augmente, mais il y a des raisons et il y a plusieurs raisons à ça. D'abord, les licences que nous achetions avant passaient dans l'investissement. Aujourd'hui, on n'achète pas de licence, on utilise un droit à utiliser des licences sur le cloud. Et donc c'est du fonctionnement et si on le fait, c'est que d'abord c'est plus sécurisé, c'est mis à jour et c'est plus sécurisé. Et donc on ne passe plus sur de l'investissement, mais sur du fonctionnement. Donc c'est un transfert de l'investissement sur le fonctionnement. Mais ça méritait une explication. Et puis après, il y a tout l'aspect sécurité, la cybersécurité, vous savez qu'on en parle beaucoup entre nous, en tout cas dans les exécutifs. On va avoir un forum Incyber ici. Ça va être une première nationale quand même sur un territoire comme le nôtre parce que nous intéressons à ce qui est la cybersécurité. Aujourd'hui, tout le monde est attaqué, donc il faut être au niveau pour contrer les attaques. Nous sommes attaqués régulièrement, donc il faut se doter de moyens pour éviter d'être attaqué, non, mais en tout cas que nos systèmes soient endommagés par les attaques. La ville de Monceau sait très bien ce que ça donne, elle a payé cher pour ça. Pour que la Communauté évite de subir ce que d'autres villes, il y a eu Chalon aussi, qui ont été, qui ont été attaqués, des hôpitaux, etc.. Il faut qu'on se mette nous au niveau. Et puis il y a tout ce que nous avons souhaité développer collectivement au travers du projet de mandat dans le cadre du Smart territoire, c'est à dire tout le développement numérique. C'est ce qui explique effectivement cette augmentation, mais il y a plusieurs explications et ça méritait effectivement d'apporter des explications. Et non... on ne peut pas attendre. Non, non, on ne peut pas attendre ni pour les licences, ni pour la sécurité, ni pour le déploiement du numérique. Voilà les précisions que je voulais apporter. Puis peut-être une précision également pour vous rassurer aussi encore parce que vous y êtes attentifs et c'est bien normal, mais je le suis aussi et vous le savez. Déjà au précédent budget, vous nous aviez... vous m'aviez alerté sur attention à la voirie, quoi... Il faut faire attention... Attention aux aménagements dans les petites communes, dans les communes rurales, et je vous avais dit, ne vous inquiétez pas, j'y suis attentif et si on peut faire plus, on fera plus. Et bien on a fait plus, on a fait plus, on a fait plus parce qu'on a fait un programme complémentaire au PPE 2024 qui a touché 11 communes, 11. Vous le savez, Monsieur le vice-président, Saint-Symphorien de Marmagne, Perreuil, Saint-Firmin, Saint-Pierre de Varennes, Le Breuil, Mary, Mont-Saint-Vincent, Saint-Romain sous Gourdon, Blanzay, Sanvignes. Toutes ces communes ont bénéficié d'un budget complémentaire soit sur la voirie, soit sur des aménagements. Donc vous voyez qu'on y est très attentifs. Et puis si on a des bonnes nouvelles budgétaires au cours de l'année, peut-être le moins probable, mais on peut y croire parce que c'est la période de Noël. Et bien on fera un budget rectificatif, on regardera là où on peut faire plus et on fera plus comme on l'a fait en 2024. Voilà, pour vous rassurer. Donc c'est la prudence, mais ça ne veut pas dire qu'on pourra pas forcément faire plus.

Ensuite, l'intervention de notre collègue Charles LANDRE, apporter quand même quelques précisions aussi. Ça fait quand même un petit paquet d'années que vous êtes élu Monsieur LANDRE, maintenant, et j'ai l'impression qu'à chaque fois, vous répétez exactement les mêmes choses. Mais vraiment, c'est presque à la virgule près. Et après tout, je me dis, mais après tout il a peut-être raison. Pourquoi ? Pourquoi on ne l'a pas écouté toutes ces années Monsieur LANDRE ? Puis finalement en une fraction de seconde, je me dis non, finalement on a bien fait, on a bien fait. Parce que quand vous parlez d'absence de stratégie, excusez-moi, mais la stratégie, elle est clairement définie en début de mandat dans un projet de mandat, j'espère que vous l'avez lu. Vous pouvez être en désaccord avec la stratégie, mais dire qu'il n'y a pas de stratégie, ça paraît un petit peu gros quand même. Que vous disiez je ne suis pas d'accord avec votre stratégie. Et puis, vous voyez, ça me rassure que vous me dites, que vous me dites ça, ça me rassure. Qu'on n'ait pas la même stratégie, la même vision. Que l'exécutif communautaire ne partage pas votre vision du territoire, ça me rassure plutôt, mais en tout cas on a une véritable stratégie et nous l'avons démontré et nous continuons de le démontrer. Ce que je peux contester dans ce que vous dites, il y a beaucoup de choses, je ne vais pas tout contester parce que ça prendrait beaucoup de temps, mais il y en a une au moins que je conteste déjà

d'emblée. Quand vous dites, en parlant de la dépense publique que les collectivités ont contribué à la dépense publique, je le conteste catégoriquement d'ailleurs puisque vous avez une famille politique me semble-t-il, l'ancien Premier ministre éphémère Monsieur BARNIER a été le dire lors du congrès de l'AMF aux maires en disant : les collectivités ne sont en rien responsables du déficit public. En rien. On ne peut pas l'accuser, en tant que Premier ministre, quand il était Premier ministre, de faire de la démagogie parce que c'est la réalité. D'ailleurs ça a été prouvé par les chiffres que le déficit, c'est à dire les emprunts qu'ont les collectivités, depuis, 1985 n'a pas évolué en pourcentage et que donc elles ne creusent pas le déficit public. Par contre, à chaque fois, elles font l'effort pour aider l'État à combler le déficit public. C'est ça la réalité. Donc non, les collectivités ne creusent pas le déficit public. Quant aux impôts fonciers que vous évoquez, et bien écoutez, à mon avis il y a une, il y a une incompréhension parce que nous n'avons pas augmenté les impôts fonciers. Donc si un chef d'entreprise vous dit : je ne comprends pas, je n'ai pas changé de bâtiment, je n'ai pas augmenté ma surface, je n'ai pas fait d'extension et je paye 500 ou 600 € de plus. Ce n'est pas les impôts fonciers, ce n'est pas les impôts fonciers. Non, ce n'est pas les impôts fonciers. Les impôts fonciers n'ont pas augmenté hormis les bases, les bases c'est l'État. Et je ne pense pas que les augmentations de base décidées par l'État aient engendré une augmentation aussi forte. Donc, il y a une autre raison. Alors peut-être que l'autre raison, elle vient de ce que nous avons changé par contre, qui est le minimum CFE où des entreprises qui travaillaient - et bien oui mais on l'assume. Moi je l'assume ça. Oui bien sûr, à force de nous enlever de la fiscalité, faut bien à un moment donné qu'on ait des recettes. Donc, le minimum CFE qui tient compte aujourd'hui non plus simplement de la surface que vous utilisez pour travailler, mais de votre chiffre d'affaires. Et après tout, c'est juste, non ? Quelqu'un qui travaillerait sur 40 m² avec un chiffre d'affaires d'un 1 000 000 € paierait une taxe de 300 € alors qu'une autre activité qui ferait 1 000 000 € sur une surface 10 fois plus grande, elle ne paierait pas ou paierait beaucoup plus. Non, il faut que ce soit équitable et donc le minimum CFE, effectivement, il peut y avoir des réactions là-dessus, mais il faut assumer. Nous on assume, on a décidé, on a décidé et nous avons bien fait de le faire, non pas sur le foncier, mais sur le minimum CFE, parce qu'on nous supprime petit à petit tous les impôts liés aux activités économiques. Puis vous savez dans le discours que vous portez depuis des années maintenant, bien des années, comme votre famille politique d'ailleurs, c'est à dire qu'il faut toujours moins d'impôts, mais pas que de votre famille politique uniquement. Il faut moins d'impôts, toujours moins d'impôts. Vous avez vu ce que ça donne ? Moins d'impôts ? Ça donne 80 milliards de déficit. Bravo, bravo. La suppression de la taxe d'habitation, 23 milliards. 23 milliards. Ça coûte à l'Etat la suppression de la taxe d'habitation que les Français vont payer aujourd'hui. Que les Français vont payer aujourd'hui par différentes augmentations, par différentes suppressions. Donc il faut à chaque fois diminuer la fiscalité, à chaque fois diminuer les impôts et puis après on va pleurer qu'il y a des déficits. Mais on supprime de la fiscalité ou on la baisse la fiscalité quand on a, quand on en a les moyens. Quand on n'en a pas les moyens, on ne le fait pas. Et c'est pour ça que les collectivités, d'une manière générale, elles ne creusent pas les déficits. Parce que nous n'avons pas le droit de creuser les déficits, parce que nous, on ne peut pas voter un budget en déficit, et puis parce qu'on ne supprime pas une fiscalité si on n'en a pas les moyens. C'est ça la vérité. Donc je le conteste catégoriquement. Le schéma stratégique de l'Habitat. Plusieurs erreurs dans ce que vous avez dit. Vous dites, on en est encore à un schéma. Non, on n'en est pas encore à un schéma. C'est le seul schéma que nous avons et que nous avons fait. Il n'y en a pas eu d'autres de schéma stratégique. Et je vais même plus loin. On est la seule intercommunalité dans le département à avoir un schéma stratégique de l'Habitat. Le seul EPCI à le faire. La seule intercommunalité, pas moi qui le dit, ce sont les services de l'État qui nous ont félicités d'ailleurs pour ce schéma tel qu'il a été bâti, co-construit avec les élus. Donc ce n'est pas un schéma de plus, c'est le schéma stratégique de la Communauté économique. Sur le volet économique, là aussi, j'ai bien entendu ce que vous dites, mais vous le dites depuis des années, là-aussi, ça a été bâti avec les acteurs. Je vous rappelle que les assises que nous avons fait de la relance économique, dans un premier temps, puis ensuite la biennale, ça a été co-construit avec les acteurs économiques en s'engageant à faire un bilan, en s'engageant à faire une évaluation, à rectifier si nécessaire. C'est ce que nous avons fait. Et aujourd'hui que disent les acteurs économiques ? Parce que nous avons co-construit ça avec eux, et bien c'est que nous étions sur la bonne direction. Ça, c'est la vérité, c'est factuel et on ne peut pas le contester, on ne peut pas le dire. C'est quelque chose que nous avons fait, que nous avons réalisé, que nous avons co-construit, comme nous le faisons avec l'habitat, avec les acteurs et donc avec les entreprises. Alors c'est vrai que peut-être que vous ne le voyez pas, peut-être que vous ne voulez pas le voir. Mais parfois je me dis quand on parlait du Technopole hubgo. Je me souviens bien vos paroles. Pourquoi investir autant dans un grand co-working ? Je ne sais pas si vous êtes allé à hub&go, il ne me semble pas. Moi je vous invite à y aller parce que je crois que tous les élus qui sont ici y sont allés, que nous avons fait des portes ouvertes, que le grand public a découvert ce Technopôle. C'est autre chose qu'un espace coworking, c'est quand même autre chose. Et allez le dire à Framatome, allez le dire à Alstom, allez le dire à Jimmy, allez le dire à Polytech, allez le dire à nos laboratoires, allez le dire à nos start-up qui sont là-bas. Puis vous verrez bien. Discutez avec eux, vous verrez bien si cet investissement n'est pas un investissement stratégique. Allez. Et vous verrez. Peut-être que là... peut-être que, eux, vous pourrez les entendre. Et puis ensuite, dans les paroles

que vous portez, vous dites finalement, si on m'écoutait ce territoire, ce serait un territoire aujourd'hui dynamique et perçu comme un territoire dynamique. Mais il y a que vous qui ne voyez pas qu'il est perçu comme ça, il n'y a que vous. Encore une fois. Je veux dire, interrogez les personnes, partout, y compris les partenaires institutionnels, y compris les investisseurs. Posez leur la question. Aujourd'hui, le territoire est perçu comme un des territoires les plus dynamiques de France. Ça, c'est la réalité. C'est tout le travail que nous avons mené qui aujourd'hui fait que ce territoire est perçu comme le territoire, un des plus dynamiques de France. Au niveau industriel, sans aucun doute, mais pas que, mais pas que. Et donc cesser de dire que ce territoire, finalement, c'est un territoire pas dynamique, où tout va mal. Tiens, le taux de chômage. Le taux de chômage. Vous prenez un malin plaisir à chaque fois que vous donnez le taux de chômage sur la Communauté Urbaine à prendre le taux de chômage de l'Insee, de l'INSEE. Mes chers collègues, vous savez comment il est calculé le taux de chômage de l'INSEE ? Absolument Madame. Et sur les demandeurs d'emploi qui ont plus de 15 ans, voilà. On tient compte des démolitions, on tient compte des plus de 15 ans qui sont au chômage. On tient compte...Ca.. c'est le taux de chômage de l'INSEE . Alors effectivement, si on prend le taux de chômage de l'INSEE, on a un taux de chômage à 2 chiffres. Mais si on prend le taux de chômage qui doit être le taux de chômage de référence, c'est à dire celui de France Travail, aujourd'hui, on en est loin quand même. Donc on détourne les chiffres pour dire, vous voyez ici à la Communauté Urbaine, il y a un taux de chômage à 2 chiffres. Et bien oui, mais il y en a beaucoup qui en ont un taux de chômage à 2 chiffres si on prend les statistiques de l'INSEE. La réalité c'est que le taux de chômage aujourd'hui, il est à un point supérieur à la moyenne nationale. Quand on sait d'où on vient, et bien on peut quand même s'en satisfaire un petit peu et au moins dire que c'est positif parce que c'est comme ça aussi qu'on rend, qu'on rend un territoire attractif. C'est en arrêtant de dire que c'est le pire des territoires de France. Message que vous distillez à longueur de tribune et ça, ce n'est pas acceptable. Ça, ce n'est pas acceptable. Donc nous allons continuer et Laëtizia MARTINEZ l'a dit, et elle l'a fort bien dit, nous allons continuer notre stratégie de développement qui est reconnue, qui porte ses fruits depuis déjà maintenant quelques temps, malgré les difficultés, malgré les incertitudes, parce que nous allons continuer ce travail dans la stabilité, dans la constance, dans l'énergie que nous déployons collectivement ici. Et puis, je ne doute pas un instant, mais pas un instant, que ce territoire a un bel avenir si nous poursuivons sur cette voie. Parfois en rectifiant bien entendu, mais en tout cas si nous continuons sur cette voie, avec cette même force qui nous anime pour le développement du territoire. En tout cas, le budget qui vous est présenté ce soir est un budget qui va dans ce sens-là. Un budget qui a été préparé par rapport au projet de mandat que nous portons depuis le début avec la même constance et avec la même envie de faire progresser ce territoire. En vous remerciant de vos interventions, mes chers collègues. En remerciant les services à mon tour pour le travail qui a été fait. Toutes les directions et tous les agents qui ont travaillé dans des conditions pas simples quand même pour faire un budget. Les élus y ont beaucoup travaillé avec les services respectifs et je tiens vraiment à les saluer et à les remercier. Et je vais mettre aux voix maintenant donc toutes les délibérations qui viennent d'être exposées et débattues. En commençant par le budget principal, primitif, budget primitif sur le budget principal. Qui ne prend pas, qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Unanimité, moins une voix. Je vous remercie.

Budget primitif 2025 - Adoption du budget principal

Le conseil décide :

- *D'approuver le Budget primitif 2025 pour le budget principal pour un montant de 114 366 914 €.*
- *D'autoriser le Président à procéder à des virements de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits liés aux dépenses de personnel.*
- *D'autoriser les mouvements comptables entre budgets, à savoir participation eaux pluviales du budget général au budget annexe assainissement collectif pour 911 000 €, participation défense incendie au budget eau potable pour 200 000 € et remboursement du budget annexe transports au budget général au titre des charges de personnel qui seront effectivement réalisées.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Ensuite est-ce que sur les budgets, zones d'activités économiques, lotissements, budget eau, assainissement collectif, non collectif, transports, est-ce que sur...et durée d'amortissement, est-ce que sur ces budgets-là le vote est le même ? Monsieur LANDRE ? Le même pour tout le monde ? Donc je mets aux voix tous les budgets et je m'arrête juste avant les impôts. Pour tous les budgets donc : Qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Unanimité moins une voix. Je vous remercie.

Budget Annexe Zone d'Activités Coriolis - Vote du budget primitif 2025

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe ZA Coriolis pour un montant de 5 946 148 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Annexe Zones d'Activités Economiques et Commerciales - Vote du budget primitif 2025

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe zones d'activités économiques et commerciales pour un montant de 4 315 812 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Annexe Lotissements - Vote du budget primitif 2025

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe de lotissements pour un montant de 1 009 540 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Annexe Eau - Vote du budget primitif 2025

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe eau pour un montant de 23 708 835 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2025

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 16 430 301 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Annexe Assainissement non collectif - Vote du budget primitif 2025

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe assainissement non collectif pour un montant de 186 105 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Annexe Transport - Vote du budget primitif 2025

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe Transports pour un montant de 5 743 180 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Principal - Durées d'amortissement des immobilisations

Le conseil décide :

- De fixer les catégories d'immobilisation amortissable et les durées d'amortissements conformément à l'annexe jointe au présent rapport, à compter du 1er janvier 2025, et de les appliquer aux biens acquis dès leur mise en service.

Observations : Adoption à la majorité.

Budgets annexes Eau potable et Assainissement collectif - Actualisation des durées d'amortissements des immobilisations

Le conseil décide :

- *D'ajouter au compte 215 une catégorie « regards en béton » et d'ajouter deux nouveaux matériaux utilisés pour les canalisations (béton et PEHD).*
- *D'ajouter une catégorie « panneaux photovoltaïques » aux comptes 212 et 213 suivant s'ils seront posés au sol ou sur les bâtiments.*
- *De les appliquer aux biens acquis à partir du 1er janvier 2025.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Maintenant, les impôts directs, le vote des taux. Qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Impôts directs locaux - Vote des taux 2025

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de taxe d'habitation à 9,98% pour l'année 2025.*
- *De maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,25% pour l'année 2025.*
- *De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,85% au titre de l'année 2025.*
- *De maintenir le taux de cotisation foncière des entreprises à 25,22% pour l'année 2025.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Ensuite, taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Unanimité.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du taux 2025

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,53% pour l'année 2025.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Tarif eau et assainissement, qui ne souhaite pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Unanimité moins une voix.

Tarifs eau et assainissement 2025

Le conseil décide :

- *D'approuver le rapport ci-avant.*
- *De modifier les modalités de convergence des tarifs de la délibération n°22SGADL0184 du 14 décembre 2022 : application des augmentations tarifaires aux tarifs prévus en 2025.*
- *D'approuver les tarifs présentés dans le tableau ci-après. Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2025 et feront l'objet d'une révision annuelle au moment de la phase budgétaire basée sur la mise à jour des prospectives budgétaires et l'évolution de l'inflation.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Création et mise à jour des AP/CP ? Qui ne vote pas ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pardon, qui est contre ? Pour ? Unanimité. Très bien.

Création et mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- *De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport ;*

- De voter le prolongement de l'échéancier d'une année pour les opérations Montceau Cinéma, Le Plessis et Le Magny à Montceau, Mach 2 et Technopole, travaux sur réseaux eau brute ;
- De voter l'actualisation du montant des enveloppes consacrées aux programmes requalification du secteur Foch-Verdun au Creusot, Mach 2, Montceau Cinéma, aménagement du centre de Genelard, Sanvignes centralité, Eurovélo, Recyclerie, Immeuble le Thiellay, Technopôle, Barrages – Captages et protection des ressources ;

Observations : Adoption à l'unanimité.

17. Subventions 2025 - Institutionnelles et personnel communautaire

M. le Président.- Alors nous allons passer, mes chers collègues, au vote des subventions. Donc là, ça ne va pas être simple parce que nous sommes un certain nombre à sortir de la salle. On va commencer donc par : subvention institutionnelle et personnel communautaire et ensuite les autres. Je vais laisser la parole à Daniel MEUNIER qui va demander aux personnes de sortir. Mais quand on va voter l'enseignement supérieur, on va être très nombreux à sortir. Je demanderai à quelqu'un du service Assemblées par exemple de vous mettre là-bas avec la liste des personnes pour chaque subvention de manière à faire rentrer les personnes à chaque fois qu'elles pourront voter. Vous voyez ce que je veux dire ? Ça nous évitera, on gagnera du temps sans que forcément les personnes reviennent s'asseoir. Mais ça va être un ballet incessant pendant le vote des subventions. Ça vous va, ok ? Allez, Daniel, à toi.

M. Daniel MEUNIER.- Bien chers collègues, nous allons commencer par les subventions 2025 institutionnelles et personnels communautaires et je demanderai à Christelle ROUX-AMRANE, Sébastien GANE, Jean-Marc FRIZOT, Montserrat, Lionel DUPARAY et Jean-Paul LUARD de bien vouloir quitter cette salle. Merci. Alors, pour ces subventions institutionnelles personnels communautaires, vous savez que pour les subventions inférieures à 23 000 € pour un montant total de 19 335 € avec alors pour Le Creusot Bourgogne Solidarité Sael Niger une subvention de 4 000 €, l'association des anciens sapeurs-pompiers 335 €, l'orchestre symphonique communautaire 15 000 €. Et maintenant, pour les subventions supérieures à 23 000 €, vous savez qu'à partir du moment où on dépasse le seuil de 23 000 €, cette subvention est soumise à convention d'objectifs et délibérations dédiées, et elle représente un montant total de 369 786 € avec de manière décomposée le Comité des œuvres sociales de la Communauté Urbaine, une subvention de 147 095 €, l'Agence départementale d'information sur le logement (l'ADIL) 23 691 €, le Fonds de remboursement des cotisations ATD 34 000 €, le Fonds des chemins ruraux 165 000 €. Voilà donc pour les subventions institutionnelles et personnels communautaires 2025. Des questions ? Oui, Madame JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT.- *Intervention inaudible*

M. Daniel MEUNIER.- Oui, tout à fait.

Mme Marie-Claude JARROT.- *Intervention inaudible...* ciblées Communauté Urbaine récente. Alors ça m'a peut-être échappé, mais on en a besoin. Vous savez très bien qu'on en a besoin pour tous nos projets liés au logement intermédiaire et même liés au logement en général. À ma connaissance, les études ciblées récentes ADIL à qui, voilà, à qui on donne une subvention. C'est une question, oui.

M. Daniel MEUNIER.- Ce que je vous propose c'est de vous faire passer le détail effectivement de ces études. Il y en a eu de ciblées.

Mme Marie-Claude JARROT.- Ciblées Communauté Urbaine ?

M. Daniel MEUNIER.- Oui, oui, tout à fait.

Mme Marie-Claude JARROT.- Bon, et bien tant mieux.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, oui, non mais parce qu'on peut avoir le détail après.

Mme Marie-Claude JARROT.- Oui, je pense qu'on a beaucoup d'études quelques fois qu'on ignore un peu, mais enfin bon, ok, merci.

M. Daniel MEUNIER. - D'autres questions ? Nous passons au vote. Y a-t-il des collègues qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Des contres ? Pour ? Merci. A l'unanimité.

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2025 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que Madame Christelle ROUX-AMRANE, Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Madame Montserrat REYES, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Jean-Paul LUARD, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

18. Subventions 2025 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine

M. Daniel MEUNIER. - Bien, nous allons passer aux subventions 2025, enseignement supérieur, recherche, innovation, tourisme et patrimoine. Donc il faudrait que sortent de la salle : Lionel DUPARAY, n'est pas là, Cyril GOMET, Laëtitia MARTINEZ, Jérémy PINTO, Jean GIRARDON, Pascale FALLOURD, Thierry BUISSON, Jean-Paul BAUDIN, Barbara SARANDAO, Philippe PRIET, Enio SALCE, Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Guy MIKOLAJSKI, Viviane PERRIN, Michel CHARDEAU, Denis CHRISTOPHE, Daniel DAUNAS, Christophe DUMONT, Jean-François JAUNET, Frédérique LEMOINE, Marc MAILLOT, le Président David MARTI, Guy SOUVIGNY et Jean-Claude LAGRANGE. Oh, je pense que ça va réchauffer un petit peu les gens de bouger. Oui. Alors les subventions enseignement supérieur, recherche, innovation, tourisme et patrimoine. Les subventions tout d'abord inférieures à 23 000 € qui ne nécessitent pas de convention d'objectifs, représentent un montant total de 47 000 € dont le détail est le suivant : Nuclear Valley 22 000 €, l'Arc Univart 8 000 €, l'Association vie étudiante 71, 4 000 €, Réseau initiative 5 000 €, Réseau entreprendre 8 000 €. Concernant les subventions supérieures à 23 000 € qui impliquent ces conventions d'objectifs et délibérations dédiées, elles représentent un montant total de 334 500 € avec : l'Université de Bourgogne un montant de 209 500 €, le CRESS 24 000 € la Plateforme 3D 24 000 €, l'IUMM 30 000 € et l'Office du tourisme communautaire avec 349 000 €, le fond de projet étudiant 8 000 €. Voilà pour ce détail des subventions enseignement supérieur, recherche, innovation, tourisme et patrimoine. Des remarques ? Des renseignements complémentaires ? Merci. Nous passons au vote de ces subventions. Qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? Qui s'abstient ? Vote contre ? Pour ? Merci. A l'unanimité.

Subventions 2025 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2025 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Cyril GOMET, Madame Laëtitia MARTINEZ, Monsieur Jérémy PINTO, Monsieur Jean GIRARDON, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Thierry BUISSON, Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Barbara SARANDAO, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Enio SALCE, Madame Stéphanie MICHELOT LUQUET, Monsieur Guy MIKOLAJSKI, Madame Viviane PERRIN, Monsieur Michel CHARDEAU, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Jean-François JAUNET, Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur Marc MAILLIOT, Monsieur David MARTI, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité

19. Subventions 2025 - Economie

M. Daniel MEUNIER. - Nous allons pouvoir faire rentrer quand même pas mal de collègues et nous allons passer aux subventions. 2025 chapitre Économie. Devront rester à l'extérieur de cette salle, pardon, Georges LACOUR, Bernard DURAND, Christian GRAND, Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE, Didier LAUBERAT, David MARTI et Philippe PRIET. Bien. Donc nous sommes partis pour le vote des subventions au chapitre Économie pour les subventions inférieures à 23 000 €. Elles représentent un total au chapitre Économie de 56 500 € avec pour détail le marché des producteurs - vous savez qui tourne effectivement sur les différentes communes - une subvention de

7 000 €, l'Union commerciale du Creusot 9 000 €, l'Union commerciale de Montceau 9 000 €. Les boutiques de gestion 13 500 €, l'association pour le droit à l'initiative économique 6 000 €, le Réseau campus des métiers et des qualifications 12 000 €.

Pour les subventions supérieures à 23 000 € qui impliquent convention d'objectifs et délibérations dédiées. Elles représentent un montant total de 320 000 € avec pour détail : l'Agence Ecosphere 290 000 €, DECA Bourgogne Franche-Comté 30 000 €. Y a-t-il des compléments de renseignements ?

M. Cyril GOMET.- *Propos inaudibles*

M. Daniel MEUNIER.- Oui, je crois Cyril, merci. Bien, nous allons pouvoir passer au vote. Y-a-t'il des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Merci à vous, à l'unanimité.

Subventions 2025 - Economie

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2025 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que M. Georges LACOUR, M. Bernard DURAND, M. Christian GRAND, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Didier LAUBERAT, M. David MARTI, M. Philippe PRIET, M. Cyril GOMET n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité

20. Subventions 2025 – Economie solidaire

M. Daniel MEUNIER.- Et nous allons passer au chapitre des subventions 2025 économie solidaire. Devront être hors de cette salle : Yohann CASSIER, Monique LODDO, Lionel DUPARAY, Marie-Thérèse FRIZOT, Sébastien GANE, bon ils ne sont point-là, Christian GRAND, Didier LAUBERAT, Jeanne-Danièle PICARD, Guy SOUVIGNY, Éric COMMEAU, Séverine GIRARD-LELEU, Marie-Claude JARROT, David MARTI, Laurent SELVEZ, Jocelyne BLONDEAU, Armando DE ABREU, Christophe DUMONT et Chantal LEBEAU. Le mouvement de foule étant fait, nous allons pouvoir passer aux subventions 2025 économie solidaire. Ces subventions économie solidaire inférieures à 23 000 € représentent un montant total de 30 000 €. Alors 2 subventions dans le cadre de l'économie solidaire : Solidarité services 10 000 €, la Régie de territoire bassin Nord 20 000 €. Pour les subventions supérieures à 23 000 € qui impliquent les conventions d'objectifs et délibérations dédiées. Elles représentent un montant de 600 225 € avec 2 subventions : AgIRE avec une subvention de 551 225 €, APOR avec un montant de 49 000 €. Y a-t-il des remarques sur ces 2 subventions économie solidaire ? Nous pouvons donc passer au vote. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Merci encore, à l'unanimité.

Subventions 2025 – Economie solidaire

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2025 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que Yohann CASSIER, Monique LODDO, Lionel DUPARAY, Marie-Thérèse FRIZOT, Sébastien GANE, Christian GRAND, Didier LAUBERAT, Jeanne-Danièle PICARD, Guy SOUVIGNY, Eric COMMEAU, Séverine GIRARD LELEU, Marie Claude JARROT, David MARTI, Laurent SELVEZ, Jocelyne BLONDEAU, Armando DE ABREU, Christophe DUMONT, Chantal LEBEAU n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité

21. Subventions 2025 – Développement durable

M. Daniel MEUNIER.- Nous allons passer aux subventions 2025 développement durable. Devrons rester à l'extérieur de cette salle : Evelynne COUILLEROT, Lionel DUPARAY, Bernard FREDON, Jean GIRARDON, Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE et Guy SOUVIGNY. Les autres élus peuvent rentrer, prendre place. Non non. Monsieur le Président peut revenir. Ah bin Monsieur le Président peut ressortir mais il veut voter depuis la place

debout. Bien, nous sommes donc au chapitre des subventions développement durable. Pour les subventions inférieures à 23 000 €, elles représentent un montant total de 43 750 € avec en détail : les actions pédagogiques dans le cadre du CAUE 8 000 €, Atmo Bourgogne Franche-Comté 15 000 €, le Fonds d'aide au broyage particuliers 15 000 €, le Fonds d'aide au broyage associations et communes, puisque c'est 2 choses différentes, 5 750 €. En ce qui concerne les subventions supérieures à 23 000 € qui impliquent les conventions d'objectifs et délibérations, elles représentent un montant total de 25 000 € avec le Fonds acteur prévention 25 000 €. Des remarques sur ces subventions dédiées au développement durable ? Nous passons au vote. Y a-t-il des élus qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des contres ? Des pours ? A l'unanimité, merci.

Subventions 2025 – Développement durable

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2025 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT, M. Lionel DUPARAY, M. Bernard FREDON, M. Jean GIRARDON, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Guy SOUVIGNY, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité

22. Subventions 2025 – Politique de la ville

M. Daniel MEUNIER. - Nous allons passer aux subventions 2025 politique de la ville et là donc tout le monde peut être présent, il n'y a personne en dehors. Donc on peut faire rentrer tout le monde. Tout le monde est là, tout le monde peut revenir là, il n'y a pas pour les subventions politique de la ville, personne n'est à l'extérieur. Venez à l'entrée, il n'y a plus personne ? C'est bon ? Bien, alors pour les subventions politiques de la ville, ce sont des subventions supérieures à 23 000 € qui impliquent évidemment convention d'objectifs et délibérations dédiées pour un montant total de 150 500 €. 2 subventions effectivement dans ce montant : l'Ecole de la 2ème chance 40 000 € et le Fonds communautaire politique de la ville 110 500 €. Y a-t-il des demandes de compléments sur ces 2 votes de subventions ? Bien. Nous passons au vote. Des élus qui ne souhaitent pas voter ? Des élus qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? C'est à l'unanimité, merci.

Subventions 2025 – Politique de la ville

Le conseil décide :

- *D'inscrire au Budget 2025 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Adoption à l'unanimité

23. Subventions 2025 – Versement d'avances

M. Daniel MEUNIER. - Nous allons passer aux subventions 2025. Alors là, ce sont les versements d'avance. Vous savez que ces versements d'avance - j'expliquerai le pourquoi tout à l'heure. Par contre, doivent aller à l'extérieur de cette salle : Guy SOUVIGNY, Laurent SELVEZ, Christian GRAND, Monique LODDO, Pascale FALLOURD, Marie-Thérèse FRIZOT, Sébastien GANE, Séverine GIRARD-LELEU, Christophe DUMONT, Marie-Claude JARROT, Lionel DUPARAY, David MARTI, Danièle PICARD, Éric COMMEAU, Jean GIRARDON, Thierry BUISSON, Jean-Paul BAUDIN, Barbara SARANDAO, Philippe PRIET, Enio SALCE, Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Guy MIKOLAJSKI, Viviane PERRIN, Michel CHARDEAU, Denis CHRISTOPHE. Daniel DAUMAS, Jean-François JAUNET, Frédérique LEMOINE, Marc MAILLOT, Cyril GOMET, Laëtitia MARTINEZ, Jocelyne BLONDEAU, Jérémy PINTO, Jean-Claude LAGRANGE, Didier LAUBERAT et Bernard DURAND. Alors pendant que nos collègues sortent, avec le petit nombre d'élus restants, ces versements d'avance, vous savez que la plupart des délibérations spécifiques relatives à l'approbation des conventions d'objectifs et au versement des subventions afférentes n'interviendront que lors du prochain Conseil. Ça c'est un règlement. Or, plusieurs associations bénéficiaires doivent faire face, elles, à un certain nombre de dépenses, et ce dès le début de l'année 2025. Donc nous avons fait le choix de ne pas les pénaliser, bien entendu. Et il est proposé

de leur verser un acompte de 25% du montant attribué au budget primitif 2025. Alors cela concerne l'Université de Bourgogne qui avait donc un subventionnement de 209 500 €. Nous leur ferons un versement de 52 375 €, l'Office de tourisme communautaire qui a une subvention de 349 000 € se verra attribuer, verra attribuer un versement de 87 250 €. Ecosphère a une subvention de 290 000 € et aura un versement de 72 500 €. AgIRE sur 551 225 € se verra attribuer un versement de 137 806 €. Et enfin, APOR sur une subvention de 49 000 € aura un versement de 12 250 €. Donc pour un total de 1 448 725 € de subventions, le versement anticipé sera de 362 181 €. Voilà pour les détails. Pour ces versements d'acompte de 25%, y a-t-il des remarques ou des commentaires ? Bien. Merci, nous passons au vote. Ah. Alors le quorum est celui d'entrée, c'est ça ? Non, il est calculé en fonction des prises d'intérêt. On enlève les prises illégales d'intérêt et là de ce fait nous avons le quorum. Voilà je te rassure bien. Y a-t-il des collègues qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Pour ? Merci pour ces versements d'avances. Tout le monde peut donc revenir dans cette salle chauffée.

Subventions 2025 – Versement d'avances

Le conseil décide :

- *D'inscrire au Budget 2025 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds devant faire l'objet d'une délibération spécifique*

Observations : Etant précisé que Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Christian GRAND, Madame Monique LODDO, Madame Pascale FALLOURD, Madame Marie-Thérèse FRIZOT, Monsieur Sébastien GANE, Madame Séverine GIRARD LELEU, Monsieur Christophe DUMONT, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur David MARTI, Madame Jeanne-Danièle PICARD, Monsieur Eric COMMEAU, Monsieur Jean GIRARDON, Monsieur Thierry BUISSON, Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Madame Barbara SARANDAO, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur ENIO SALCE, Madame Stéphanie MICHELOT LUQUET, Monsieur Guy MIKOLAJSKI, Madame Viviane PERRIN, Monsieur Michel CHARDEAU, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Jean-François JAUNET, Frédérique LEMOINE, Monsieur Marc MAILLIOT, Monsieur Cyril GOMET, Madame Laëtitia MARTINEZ, Madame Jocelyne BLONDEAU, Monsieur Jérémy PINTO, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Monsieur Didier LAUBERAT, Monsieur Bernard DURAND, intéressés à l'affaire, Adoption à l'unanimité

24. Règlement interne d'utilisation de la carte achat

25. Frais de représentation de Monsieur le Président

M. le Président.- Alors sur les 2 suivantes, donc la 24, la 25. Alors je mets la 24 aux voix. Règlement interne, utilisation de la carte achats. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ?

Règlement interne d'utilisation de la carte achat

Le conseil décide :

- *D'approuver le règlement interne d'utilisation de la carte achat.*
 - *D'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à son application.*
- Observations : Adoption à l'unanimité.*

M. le Président.- Les frais de représentation. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui s'abstiennent ? Je n'entends pas. Ah. Intervention. Allez-y.

M. Charles LANDRE.- Oui, vous avez parlé un petit peu tout à l'heure du sujet puisque j'ai posé effectivement une question sur les frais de représentation pour 2 salariés de la CUCM et là nous avons à voter une allocation de frais de représentation de 20 000 € pour l'année 2025. Alors, on, vient de passer 01h30 à expliquer qu'il fallait faire des économies sur tous les postes, que la situation des finances publiques était difficile, qu'on ne savait pas si les collectivités territoriales allaient avoir de quoi subvenir à leurs besoins dans les années à venir, qu'il y avait de façon générale une grande incertitude sur les ressources et une nécessité de contracter les dépenses et il y a des exemples qui ont été donnés, par exemple sur la politique voirie quant à la contraction qui a été engagée de ces dépenses. Et là

je trouve particulièrement choquant qu'on augmente l'allocation des frais de représentation. Et je ne me mets pas sur le sujet de la transparence mais bien sur le sujet de la décence. Alors même que l'on parle d'une somme 20 000 € qui est quasi équivalente au revenu médian disponible par unité de consommation sur la CUCM, qui est supérieure à un SMIC uniquement pour des frais de représentation dans le cadre, je le rappelle, de l'exercice d'un mandat. Un mandat qui donne déjà droit à des indemnités. On a d'ailleurs eu ce débat, moi je considère qu'on ne doit pas rajouter d'indemnités à l'indemnité. Mais dans le contexte qui est celui de la France aujourd'hui, où vous l'avez rappelé, on demande des efforts, on dit que la vie est plus difficile, on tient aussi des discours alarmistes sur l'évolution de la situation politique du pays, on ne peut pas ne pas donner l'exemple à tous les niveaux. Et je sais, pour en avoir parlé avec certains d'entre vous, que plusieurs élus de cette Assemblée sont choqués par l'octroi de cette enveloppe qui est extrêmement importante, qui est en augmentation puisqu'en fait on vote 20 000 € + 1 700 € de frais supplémentaires pour l'année en cours. Et je le rappelle, cette enveloppe de frais de représentation, elle n'est pas obligatoire. Il y a plein de collectivités en France, il y a plein de présidents de collectivités qui ne se font pas voter de frais de représentation et même certains alors peut-être sont-ils minoritaires et je le déplore qui n'engagent pas au-delà de leur indemnité de remboursement par la collectivité de frais de représentation qui sont réels mais qu'on peut imaginer augmenter ad vitam æternam. Et donc je pense qu'il est important ce soir, de ne pas voter cette délibération, de ne pas dire aux habitants, oui, nous allons faire des efforts sur le service public, oui, vous allez faire des efforts continus parce qu'il y a de toute façon l'augmentation des bases sur les impôts que vous allez payer, dont je le rappelle, le pays qui dispose malheureusement du taux d'imposition le plus important au monde, en tout cas du régime d'imposition le plus important au monde. Et les élus, et bien nous, on ne va pas faire d'effort sur les frais de représentation, au contraire, on va voter des enveloppes qui sont en augmentation parce que, après tout, c'est bien pour le territoire. Je crois que ce n'est pas, ça n'est pas correct, ça n'est pas juste. Et au-delà des clivages politiques, je sais qu'il y a beaucoup d'élus dans cette salle qui sont bénévoles ou en tout cas qui donnent de leur temps bien au-delà des indemnités qu'ils touchent et qu'ils s'engagent, vous l'avez rappelé tout à l'heure, pour l'intérêt général et bien pour l'intérêt général, il faut aussi montrer, et je crois que c'est un effort de communication qui finalement sera plus important et plus efficace que l'augmentation du budget de communication que nous avons voté dans le budget 2025 de la CUCM. Il faut montrer que les élus rompent avec des pratiques qui me semblent aujourd'hui d'un autre temps, qui consistent à faire accroître de façon importante les frais de représentation qui leur sont remboursés. Et donc j'espère que certains dans cette assemblée me suivront, je sais que qu'un certain nombre m'ont exprimé leur désapprobation sur le sujet et je crois que ça se verra dans les votes. Mais là, il n'est pas question de clivage politique. Il est question de dire que nous ne voulons plus de ces pratiques qui consistent à faire toujours peser les efforts sur les autres et à être incapables, incapables de faire vis-à-vis de soi-même l'examen de conscience qui consiste à ne plus engager des frais de cette importance puisque je le rappelle, c'est supérieur à un SMIC et je crois, Monsieur le Président, que les indemnités cumulées que vous touchez sont déjà extrêmement importantes au regard du revenu moyen sur le territoire. Et si chacun, je n'en doute pas, s'engage ici pour l'intérêt général, il faut aussi le montrer en cessant de présenter ce genre de délibérations.

M. le Président. - Est ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non, je vais, je vais... Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER. - Oui bien moi j'ai vraiment l'impression Monsieur LANDRE, et bien que là vous êtes effectivement dans un cadre très personnel. C'est.... j'ai l'impression de ressentir un petit peu une attaque personnelle en direction du Président. Moi j'ai pris quand même tout à l'heure la précaution de tout détailler, d'expliquer pourquoi ces frais engagés au service du territoire. Encore une fois, j'ai parlé de levier stratégique. Ce n'est pas, ce n'est pas une mince affaire quand-même. Pour qu'on puisse continuer d'avoir ce dynamisme sur le territoire. Bien sûr, c'est exigeant pour aller effectivement à l'encontre d'autres structures, aller à l'encontre d'autres territoires, partager, essayer de comparer les travaux, essayer de comparer les positionnements en matière de stratégie économique particulièrement ou même en matière de transports, pourquoi pas en matière de transport puisque ça avait été le cas dans un déplacement sur Copenhague. Ça, ça ne peut pas se faire effectivement sans frais. Bon effectivement, cette enveloppe a été revue à la hausse pour 2024 parce qu'on s'est aperçu que l'enveloppe dédiée au frais du Président était insuffisante et on a proposé de la réévaluer pour 2025 puisque nous entendons effectivement continuer cette dynamique territoriale. Moi je ne veux pas redire effectivement tout ce que je vous ai dit tout à l'heure. Après c'est effectivement au moment du vote dans cette assemblée que nous déciderons. Voilà moi je n'ai rien d'autre à ajouter par rapport à ce que je vous ai expliqué tout à l'heure.

M. le Président. - Merci s'il y a pas d'autres interventions, je vais quand même répondre simplement. Je veux dire, rappeler quelques éléments. J'ai rendu transparent ce qui ne l'était pas. Ça a été dit tout à l'heure.

Ce qui n'est pas correct, c'est ce que vous faites, vous, maintenant ce soir Monsieur, ce n'est même pas de l'incorrection, ça va au-delà, ça va au-delà de l'incorrection. J'ai voulu en toute transparence qu'on vote une enveloppe, je n'y étais pas obligé. Encore une fois une enveloppe estimée par rapport à des déplacements. Et nous avons expliqué pourquoi ces déplacements. Tout chef d'exécutif si on veut comparer, y compris en strates, a des frais de déplacements, des frais de fonctions comme on appelle. Faire croire le contraire, c'est mentir. Ce que vous faites en fait, c'est quelque part de dire surtout il ne faut pas montrer ce que vous faites. Ce que je pourrais très bien ne pas le montrer et me faire rembourser mes frais. Non, je veux qu'on sache que mes frais professionnels sont dans une enveloppe comme d'autres le font. Certains ne choisissent de ne pas le faire. Moi, j'ai choisi de le faire. D'abord parce que, y compris, ça donne moins de travail au service à chaque fois, ça donne moins de travail aussi au trésorier payeur. Mais tout est transparent. Et j'ai voulu le faire. Vous parlez d'économie ? Ça fait des années que j'en fais des économies. D'abord, il y a certaines choses qui avaient lieu auparavant qui n'ont plus lieu. Et quand moi je suis passé Président de la Communauté Urbaine, il y a certaines choses que j'ai arrêté. Est-ce que vous savez par exemple que mon statut en tant que Président de l'exécutif de la Communauté Urbaine me donne le droit d'avoir un chauffeur ? Est-ce que vous savez que d'autres présidents de l'exécutif ont un chauffeur ? Vous savez combien ça représente comme salaire un chauffeur à l'année ? Moi je n'ai pas de chauffeur, moi je me déplace en train, je prends le taxi, je prends le métro, je n'ai pas de chauffeur qui m'attend à chaque fois que je vais dans un endroit, j'ai renoncé à ça. Premier élément.

C'est incorrect parce que vous laissez entendre que les élus d'une manière générale, moi en particulier, nous sommes trop payés et que quelque part avec cette enveloppe là on se donne une indemnité supplémentaire alors qu'on ne fait qu'exercer nos fonctions dans le cadre de déplacements. C'est de la malhonnêteté que vous faites. Je vais aller plus loin, je vais aller plus loin. Parlez d'indemnité, c'est la 2^{ème} fois que vous le dites. 2^{ème} fois que vous le dites, en disant : vous touchez des indemnités, c'est ces indemnités-là qui doivent servir à vos frais de déplacement. Vous vous rendez compte de ce que vous dites ? Vous avez d'ailleurs diffusé mes indemnités. Ça ne m'a pas gêné parce que les indemnités des élus, c'est public. Je vais donner mes indemnités, ce soir, à l'Assemblée. Non pas les chiffres que vous avez donnés, parce qu'encore une fois vous travestissez les chiffres, ou vous les mettez comme vous le souhaitez. Vous raisonnez en indemnités brutes. Ce n'est pas ce que je touche, déjà. Moi je vais vous donner les indemnités nettes. Vous savez, c'est comme les taux de chômage, vous les arrangez à votre sauce. Je vais vous donner l'indemnité nette avant impôts et après impôts. Président de la Communauté Urbaine : 2 537 €, après impôts 2 113 €. Président de la Communauté Urbaine, mes chers collègues, Monsieur LANDRE dit que mon indemnité est une grosse indemnité pour être Président de la Communauté Urbaine, travailler 7 jours sur 7 sans avoir d'avantages sociaux quels qu'ils soient, quels qu'ils soient, ni de congés, car nous sommes sur des indemnités et pas de salaire par le biais d'indemnités. Si vous connaissez Monsieur LANDRE, un président d'exécutif qui a ce niveau d'indemnités avec les responsabilités qui sont les miennes, et bien sans aucune autre activité à côté, présentez-le-moi. Donc vous voyez des économies, j'en fais depuis des années parce que le jour où j'ai arrêté de travailler, parce que j'ai travaillé pendant plus de 30 ans avant de devenir président de la Communauté Urbaine, où je n'avais pas une indemnité, un salaire, où j'avais des avantages sociaux, où je travaillais moins, où j'avais moins de responsabilités, mais où je gagnais plus. C'est un choix que j'ai fait. Mais comme beaucoup ici, comme beaucoup ici. Mais que vous ayez l'audace, l'hypocrisie, avec ce qui guide votre parcours politique, le populisme, laissez entendre que cette enveloppe me sert comme un complément d'indemnité et que je devrais payer mes déplacements avec mes indemnités. Mes chers collègues, je vous ai donné le montant de mes indemnités. Et Monsieur, je ne suis pas rentier, je n'ai pas de fortune, donc je devrais travailler entre 12 et 15 h par jour et payer en plus pour travailler, c'est ça que vous dites ? C'est ça que vous osez dire ce soir, Monsieur ? J'aurais honte à votre place. J'aurais honte de dire ces mots qui portent le discrédit sur l'ensemble des élus et qui véhiculent, et qui véhiculent ce que Madame JARROT disait tout à l'heure, à juste titre, un réflexe dans les urnes laissant entendre que les politiques sont tous des profiteurs. Mais peut-être que vous avez l'esprit très mal tourné pour penser ça. Et généralement, ceux qui portent cette parole, vous savez, le jour où il se trouve en situation, eux, ils en profitent.

Voilà ce que j'ai à vous dire ce soir, Monsieur. Je regrette encore une fois que vous utilisiez ces arguments et je vais ajouter une dernière chose. Voyez-vous, les choix que j'ai fait, je ne les regrette pas parce que ce que je fais, je le fais par passion, pas par intérêt. Parce que si j'avais voulu le faire par intérêt, j'aurais fait autre chose. Et je pense que bon nombre des personnes qui sont ici, l'ont fait et le font par passion. Mais sans doute que vous, c'est autre chose qui vous guide. Mais ça, je le laisse à votre conscience. Merci.

Je mets aux voix mes chers collègues. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, moins une voix. Je vous remercie.

Frais de représentation de Monsieur le Président

Le conseil décide :

- *De revaloriser l'allocation relative aux frais de représentation pour 2024 d'un montant de 1700€ soit un montant total 13 700€ et de procéder à son versement ;*
- *De fixer le montant des frais de représentation pour Monsieur le Président à 20 000 € pour l'année 2025 et de procéder à son versement en une seule fois ;*
- *D'imputer la dépense au compte 65316 « frais de représentation »,*
- *De procéder à leur régularisation, par le biais de l'émission d'un titre de recette, en fonction du montant effectivement utilisé en janvier n+1.*

Observations : Adoption à la majorité.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) - Convention pluriannuelle - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous passons au développement urbain avec l'ADIL une autorisation de signature Montserrat REYES et Lionel DUPARAY qui n'est pas là doivent sortir. Alors des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Oui, bien sûr Madame. Ah le micro.

Mme Marie-Claude JARROT.- Par rapport à... merci Monsieur le Président. Par rapport aux missions confiées, bon sur le point 2 : Traiter les informations sur la demande exprimée par le public et la diffuser aux intéressés, notamment aux pouvoirs publics et aux élus. J'aurais bien vu parce qu'on a besoin de...le logement, c'est quand même un point très fort en termes d'attractivité ? On est bien sûr...

M. le Président.- Oui, oui

Mme Marie-Claude JARROT.- Oui, on est bien sur l'ADIL ?

M. le Président.- Oui

Mme Marie-Claude JARROT.- Parce que je vous vois me regarder...

M. le Président.- Si

Mme Marie-Claude JARROT.- Si, voilà, donc je proposerais d'écrire : Traiter les informations sur la demande exprimée par les élus et par le public. Je mettrais par les élus et par le public parce que quelquefois ils nous demandent - si je peux m'exprimer ainsi - elles sont chirurgicales - sur le territoire par rapport à une information spécifique en matière de logement dont nous avons besoin pour obtenir des subventions, pour obtenir, pour étayer nos demandes et nos projets. Voilà, c'est tout.

M. le Président.- Donc vous demandez une modification ?

Mme Marie-Claude JARROT.- Je mettrais. Article 2 : Mission de l'association, les missions sont précisées à l'article 4, définir et mettre en œuvre l'ensemble des moyens, etc.. Traiter les informations sur la demande exprimée par les élus et par le public. Voilà, c'est tout. Je rajouterai bien par les élus.

M. le Président.- Pas d'inconvénient là-dessus. Voilà.

Mme Marie-Claude JARROT.- C'est ma proposition.

M. le Président.- On le modifiera.

Mme Marie-Claude JARROT. - Merci Monsieur le Président.

M. le Président. - Je vous en prie. Bien noté la modification ? Oui merci. Alors je remets aux voix du coup. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) - Convention pluriannuelle - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 à conclure avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (l'ADIL 71).*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.*
- *D'autoriser le versement à l'ADIL 71 d'une subvention annuelle de 22 669 €.*

Observations : Etant précisé que Mme Montserrat REYES et M. Lionel DUPARAY, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY - Convention d'application à la convention cadre

M. le Président. - Développement économique cette fois sur Coriolis, c'est la compensation des zones humides. Alors attendez, je me remets. Bon je connais le sujet par cœur sur l'accompagnement de Jimmy en fait, puisque nous sommes sur des zones humides à Coriolis. Le porteur de projet est obligatoirement dans une situation où il doit apporter des compensations. Donc cette convention fait que la Communauté Urbaine s'engage à l'accompagner sur la recherche de la compensation, ce que nous sommes déjà un petit peu en train de faire en anticipant. C'est juste cette convention d'application à la convention-cadre que nous devons adopter. Voilà, c'est tout. Pas de question. Si, allez-y.

Propos inaudible

M. le Président. - Ah mais je suis tout à fait d'accord. C'est ce que nous faisons, ce que nous faisons sur un accompagnement d'ailleurs qui est, comme je le dis souvent, un accompagnement global, 360, sur tous les plans, tous les plans, nous les accompagnons bien sûr. Oui, oui. Jean-Marc FRIZOT.

Jean-Marc FRIZOT. - Oui, je voudrais prendre la parole en tant que président du syndicat de bassin versant de la Bourbince. Je veux dire que c'est un travail qu'on fait au quotidien. Ce qui m'inquiète un peu, c'est qu'on a beaucoup travaillé pour la RCEA. En fait, ça ne s'est peut-être pas vu, mais le syndicat est devenu propriétaire de plus de 50 hectares de zones humides pour compenser la RCEA et du coup ces zones humides deviennent assez rares. Il y a une raréfaction, elles ont une valeur maintenant. Et on en a beaucoup consommé et entre guillemets pour la RCEA, donc on va bien sûr faire un maximum, sachant quand même que la parcelle est aussi sur le versant de la Dheune. Il n'est pas, il est pas uniquement sur notre bassin versant Bourbince, il est aussi sur la Dheune. Donc, on est en train d'y travailler pour la Communauté.

M. le Président. - Très bien, merci pour cette précision. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY - Convention d'application à la convention cadre

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application à la convention cadre du 27 juin 2024 en lien avec le premier projet ;*
- *D'autoriser le Président ou son représentant à faire tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.*

Observation : Adoption à l'unanimité.

2. Convention cadre de coopération "Bourgogne Industrie"

M. le Président.- Convention-cadre de coopération avec Bourgogne Industrie cette fois. Donc là, il s'agit simplement d'acter le nouveau territoire d'Industrie que nous avons mis en place avec notamment la métropole de Dijon qui nous a rejoint. Vous avez, dans la délibération, les axes sur lesquels nous travaillons sur l'ensemble des territoires. Il y a eu cette transformation à un moment donné, cet agrandissement qui fait qu'on est un des plus grands territoires d'Industrie aujourd'hui en France, avec près d'un demi-million d'habitants et avec de belles industries. Donc nous devons simplement acter cette convention-cadre de coopération dans le cadre de Bourgogne Industrie. Jean-Claude LAGRANGE, pardon, et Laëtitia MARTINEZ doivent sortir. Lionel DUPARAY également, mais en fait il ne reste que Jean-Claude LAGRANGE. C'est bon, je peux mettre aux voix s'il n'y a pas de question. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Convention cadre de coopération "Bourgogne Industrie"

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention cadre à intervenir avec l'ensemble des signataires.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution.*

Observations : Etant précisé que M. Lionel DUPARAY, M. Jean-Claude LAGRANGE et Mme Laëtitia MARTINEZ, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote Adoption à l'unanimité.

3. WALPI - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

4. ACSM LIORET METAL - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

5. Techni Métal Maintenance (T2M) - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. le Président.- Nous avons ensuite une 2, 3... 3 subventions économiques que Jean-Claude LAGRANGE va nous présenter.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Et je vous les présente puisque c'est un règlement d'intervention qu'on connaît bien et qui a confié aux EPCI l'intervention sur l'immobilier d'entreprises. Alors je disais tout à l'heure qu'il fallait être proche de notre territoire des PME/TPE. Je pense qu'en l'occurrence Walpi, ACSM Lioret Metal et Techni Metal Maintenance sont voilà des entreprises qui ont besoin de se développer dans une période qui n'est pas toujours simple comme je l'ai déjà évoqué. Je vous propose de leur verser 50 000 pour les 2 dernières et 56 190 puisque c'est une prise en charge de loyer pendant 2 ans.

M. le Président.- Très bien, pas de question ? Je mets aux voix les 3 donc ?

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Oui, oui.

M. le Président. - Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

WALPI - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application entre l'entreprise SAS WALPI et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 56 190,26 € à la SAS WALPI ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ;*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant*

Observations : Adoption à l'unanimité.

ACSM LIORET METAL - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application entre l'entreprise ACSM LIORET METAL INDUSTRIES et la Communauté Urbaine Creusot Montceau.*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 50 000 € à la SAS ACSM LIORET METAL INDUSTRIES.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application.*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Techni Métal Maintenance (T2M) - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application entre l'entreprise T2M (TECHNI METAL MAINTENANCE) à travers la SARL LES FORGES, et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 50 000 € à la SARL LES FORGES ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ;*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Comité des Fêtes de Blanz y - Opération Chèques Cadeaux 2024 - Demande de Subvention

M. le Président. - Comité des fêtes, opération chèques cadeaux Daniel MEUNIER pour Blanz y.

M. Daniel MEUNIER. - Oui, tout simplement la commune de Blanz y a adressé à la CUCM une demande de subvention de 4 000 € pour la reconduction de l'opération chèques cadeaux de Noël à Blanz y, en partenariat avec la ville de Blanz y. Vous aurez tous compris que dans le contexte, un petit peu social et économique actuel qui est amplifié avec les travaux de l'aménagement de la RCEA qui voit quand même cette ville coupée en 2. Ça impacte directement les commerces de cette commune. Donc l'engagement d'actions ou d'animations collectives reste indispensable pour si l'on veut soutenir les commerces locaux et puis accompagner les blanz ynois sur cette période un petit peu complexe. C'est le Comité des fêtes qui assurera la commercialisation de ces chèques cadeaux auprès des commerçants participants. Ce sont des bons qui sont vendus 15 €. Ils auront une valeur réelle de 20 € grâce à la majoration financière que la commune de Blanz y et la CUCM apporteront. Voilà, ça répond à une volonté collective de proposer cette animation commerciale pour soutenir les commerces de proximité en ce moment difficile.

M. le Président. - Merci, c'était une belle opération. Le maire de Blanz y était très content. Effectivement. Pas de question ? Pas de prise de parole ? Oui, Madame JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT. - Propos inaudibles.... sortie du Bois du Verne, même avant, la sortie 12. Voilà. Sortir à Montceau, c'est possible, mais celui qui ne connaît pas bien, qui prend pour la première fois la nuit, c'est vraiment compliqué. On aurait besoin de panneaux plus précis. Il y a une faiblesse sur la signalétique pour la sortie, pour les Alouettes. Voilà, je me permets de le dire, on en a reparlé avec Gérard encore avant-hier. Heureusement que les choses sont allées beaucoup plus vite, mais je trouve que c'est encore... Il faudrait alerter la DIR. C'est juste, c'est vraiment juste.

M. le Président. - Et bien, écoutez, on va, on va alerter... parce que c'est la compétence de l'État. Vous l'avez bien compris ?

Mme Marie-Claude JARROT. - Bien sûr.

M. le Président. - On va alerter la DREAL et puis la DIR pour qu'ils mettent des panneaux. On va, on va transmettre. Voilà en disant que c'est important. Oui pour Blanzay, pour Montceau.

M. Daniel MEUNIER. - Mais je crois que c'est surtout la lisibilité de ces panneaux sur fond jaune... Ah voilà...

Propos inaudibles

M. le Président. - Très bien, c'est noté. Et puis on fera passer. Merci.

Comité des Fêtes de Blanzay - Opération Chèques Cadeaux 2024 - Demande de Subvention

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'action commerciale « Chèques-cadeaux Noël 2024 à Blanzay.*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € à l'association « Comité des Fêtes de Blanzay » pour le financement de l'action « Chèques-Cadeaux Noël 2024 à Blanzay ».*
- *D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)- Signature de la convention

M. le Président. - Alors, on attaque les dernières questions sur le développement territorial avec l'ORT. Je vais être très court, mes chers collègues, parce que c'est un sujet qu'on a déjà évoqué. C'est dans le cadre d'Action Cœur de ville essentiellement pour l'instant donc la ville de Montceau, la ville du Creusot, Petites villes de demain avec Montchanin également, qui est l'équivalent d'Action Cœur de ville. Il est important que nous contractualisons cette ORT, parce que dans les périmètres que j'ai cités tout à l'heure, ça va nous permettre quand même d'avancer, de pouvoir obtenir des dérogations également, ce qui est important, de pouvoir inciter des porteurs de projets également et bien à porter les projets avec des mesures fiscales. Je pense au dispositif de Normandie, puisque nous ne disposons d'aucun dispositif d'incitation aujourd'hui en termes de fiscalité et donc c'est un levier supplémentaire que nous actionnons dans le cadre de cette ORT, pour faciliter le travail à la fois sur l'habitat, à la fois sur le commerce, à la fois y compris pour les collectivités, de manière aussi à lever les freins beaucoup plus facilement sur le PLUi quand c'est nécessaire. On a eu un exemple il n'y a pas très longtemps sur Montceau. Voilà, c'est une première étape-là qui est importante de revitalisation et de stratégie de revitalisation au travers de cette de cette ORT qui demain pourra s'étendre au-delà des 3 villes que j'ai citées. Mais là c'est une première étape et puis nous verrons. Mais il y a d'autres villes sans doute qui pourront être concernées par la suite. Je pense à Saint-Vallier, je pense à Blanzay, je pense à Sanvignes. Voilà et qui rentreront également dans ce dispositif. Nous devons y travailler avec l'État. Voilà, en quelques

mots, ce qui est dans la délibération, c'est le plus important. Est-ce qu'il y a des questions ? Demande d'intervention ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)- Signature de la convention

Le conseil décide :

- *De donner un avis favorable au projet de convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).*
- *D'autoriser le Président à signer la convention et les documents annexes afférents.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Appel à projets 2025 du Département de Saône-et-Loire - Approbation des deux projets sur le volet « aide aux territoires »

M. le Président.- Appel à projets du Département sur les projets structurants. Donc doivent sortir : Alain BALLOT, Évelyne COUILLEROT, qui n'est pas là, Lionel DUPARAY, qui n'est pas là, Bernard DURAND, Marie-Thérèse FRIZOT, Didier LAUBERAT et Viviane PERRIN et c'est Isabelle LOUIS qui va nous le présenter rapidement.

Mme Isabelle LOUIS.- Oui, merci Monsieur le Président. Donc il s'agit de l'appel à projets structurants 2025 du Département et de l'approbation des 2 projets sur le volet aides au territoire. Le Département de Saône-et-Loire a reconduit pour l'année 2025 son dispositif d'appel à projets auprès des communes et EPCI. Cet appel à projets comporte 2 leviers complémentaires, le soutien aux projets portés par les communes et intercommunalités selon les thématiques déclinées dans la délibération et le soutien à projet structurant par bassin de vie ; la Communauté Urbaine Creusot Montceau étant un bassin de vie au sens de l'appel à projets structurants. Le présent rapport concerne premièrement le choix de projets structurants de la Communauté Urbaine pour lequel le Département de Saône-et-Loire réserve une subvention de 250 000 €. Lors de l'appel à projet 2024 du Département de Saône-et-Loire, le Conseil de Communauté avait délibéré en décembre 2023 pour approuver l'opération multi-sites d'accompagnement à l'implantation de 2 complexes cinématographiques au Creusot et à Montceau-les-Mines portés par la Communauté Urbaine et pour solliciter la possibilité de déposer la même opération 2 années de suite aux appels à projets 2024 et 2025, dans la mesure où cette opération comporte 2 phases distinctes, une première phase 2024 préalable à la construction des complexes cinématographiques et une 2^{de} phase 2025 correspondant à la livraison des espaces publics. Cette opération met en œuvre des principes d'aménagement durable dans la gestion des eaux de pluie à la parcelle, la végétalisation des espaces, la plantation de nombreux arbres ou encore l'organisation des cheminements piétons. La première phase des travaux a démarré l'été dernier. La 2^{ème} phase commencera au 2^{ème} semestre 2025 pour une livraison en fin d'année. Initialement estimé à 2 150 000 €, le coût prévisionnel de travaux s'élève aujourd'hui à 2 840 000 €. Au vu de l'évolution de l'opération, incluant une augmentation du coût prévisionnel et dans le prolongement de la délibération de décembre 2023 sollicitant le dépôt 2 années de suite, il est donc proposé de confirmer la présentation de l'opération à l'appel à projet 2025 du Département de Saône-et-Loire sur un coût prévisionnel ajusté à 2 840 000 € et de solliciter la participation du Département à hauteur de 250 000 €. Enfin le présent rapport concerne dans un 2nd temps le choix de présenter les 2 projets sur le volet aide au territoire et notamment le volet urbanisme, habitat, cadre de vie, environnement. Donc le premier projet, c'est le lac de la Sorme, la restauration des berges sur la tranche 4. Donc, le lac de la Sorme, réserve d'eau, présente des problématiques d'érosion des berges sur certains secteurs en fonction de l'exposition au vent. 3 tranches ont d'ores et déjà été réalisées. Une 4^e tranche est programmée en fin d'été 2025. Les objectifs d'aménagement sont multiples. Limiter l'érosion des berges et du recul du front de berges, favoriser l'installation d'une roselière, améliorer la qualité habitationnelle piscicole. Le montant estimé des travaux est de 120 000 €. La subvention du Conseil Départemental 71 est à hauteur de 30%, plafonnée à 30 000 €. Elle sera complétée par une subvention de la Région ou de l'Agence de l'eau. Et enfin, 2^{ème} projet, le schéma directeur d'eau potable et de plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux. Cette opération vise à réaliser le schéma directeur d'eau potable et le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux des réseaux appartenant à la Communauté Urbaine. L'estimation du montant total s'élève à 400 000 €, répartis sur 2 ans. La subvention demandée concernera la première partie de l'étude réalisée en 2025 pour un montant de 250 000 €. La subvention s'élève à 20%, soit 16 000 €. L'objectif est de disposer d'un état des lieux des réseaux et d'un programme des actions à mener dans les prochaines années. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Je mets aux voix des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci. On peut faire rentrer nos collègues.

Appel à projets 2025 du Département de Saône-et-Loire - Approbation des deux projets sur le volet « aide aux territoires »

Le conseil décide :

- *De présenter à « l'appel à projets structurants » 2025 du Département de Saône-et-Loire l'opération multi-sites d'accompagnement à l'implantation de deux complexes cinématographiques » qui s'élève à un montant total de 2 840 000 € HT.*
- *De solliciter l'aide du Département à hauteur de 250 000 € pour ce projet.*
- *De présenter à l'appel à projet du Département – volet aides aux territoires, les deux projets suivants : Lac de la Sorme - Restauration de berges tranche et Schéma directeur d'eau potable et plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.*
- *De solliciter l'aide du Département de 30 000 € pour le Lac de la Sorme et 16 000 € pour le Schéma directeur d'eau potable et plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Alain BALLOT, Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Bernard DURAND, Madame Marie-Thérèse FRIZOT, Monsieur Didier LAUBERAT, Madame Viviane PERRIN, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

3. Conférence intercommunale du logement (CIL) de la CUCM - Modification de la composition de la CIL

M. le Président.- Conférence intercommunale du logement, la modification de la composition de la CIL. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont...qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Conférence intercommunale du logement (CIL) de la CUCM - Modification de la composition de la CIL

Le conseil décide :

- *D'abroger la délibération n° 24SGADL0062 du 11 avril 2024.*
- *D'approuver la délibération modificative de la délibération portant sur la nouvelle composition de la CIL de manière à intégrer distinctement dans la liste de ses membres :*
 - *Le Président ou son représentant d'Habitat Jeunes Actifs du Creusot,*
 - *Le Président ou son(sa) représentant(e) d'Habitat & Humanisme.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en place.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à transmettre une ampliation de cette présente délibération, une fois celle-ci réceptionnée par le contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire afin que la composition de la CIL soit modifiée par nouvel arrêté.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. ECOMUSEE - Gratuité de la billetterie

M. le Président.- SPL Sud Bourgogne, cession d'une action à la commune de Saint-Berain sous Sanvignes. C'est Daniel MEUNIER qui va nous la présenter. Vont sortir de la salle : Denis CHRISTOPHE, Lionel DUPARAY, Evelyne COUILLEROT, Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE et moi-même. Ah sur, l'Ecomusée. Je l'ai oublié mais comme il l'a passé tout à l'heure déjà. Je ne sais pas si Cyril GOMET veut reprendre la parole ?

M. Cyril GOMET.- Non. Enfin je... oui désolé Monsieur le Président, j'ai évoqué tout à l'heure ce rapport, donc c'est simplement la même délibération que l'année dernière pour prolonger la gratuité de la billetterie.

M. le Président.- Merci. Alors sur l'Ecomusée, je mets aux voix, je pense qu'on sera tous d'accord. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Denis, voilà, il peut voter, ça, c'est fait.

ECOMUSEE - Gratuité de la billetterie

Le conseil décide :

- *D'adopter l'instauration de la gratuité de la billetterie de l'Ecomusée permettant l'accès pour tous au musée de l'Homme et de l'Industrie et à la villa Perrusson du 1er janvier au 31 décembre 2026.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. SPL Sud Bourgogne Aménagement - Cession d'une action à la commune de Saint-Bérain-sous-Sanvignes

M. le Président.- Et maintenant, la SPL, excusez-moi. Ah oui, moi, il faut que je sorte.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, chers collègues, vous connaissez tous effectivement le rôle de la SPL Sud de Bourgogne Aménagement qui effectivement vient en appui lors de projet d'aménagement, de réhabilitation sur les communes. Or, nous avons la commune de Saint-Bérain-sous-Sanvignes qui souhaite rentrer au capital de cette société puisqu'elle a des projets d'aménagement sur la commune. Donc elle sollicite la Communauté Urbaine pour savoir si cette dernière serait d'accord sur le principe d'une vente d'une action unique. Savoir que la commune de Saint-Bérain-sous-Sanvignes pour rentrer effectivement dans le cadre de la SPL Sud Bourgogne devra s'acquitter d'une part de 1 000 €. Voilà, j'espère Monsieur le Maire, que le budget de la commune le permettra. Voilà donc c'est effectivement rentrer au capital de la SPL pour permettre les travaux de construction et de réhabilitation sur la commune de Saint-Bérain-sous-Sanvignes. Y a-t-il des demandes de renseignements complémentaires ? Non. Nous passons au vote. Qui ne souhaite pas prendre part à ce vote ? Qui s'abstient ? Contre ? Pour ? Merci. A l'unanimité et bravo. Le maire a repris le sourire.

SPL Sud Bourgogne Aménagement - Cession d'une action à la commune de Saint-Bérain-sous-Sanvignes

Le conseil décide :

- *D'approuver la vente d'une action du capital social de la société publique locale « Sud Bourgogne Aménagement » à la commune de Saint-Bérain-sous-Sanvignes en contrepartie d'un prix fixé à 1000 €.*
- *D'autoriser Monsieur le 1er Vice-président à signer tous les documents permettant de rendre effective cette cession.*

Observations : Etant précisé que M. Denis CHRISTOPHE, M. Lionel DUPARAY, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. David MARTI intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2025

M. le Président.- Alors, développement durable. Développement durable, ATMO, une autorisation de signature, convention d'objectif. Il y a juste Bernard FREDON qui doit sortir. Alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci beaucoup.

ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2025

Le conseil décide :

- *D'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'adhésion de 500 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *D'approuver la convention d'objectifs 2025 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondantes.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Bernard FREDON intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITE

1. Contrat de Délégation de service Public du service (DSP) de transports urbains - Avenant 3

M. le Président.- Enfin, dernier sujet, proximité, contrat de délégation de service public, DSP, transport urbain. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, là je vais être très court, mais quand même apporter des éléments, puis ça me permettra de répondre à Monsieur LANDRE qui disait tout à l'heure que le réseau urbain avait tendance à ne pas évoluer. Et bien si le réseau urbain, il continue d'évoluer. Nous avons eu des demandes récurrentes effectivement de voyageurs. C'était des voyageurs pendulaires ou plus ponctuels sur la ligne TGV. C'était des demandes qui étaient relayées dans les réunions de quartier sur la ville de Creusot et organisées par le maire du Creusot. Et on a fait le choix de procéder à l'évolution de l'offre de service avec une prolongation de cette ligne jusqu'à l'arrêt Hôtel Dieu du Creusot. Voilà, pour permettre aux gens qui empruntent cette ligne de ne plus avoir à faire dans le noir et sur un long chemin le trajet à pied Hôtel Dieu et gare du Creusot. Voilà donc c'est une modification quand même qui... ça peut vous paraître bénin 3 905 € à l'année, mais il y a aussi tous les frais inhérents effectivement à la communication parce qu'il va falloir revoir le plan, il va falloir revoir la grille d'horaire, ça représente quand même aussi 7 975 € hors taxe. Et puis dans cette même note et là je parle sous le contrôle de Pascal, on a voulu effectivement continuer à développer les reports multimodaux et participer à l'usage de moyens de transport plus doux et dans ce cadre la location de vélos électriques longue durée a vu un engouement particulièrement important. Donc nous avons à supporter la prise en charge, la maintenance des vélos et des vélos cargos supplémentaires. De la flotte de 16 vélos, nous allons passer prochainement à 20 vélos et ajouter donc de ce fait 2 vélos par délégataire, par agence de Délégataires. Et là de ce fait, on dépasse le cadre de la convention, donc on se doit d'ajouter un forfait annuel de 1 500 € hors taxe pour la maintenance de ces vélos. Mais je crois qu'il faut saluer effectivement ces reports multimodaux, pardon, qui prennent un essor considérable. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Pas de prise de parole. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent Qui sont contre ? Pour ? Merci. Il n'y a pas de questions diverses. Nous avons terminé ce long conseil dans le froid. Je vous prie de m'en excuser. En vous souhaitant une bonne fin de soirée, de belles fêtes de fin d'année. Merci.

Contrat de Délégation de service Public du service (DSP) de transports urbains - Avenant 3

Le conseil décide :

- *D'autoriser le Président à signer la modification n°3 au contrat de Délégation de Service Public du réseau de transports urbains.*
- *D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget Transport.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

$$- \begin{array}{c} \cdot \\ \cdot \end{array} - \begin{array}{c} \cdot \\ \cdot \end{array} - \begin{array}{c} \cdot \\ \cdot \end{array} - \begin{array}{c} \cdot \\ \cdot \end{array} - \begin{array}{c} \cdot \\ \cdot \end{array} -$$

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30)

David MARTI

Président

Noël VALETTE

Secrétaire de Séance

Mush.

